

RAPPORT ANNUEL

CYCLE DE L'EAU

2023



www.paysvoironnais.com

 Pays Voironnais - Officiel


Communauté du Pays Voironnais

Sommaire

1) UN TERRITOIRE ET UN SERVICE EN MUTATION.....	4
<i>Le territoire du Pays Voironnais.....</i>	4
<i>Les indicateurs de performance pour 2023.....</i>	7
2) QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER.....	10
<i>Les abonnés.....</i>	10
<i>La relation à l'utilisateur.....</i>	13
3) EAU POTABLE INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE.....	24
<i>La production d'eau à partir du milieu naturel.....</i>	25
<i>La distribution de l'eau potable : du réservoir au robinet.....</i>	36
4) ASSAINISSEMENT INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE.....	45
<i>Le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif</i>	45
<i>La collecte des eaux usées.....</i>	52
<i>Les systèmes d'assainissement.....</i>	58
5) LES INDICATEURS FINANCIERS.....	74
<i>Comprendre sa facture d'eau et d'assainissement.....</i>	74
<i>Autres indicateurs financiers.....</i>	78
6) LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ENVISAGÉS EN 2024.....	100

Avis de la CCSPL

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 5 de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, ce rapport a été présenté pour avis le 07 juin 2024 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de membres d'un collège d'élus et d'un collège de représentants d'associations.

La CCSPL a rendu un avis favorable sur le rapport annuel 2023.

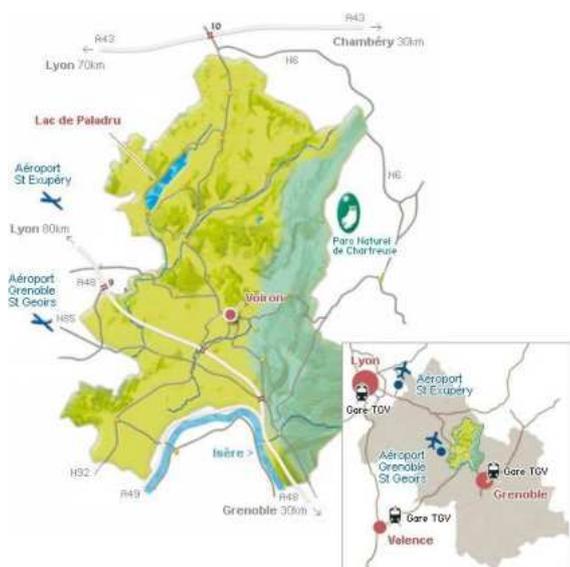
1) UN TERRITOIRE ET UN SERVICE EN MUTATION

Le territoire du Pays Voironnais

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), créée au 1^{er} janvier 2000, a connu quelques évolutions récemment suite à la réforme des collectivités territoriales.

En voici les principales :

- **sortie de la commune de la Bâtie-Divisin** au 1^{er} janvier 2016, suite à sa fusion avec les communes de Fitialieu et des Abrets. La nouvelle commune Les Abrets en Dauphiné a rejoint la Communauté de Communes des Abrets.
- **fusion des communes du Pin et de Paladru**, effective au 1^{er} janvier 2017, qui deviennent la commune Les-Villages-du-Lac-de-Paladru.
- **fusion des communes de Pommiers-La-Placette et de St-Julien-de-Ratz**, effective au 1^{er} janvier



2017, qui deviennent la commune de La-Sure-En-Chartreuse. Les communes du Pays Voironnais sont regroupées autour de la ville centre, Voiron.

Au cœur du département de l'Isère, son territoire s'étend sur environ 30 km du nord au sud et 20 km d'est en ouest, couvrant une superficie de 380 km². En 2018, le Pays Voironnais comptait environ 96 149 habitants, dont près de 60 % pour les 5 pôles urbains de Voiron, Voreppe, Moirans, Tullins et Rives.

Sur le **plan géographique**, le territoire est très varié :

- la plaine de l'Isère sur sa partie sud ;
- un paysage de collines et de plateaux sur sa partie ouest ;
- des vallées et collines sur le nord, caractéristiques du secteur du Lac de Paladru et du Val d'Ainan ;
- les contreforts du massif de la Chartreuse, avec pour point culminant, la Grande Sure (1 920 m).

Il constitue également une porte d'entrée du **Parc Naturel Régional de Chartreuse**.

Le Voironnais est caractérisé par un **réseau important hydrogéographique**, avec notamment le **lac de Paladru**, 5^{ème} plus grand lac naturel de France. Le territoire est irrigué par l'Isère au sud, l'Ainan au nord, la Morge au centre et la Fure à l'ouest (qui est l'émissaire du Lac de Paladru). La présence de ces deux derniers cours d'eau a joué un rôle prépondérant dans le développement industriel du Voironnais.

Cette **omniprésence de l'eau** marque la présence de nombreuses zones humides, marais, étangs ou tourbières. On peut noter la présence d'un site Natura 2000, de plusieurs ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et de plusieurs ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Population du territoire et son évolution

Selon les données INSEE, le Service Cycle de l'Eau dessert en eau potable 87 035 habitants en régie directe répartis sur 21 communes (en bleu dans le tableau), et collecte les eaux usées de 81 514 habitants en assainissement collectif (hors assainissement individuel) et 16 696 habitants en assainissement individuel répartis sur 31 communes.

Entre 2018 et 2024, on constate un taux de croissance annuel moyen de 0,35 % pour l'ensemble de la population du Pays Voironnais.

La population totale recensée en 2024 sur l'ensemble du Pays Voironnais est de 98 210 habitants, ces données comprennent la population en résidence secondaire.

Le nombre d'habitants par commune est détaillé dans le tableau suivant, avec la proportion que cela représente sur le Pays Voironnais (Source : Données établies par l'INSEE en 2024).

Commune	Date d'intégration au service de l'Eau	Population totale 01/01/2024	Population totale 2018	% pop CAPV 2024	croissance annuel moyen sur la période
Bilieu		1 639	1 603	1,7%	2,01 %
Charancieu		783	789	0,8%	0,71 %
Charavines	2006	2 025	1 960	2,1%	1,00 %
Charnècles	2003	1 431	1 431	1,5%	-0,12 %
Chirens	1974	2 520	2 397	2,6%	1,51 %
Coublevie	1974	5 745	5 423	5,8%	1,94 %
La Buisse	1974	3 490	3 257	3,6%	1,69 %
La Murette	1974	1 910	1 925	1,9%	0,49 %
La Sure En Chartreuse	1974 et 2003	1 087	1 015	1,1%	0,37 %
Massieu		760	769	0,8%	0,02 %
Merlas		487	501	0,5%	0,10 %
Moirans	2009	7 718	7 834	7,9%	-0,05 %
Montferrat		1 863	1 833	1,9%	1,30 %
Réaumont	2003	1 038	1 041	1,1%	0,81 %
Rives	2003	6 701	6 688	6,8%	0,58 %
Saint-Aupre	1974	1 235	1 200	1,3%	1,00 %
Saint-Blaise-du-Buis	2003	1 099	1 096	1,1%	0,76 %
Saint-Bueil		717	733	0,7%	0,16 %
Saint-Cassien	2003	1 200	1 198	1,2%	0,69 %
Saint-Étienne-de-Crossey	2006	2 679	2 687	2,7%	0,39 %
Saint-Geoire-en-Valdaine		2 425	2 431	2,5%	0,20 %
Saint-Jean-de-Moirans	1974	3 654	3 622	3,7%	1,25 %
Saint-Nicolas-de-Macherin	2002	978	982	1,0%	0,59 %
Saint-Sulpice-des-Rivoires		441	442	0,4%	0,37 %
Tullins	2002	7 832	7 841	8,0%	0,15 %
Velanne		571	549	0,6%	1,13 %
Villages du Lac de Paladru (Le Pin)	2016	1 402	1 361	1,4%	0,84 %
Villages du Lac de Paladru (Paladru)		1 243	1 206	1,3%	1,34 %
Voiron	1974	21 418	20 744	21,8%	0,30 %
Voissant		246	240	0,3%	0,99 %
Voreppe	2006	10 137	9 601	10,3%	0,28 %
Vourey	2003	1 736	1 750	1,8%	0,34 %

TOTAL PAYS VOIRONNAIS	98210	96149	100,0%	0,58 %
------------------------------	--------------	--------------	---------------	---------------

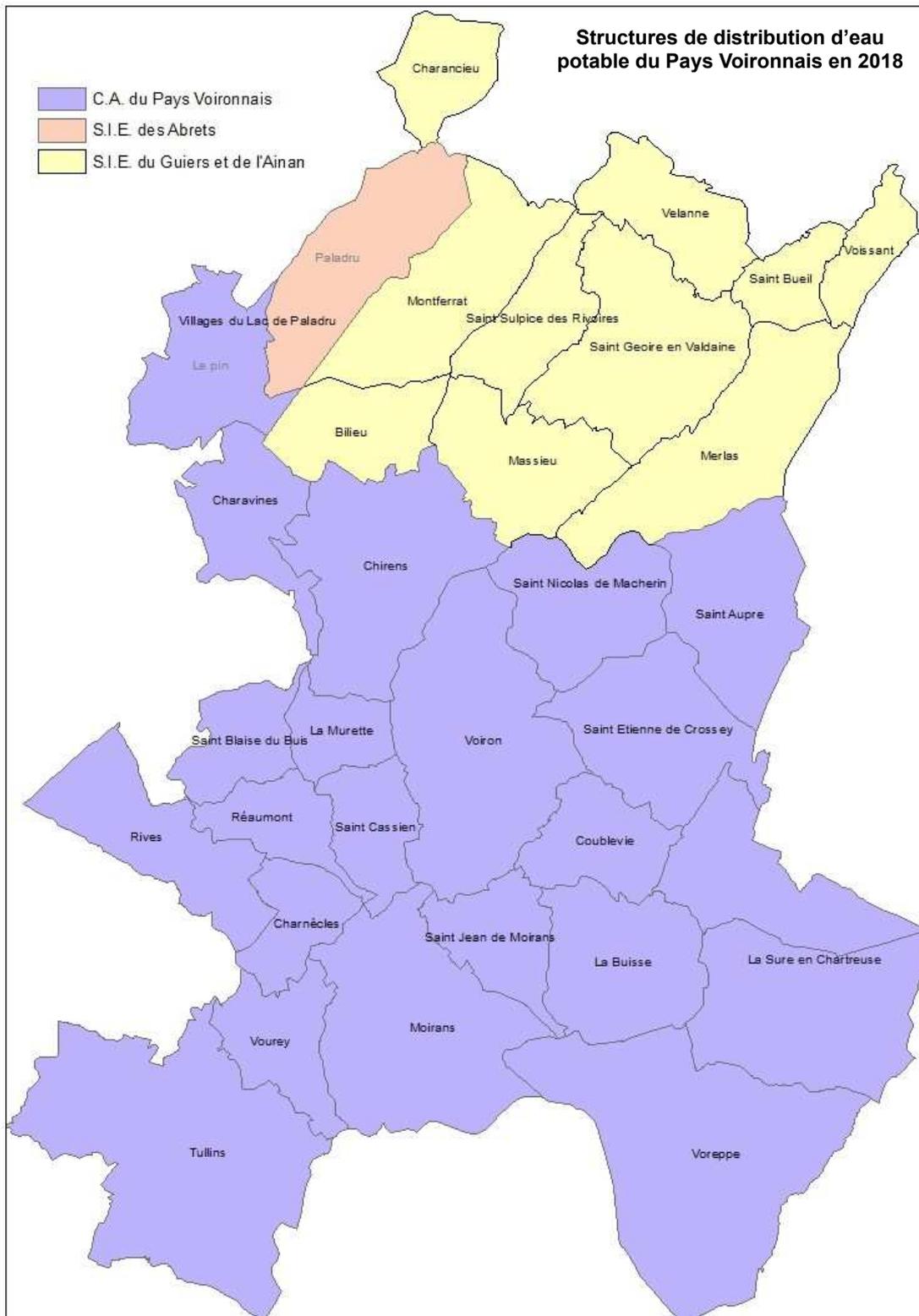
©Insee Sources : Insee, Recensements de la population - Etat civil - Clap, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal .

A noter, les calculs du nombre d'habitants desservis en eau potable et desservis par un réseau de collecte d'assainissement collectif ont été basés sur la population des communes du 1^{er} Janvier 2024, alors que les nombres d'abonnés proviennent de la base de données du service Eau et Assainissement et sont établis au 31 décembre 2023.

Gestion de la compétence Eau et Assainissement sur le Territoire

Sur les 31 communes composant la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Service Cycle de l'Eau gère en régie directe :

- la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire ;
- la compétence eau potable de 21 communes. Les onze autres communes du nord du territoire sont gérées par des syndicats d'alimentation en eau qui se superposent en partie à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. De ce fait, en application du principe de « représentation – substitution », le Pays Voironnais gère l'alimentation en eau de ces communes par l'intermédiaire des syndicats existants.



Les indicateurs de performance pour 2023

Depuis l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit présenter les indicateurs techniques et financiers définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et par l'arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs sont destinés à améliorer l'accès aux usagers à l'information et à contribuer à faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ces indicateurs s'appuyant sur des référentiels communs faciliteront la comparaison entre les différentes collectivités, notamment avec la mise en place d'un système d'information par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en application des articles L.213-1 et L.213-2 du code l'environnement.

Les indicateurs présentés ci-dessous ont été calculés selon les recommandations de la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008 et des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr.

INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Code Indicateur	Intitulé	Valeur	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	87035	hab
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,87	€
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	7	Jours ouvrables
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,6	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5	%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	Points / 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,3	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,82	m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	5,2	m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (moyenne sur les 5 dernières années, données du SIG)	1,027	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76,4	%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	nc	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions non programmées	nc	Nb/1000 ab
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	nc	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,19	an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	nc	
P155.1	Taux de réclamations	nc	

INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code indicateur	Intitulé	Valeur	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	81 514	hab
D 202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8	unités
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1604	tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,02	€/m ³
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées (donne le potentiel de raccordement au réseau)	83	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	25	Points / 120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994, modifié par le décret du 2 mai 2006	93	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	83	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	nc	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nc	Nb/1000 ab
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nc	Nb/100 km
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées en moyenne sur les 5 dernières années (à partir des données SIG)	0,29	%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	90	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	92	Unités / 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,21	an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	nc	
P258.1	Taux de réclamations	nc	

INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code Indicateur	Intitulé	Valeur	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	16 696	hab
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	110	Points / 140
Indicateurs de performance			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	27	%

Ces indicateurs constituent la base des données de l'observatoire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

2) QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER

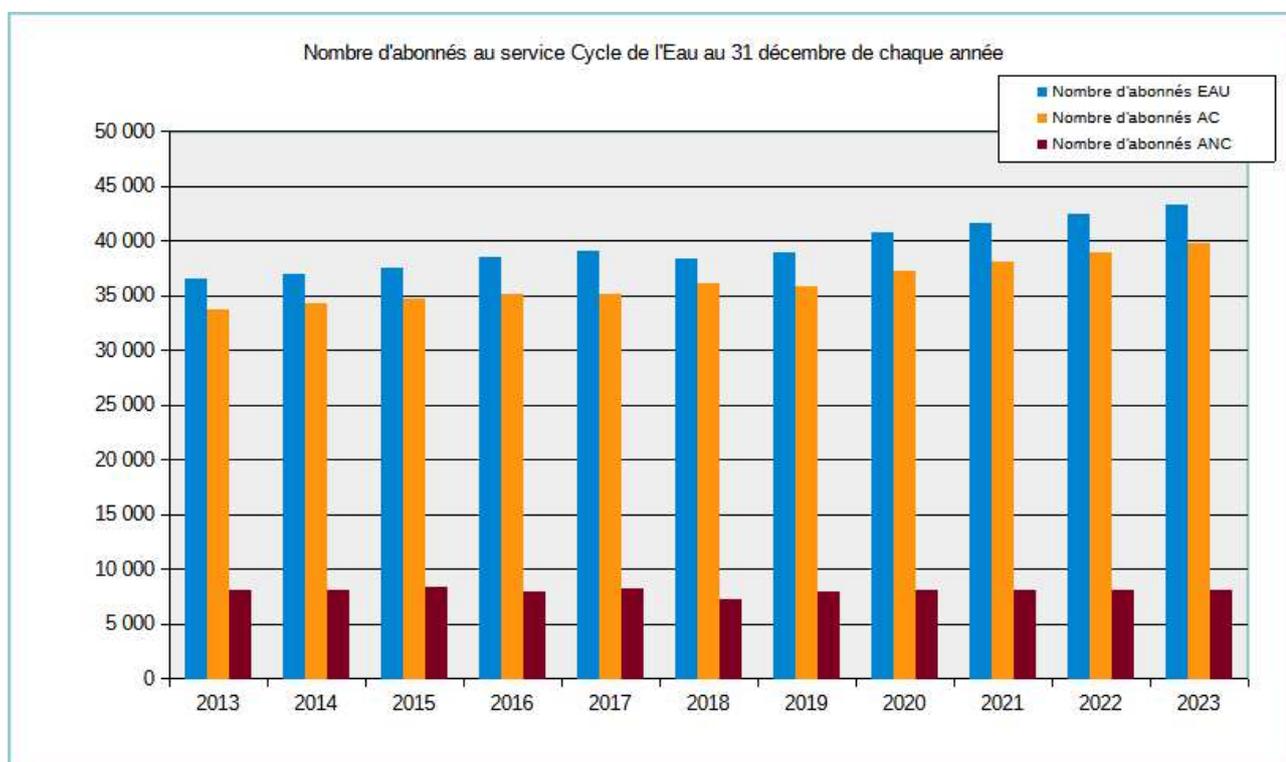
Les abonnés

Au 31 décembre 2023, le service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais répondait aux besoins de :

- 43 297 abonnés en eau potable.
- 39 776 abonnés en assainissement collectif.
- 8 169 abonnés en assainissement non collectif.

Ainsi 83 % des abonnés sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le nombre d'abonnés en eau potable a augmenté de 18,33 % en 10 ans (soit 6 706 abonnés supplémentaires).



Instruction des dossiers d'urbanisme

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme, le service Cycle de l'Eau est consulté pour avis en tant que service gestionnaire sur le périmètre des 31 communes du Pays Voironnais pour l'assainissement et 19 communes pour l'eau.

Ces instructions consistent à donner des avis sur :

- ✗ la faisabilité des raccordements en eau et en assainissement,
- ✗ les conditions dans lesquelles les raccordements devront être réalisés,
- x le montant estimatif de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), lié au projet,
- x la conformité à la réglementation du dispositif d'assainissement autonome, et son dimensionnement en adéquation avec le potentiel habitable du projet.

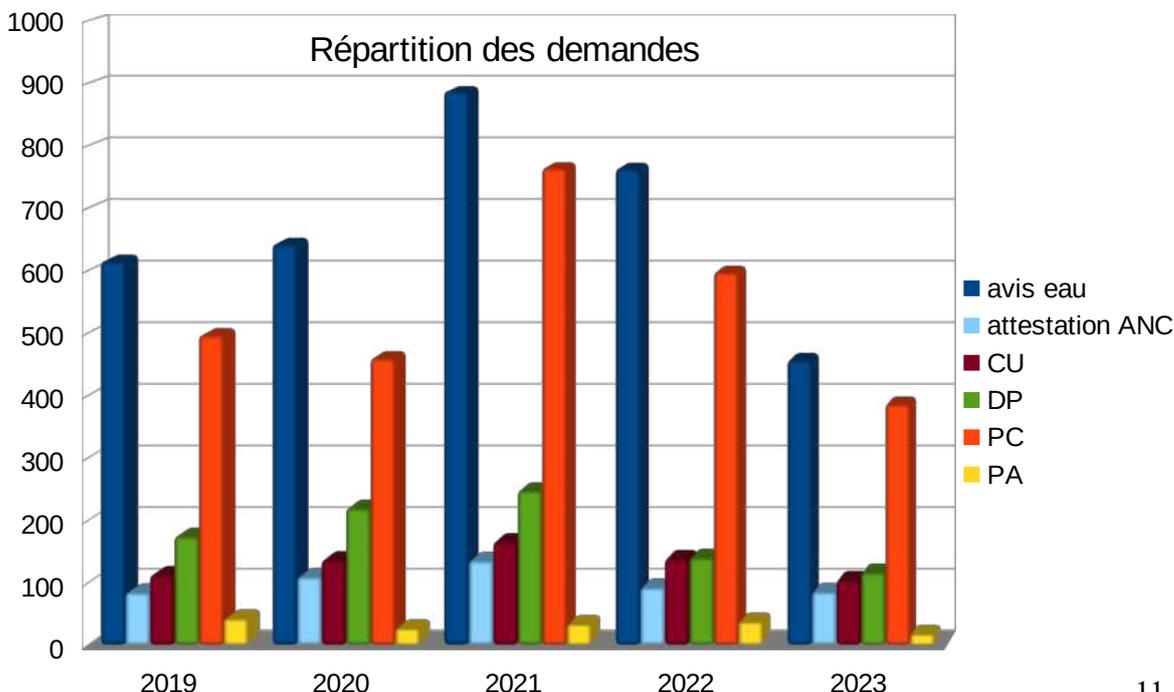
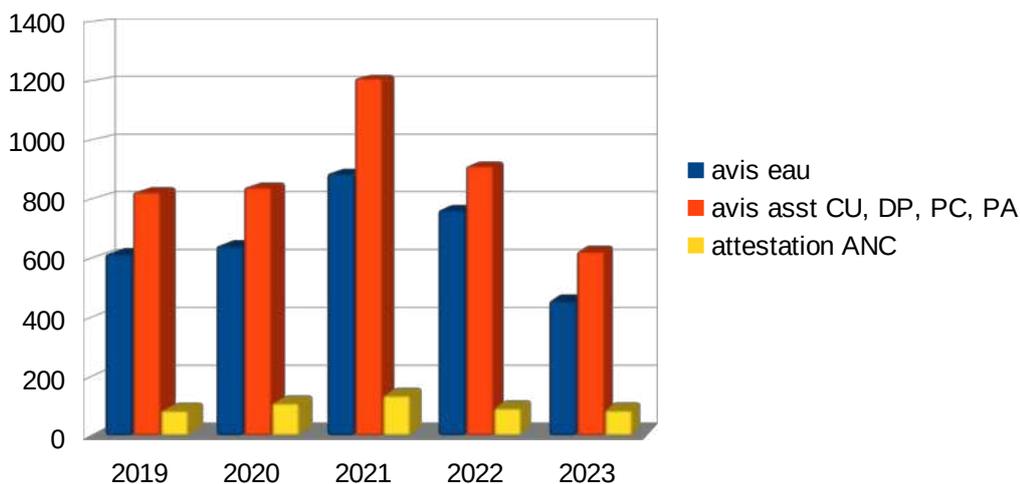
En **2023**, le service a émis 1 164 avis et a été consulté pour répondre à **623 demandes d'urbanisme** réparties comme suit :

- 104 certificats d'urbanisme (CU), (64 en AC + 40 en ANC),
- 116 déclarations préalables (DP), (83 en AC + 33 en ANC),
- 386 permis de construire (PC), (245 en AC + 141 en ANC),
- 17 permis d'aménager (PA), (11 en AC + 6 en ANC).

1164 avis ont été envoyés :

- 623 avis assainissement,
- 456 avis eau,
- 85 attestations de conformité d'un projet assainissement non collectif.

Nombre de dossiers traités



Instruction des dossiers d'individualisation

Dans le cadre du suivi des projets immobiliers, **37 dossiers d'individualisation des compteurs d'eau ont été finalisés en 2023 contre 29 en 2022**, représentant un cumul de 616 compteurs mis en service, contre 555 en 2022.

Le nombre de dossiers est en augmentation, qui engendre une **augmentation de 11 % du nombre de compteurs posés par rapport à 2022**.

Ces dossiers permettent de mettre en place des conventions entre les bailleurs sociaux ou gestionnaires de projets immobiliers et le service Cycle de l'Eau, sur les limites respectives de responsabilités, ce qui permet de clarifier la gestion des litiges possibles en cas de fuites privatives ou d'incohérences de consommation.

Ces dossiers étant assujettis aux travaux, leur suivi et traitement sont souvent réalisés sur une longue période.

Devis et travaux de raccordement Eau et Assainissement

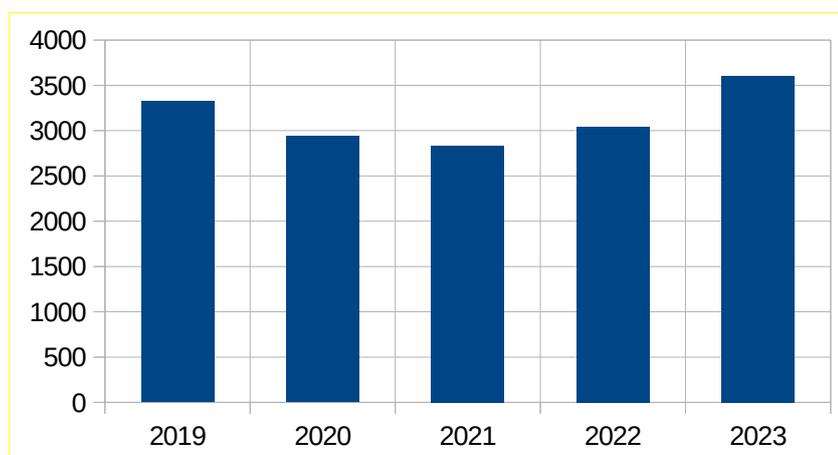
Pour l'exercice 2023, 237 **devis ont été réalisés par le service et/ou l'entreprise mandaté par le service** (contre 333 en 2022) sur l'ensemble du territoire avec respectivement :

- ✓ 180 devis pour des interventions ou des raccordements aux réseaux de distribution d'eau potable (AEP).
- ✓ 69 devis pour des raccordements aux réseaux d'eaux usées (EU).

Traitement des « Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux » DICT

Le nombre de réponses à apporter aux demandes formulées par les intervenants extérieurs sur le territoire de la CAPV et pouvant impacter les réseaux de distribution, de transport ou de collecte du service est de **3 602**, soit une augmentation du nombre de dossiers à traiter de + 18,5% % **par rapport à l'exercice 2022** (3 039 dossiers) ainsi que 2021 (2 836 dossiers) et 2020 (2 938 dossiers).

Evolution du nombre de DICT



La relation à l'utilisateur

L'unité Relation à l'Usager est composée de 25 agents, répartis sur 4 secteurs d'activité :

- ✓ l'accueil clientèle,
- ✓ la relève annuelle des compteurs d'eau et les interventions journalières,
- ✓ la facturation,
- ✓ le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif, dont le bilan d'activité se trouve en page 46.

* L'accueil Clientèle

L'équipe clientèle est composée de 5 chargés de clientèle et d'une Adjointe à la Responsable de l'Unité Relation Usagers, qui encadre cette équipe, soit 6 ETP.

Véritable porte d'entrée du Service Cycle de l'Eau, le travail des chargés de clientèle consiste à répondre prioritairement aux demandes des abonnés, sur les thématiques suivantes :

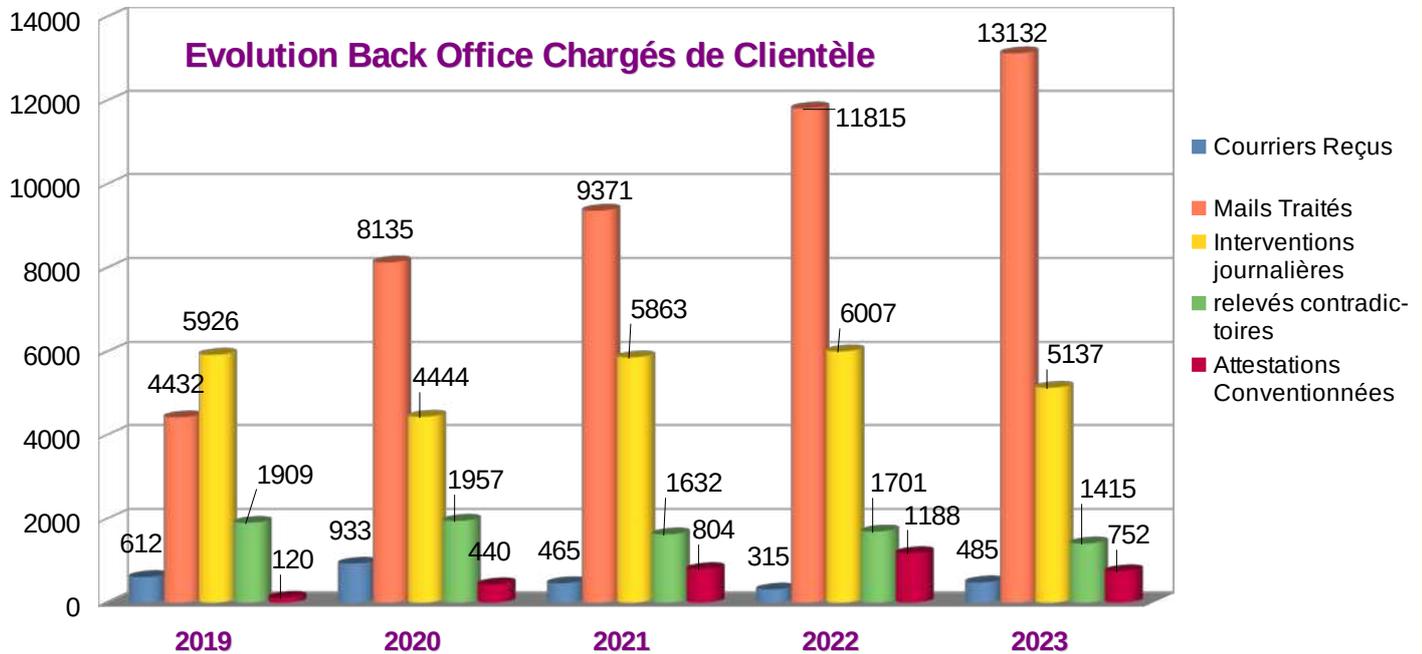
- ✓ interventions : mise en service, mise hors service, contrôles compteurs,
- ✓ réponses aux mails et courriers,
- ✓ traitement des attestations conjointes et conventionnées,
- ✓ factures : impression, explications, paiement TP,
- ✓ assainissement : contrôles, factures AC/ANC,
- ✓ exploitation eau potable : coupure, qualité eau, pression, incident réseaux,
- ✓ moyens de paiement : demandes de mensualisation, prélèvements automatiques à échéance,
- ✓ réclamations : dégrèvements, départ/arrivée non manifestés, inversions de compteurs,
- ✓ renseignements pour devis travaux, créations de compteurs,
- ✓ exploitation assainissement : eaux usées, débordement regard, évacuations,
- ✓ urbanisme : PFAC.



Deux espaces d'accueil informatisés et accessibles PMR permettent aux agents du Service Cycle de l'Eau de recevoir du public dans des conditions optimales.

Les chiffres clés de l'accueil clientèle

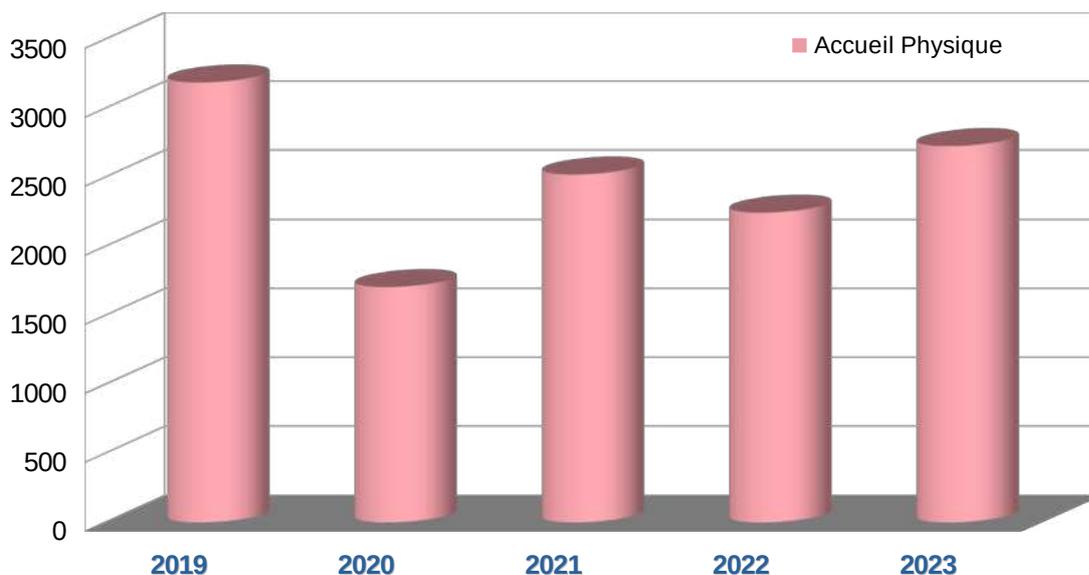
- ➔ **13 824** mails traités par les chargés de clientèle (demandes diverses, retours de contrats d'abonnements, relevés contradictoires, retours d'interventions) sur **17 275** mails reçus sur la boîte mail générique "contact-eau" et dispatchés dans les différentes unités.
- ➔ **20 900** appels téléphoniques traités,
- ➔ **5 137** interventions programmées (dont **3 300** pour la gestion d'abonnement).



La réception de **mails** ne cesse d'évoluer à la hausse depuis la période Covid, + 77 %.

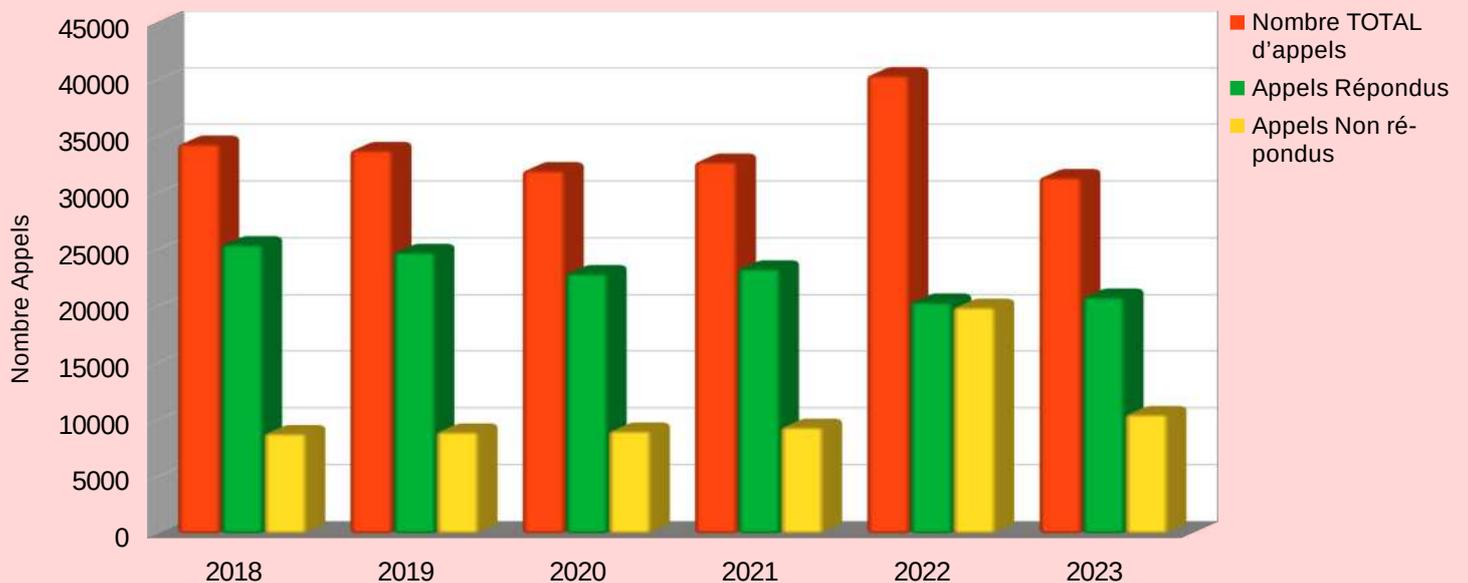
L'utilisation des **attestations conventionnées** avec les organismes partenaires (bailleurs sociaux et agences immobilières) est en baisse suite à la fin de la collaboration avec Alpes Isère Habitat. Cependant, le nombre d'interventions terrain est également à la baisse grâce à la **transmission de photo** du compteur lors des arrivées dans les logements (-1 598 interventions).

Evolution Accueil Physique du Service



L'**accueil physique** n'a pas retrouvé ses valeurs d'avant Covid, il est compensé par l'interface "mails".

Evolution du nombre d'appels Téléphoniques



En 2023, **67% des appels entrants** ont pu être traités par les chargés de clientèle. Ce qui représente une amélioration de 17 % par rapport à 2022, qui s'explique essentiellement par la baisse du nombre d'appels entrants. Mais la diminution des effectifs des chargés de clientèle en 2022/2023, ne permet pas d'atteindre les niveaux de traitement des appels d'avant Covid (en moyenne 73 % des appels traités).

Suivi des Affaires Sowave

Le logiciel métier (Sowave) permet de créer des "Affaires" de suivi de dossiers en fonction de la demande. Ces affaires sont déjà largement utilisées depuis 2020 par les chargés de clientèle pour la gestion d'abonnements (mise en service, résiliation, mutation, relevés contradictoires et attestations conventionnées).

Mais également par l'équipe facturation, au travers des affaires de mensualisation et prélèvement automatique.

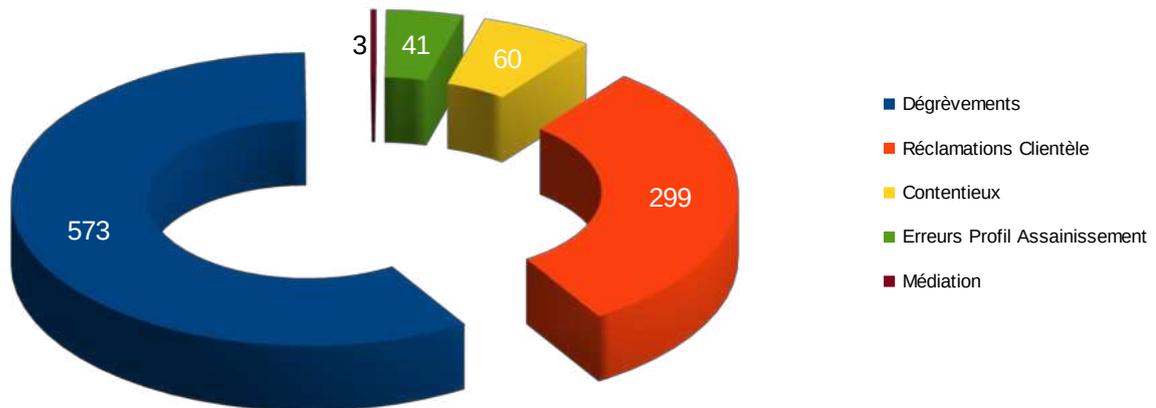
Ces affaires permettent d'optimiser la traçabilité de la demande d'un abonné au sein du service Cycle de l'Eau, au travers de thèmes tels que :

- la Gestion d'abonnements,
- les Demandes de Contact (Affaire Contact),
- les Réclamations,
- les Dégrèvements,
- les Contentieux.

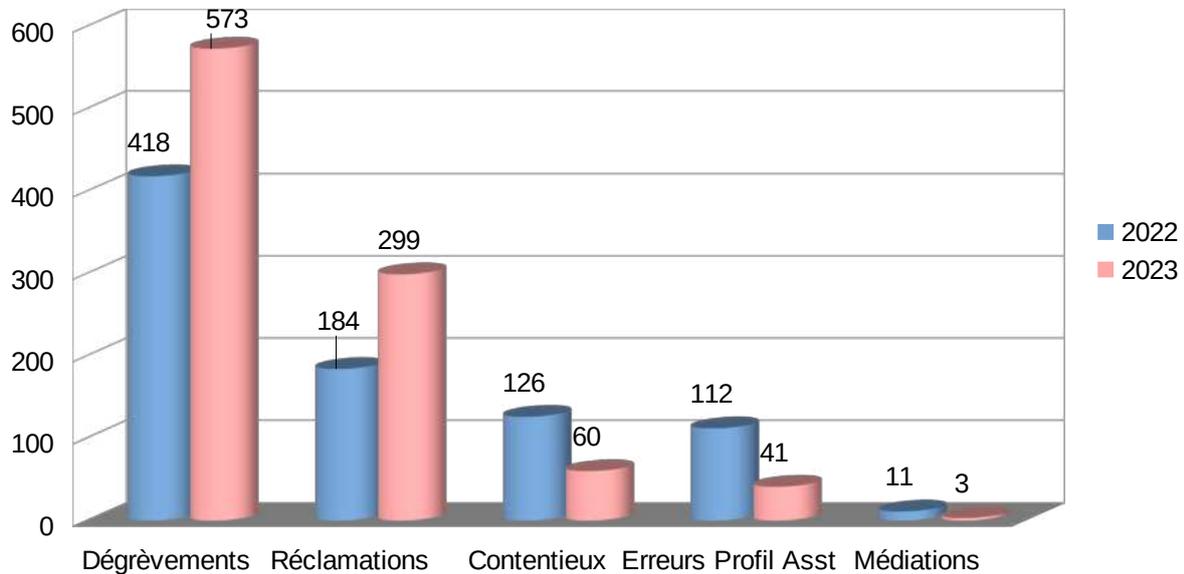
Ainsi, **9 251 affaires** ont été créées en 2023 (toutes catégories confondues) par les chargés de clientèle.

Les chiffres clés des réclamations

→ **976 dossiers de réclamations** ont été traités en 2023, dont voici la répartition :

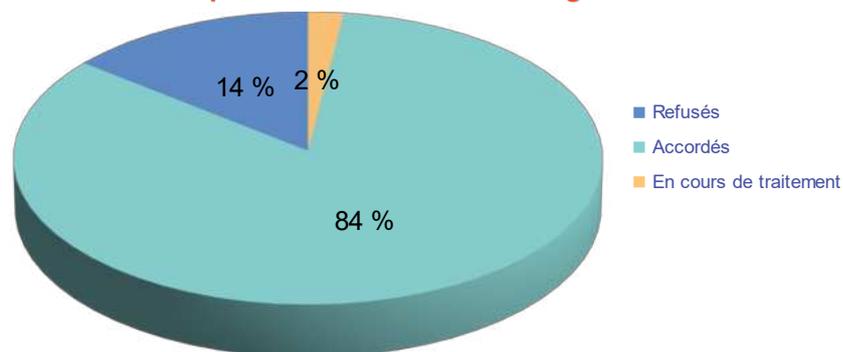


Evolution du Type de Réclamations 2022/2023



L'évolution de **plus de 30 %** des demandes de dégrèvements s'explique par une systématisation de l'envoi des conditions d'attribution des dégrèvements, conformément à la loi Warsmann de 2012, à chaque surconsommation relevée. Cette clarification a eut également pour conséquence une baisse significative du recours au Médiateur de l'Eau.

Nature des réponses aux demandes de dégrèvement



Parmi les demandes de dégrèvement recevables, **84 %** ont bénéficié d'une réponse positive.

Depuis 2021, une attention particulière a été accordée à la diminution du **temps de traitement** des demandes de dégrèvement : avec une moyenne de **40 jours** de traitement en 2023 (contre 88 jours en 2020), la diminution du temps de traitement se poursuit encore.

En cas de contestation de la décision rendue par le service, les abonnés peuvent saisir le Médiateur de l'eau. En 2023, le Médiateur a été saisi pour **3 dossiers** seulement (11 dossiers en 2022).



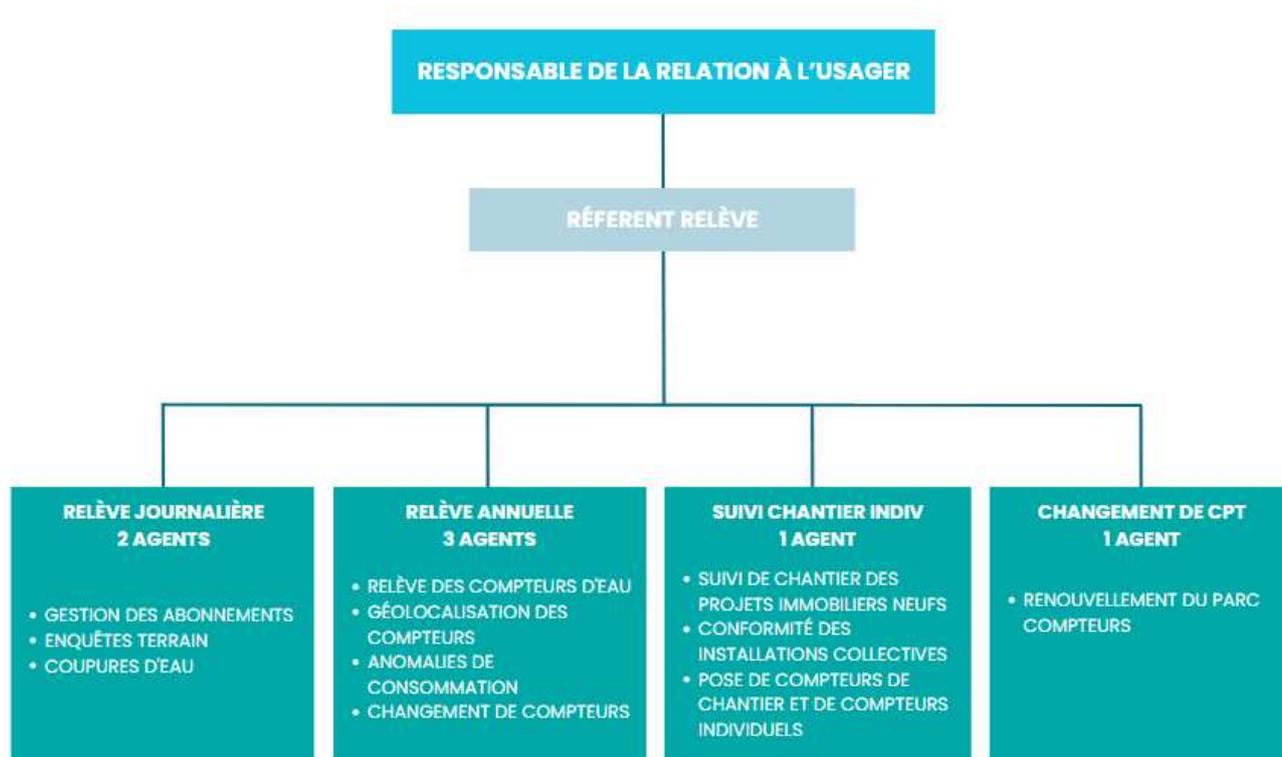
Les chiffres clés des Nouveaux Abonnements

→ **857** compteurs ont été posés en 2023 (contre **642** en 2022) pour de nouveaux logements. Ces nouveaux compteurs sont dans leur grande majorité, posés dans le cadre de constructions collectives.

La **commune de Voiron** est à nouveau la plus impactée, grâce notamment aux nouvelles constructions collectives sur le secteur de la Garenne et du Centre Ville.

La **commune de Moirans**, notamment avec le programme "Les Impériales", a bénéficié de 118 compteurs supplémentaires.

*** La relève annuelle des compteurs d'eau et les interventions journalières**



Quelques chiffres clés :

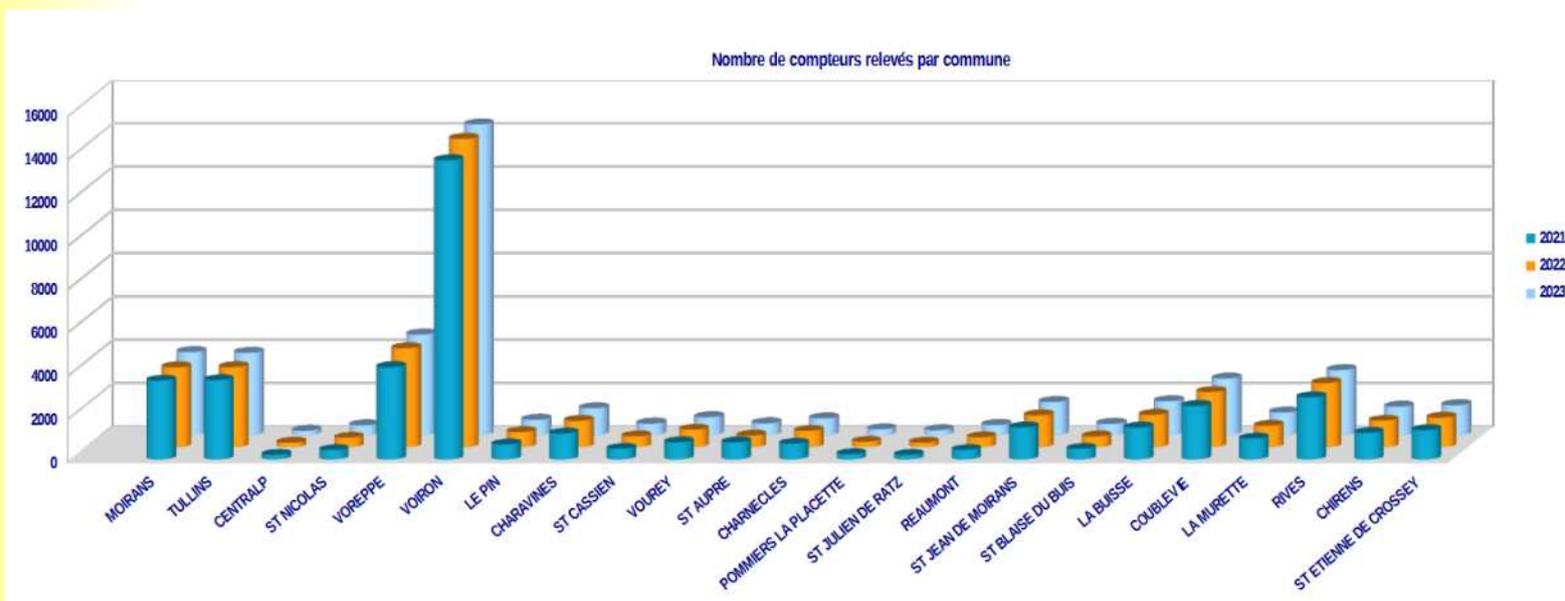
- 46 399 compteurs relevés
- 4 292 interventions journalières
- 1 440 avis de coupure
- 1 276 compteurs changés
- 456 enquêtes terrain



LA RELÈVE ANNUELLE

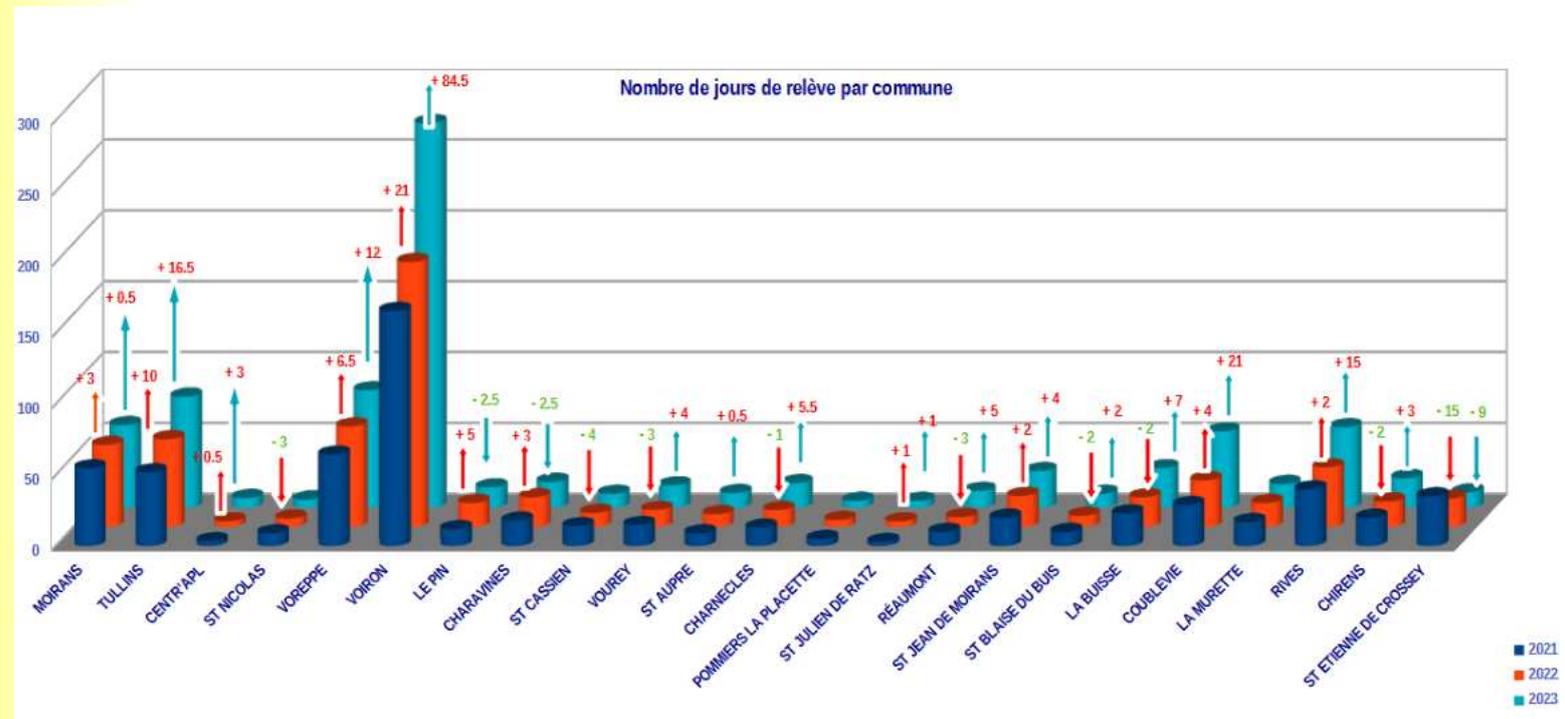
La relève des compteurs d'eau est assurée une fois par an sur chaque commune, les releveurs réalisent les missions suivantes :

- **Relève des compteurs d'eau**, selon un planning préétabli à respecter,
- **Géolocalisation des compteurs** non référencés,
- **Alerte des usagers** conformément à la réglementation en vigueur en cas de surconsommation ou d'anomalie constatée,
- **Réalisation de petits travaux de plomberie** et réparation de fuites d'eau avant compteur,
- **Analyse des anomalies** des relèves réalisées,
- **Changement des compteurs anciens**.



Le nombre de jours de relève ainsi que le temps de relève d'un compteur diffère suivant :

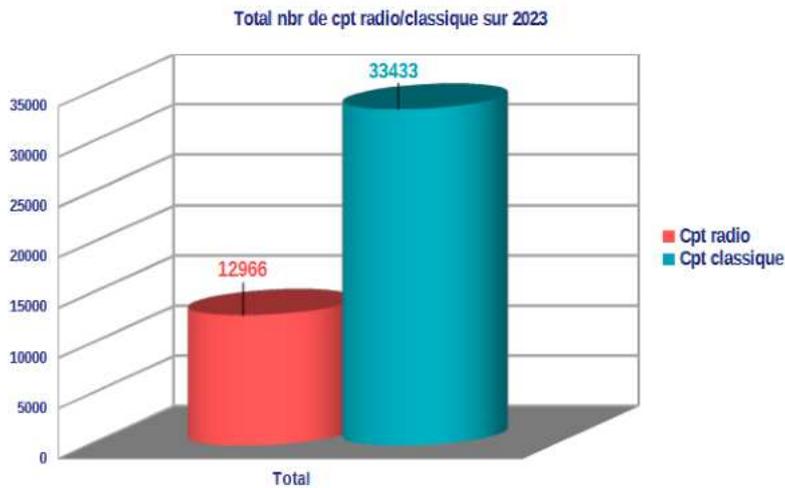
- ❖ les communes (densité de la population),
- ❖ les accès (regards inaccessibles, gaines techniques, entretien des regards, ...),
- ❖ le type de compteurs : classique ou radio,
- ❖ le nombre de compteurs dans un même regard et gaine technique,
- ❖ le nombre de releveurs.



Répartition des compteurs sur l'ensemble du parc

Sur l'ensemble du parc compteurs, seuls 1/3 sont des compteurs équipés de tête radio, qui permettent d'effectuer une relève à distance.

Le reste étant composé de compteurs classiques nécessitant : la manipulation des regards, l'accès à tous les bâtiments et aux propriétés privées afin de visualiser les index.



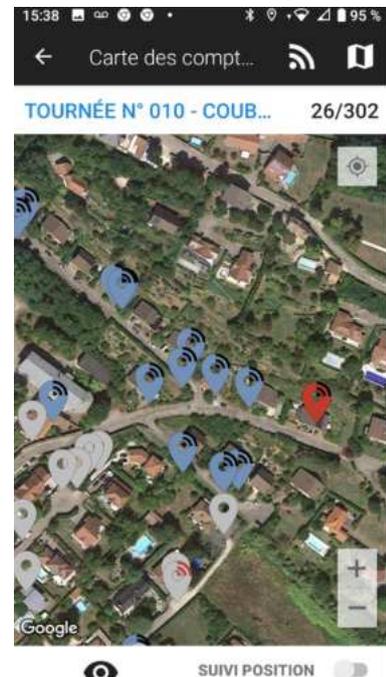
Suite au changement d'outil de relève fin 2022, et afin d'optimiser les temps de relève, la géolocalisation de tous les compteurs a été initiée en 2023, ce qui a engendré une augmentation globale du temps de relève (+5mn par compteur en moyenne).

L'objectif étant de supprimer la relève sur listing (avec classement par rue) au profit d'une relève via la cartographie (cf exemples ci-dessous), permettant ainsi de gagner du temps sur la recherche de l'emplacement des compteurs.

Relève listing



Relève via la cartographie



LE RENOUVELLEMENT DU PARC COMPTEURS

1 276 compteurs ont pu être changés sur l'ensemble des communes en régie du Pays Voironnais.

La politique de changement des compteurs s'appuie sur plusieurs critères :

- l'ancienneté des compteurs (+15 ans),
- la difficulté d'accès de certains compteurs,
- la localisation des compteurs sur des secteurs où le rendement est faible.

En fonction des situations, le temps de relève est considérablement augmenté (compteurs inaccessibles, commune très étalée...)

Les compteurs sont systématiquement remplacés par des compteurs radio afin de faciliter la lecture à distance de l'index.

En 2023, un agent a été dédié spécifiquement sur cette mission avec l'aide d'une assistante pour fixer des rendez-vous avec les usagers, pour les compteurs inaccessibles.

INTERVENTIONS JOURNALIÈRES



Il s'agit essentiellement d'interventions pour :

- **la gestion des abonnements** : mise en service, mise hors service, mutation, conseil
- **les enquêtes terrain** : contrôles facturation, départ non manifesté, conso à 0, inversions de compteurs,
- **les coupures d'eau** : information des abonnés d'une coupure d'eau suite à des travaux réalisés sur les réseaux, fuite...



COUPURE D'EAU

Toute l'année, des travaux sont programmés sur le territoire pour la rénovation de conduites d'eau potable et /ou d'eaux usées, d'extension de réseaux, de réparation de fuites.
Pour alerter les usagers de ces coupures d'eau, des flyers sont distribués dans les boîtes aux lettres par l'équipe relève.

En 2023, ce sont 1 440 avis de coupure qui ont été distribués aux abonnés.



Avis de coupure abonné

AVIS COUPURE D'EAU

Nous vous informons
que des travaux doivent être
effectués sur le réseau d'Eau Potable.
En conséquence L'EAU
sera COUPÉE le:

➔ **Mardi 26 mars 2024**
de 8h00 à 16h00

Possibilité de report en cas d'intempérie:
La tenue en eau pourra être éventuellement
avancée ou retardée sans nouvel avis.
Nous vous remercions de maintenir
vos robinets fermés.

Le Eau

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DU PAYS SORBOISNAIS

INDIVIDUALISATION - CHANTIER



L'individualisation du contrat de fourniture d'eau permet la création d'abonnements individuels : chaque lot d'un immeuble devient abonné au Service Cycle de l'eau, en opposition au compteur général qui enregistre la consommation globale d'un immeuble (tous abonnés confondus).

Les étapes d'une individualisation

Le chargé d'opération prend en main la phase d'étude du projet :

- interface avec les promoteurs,
- validation des préconisations techniques,
- suivis de chantier,
- conformité chantier pour pose du compteur pendant la phase de travaux.

L'agent chargé des individualisations assure les missions suivantes :

- pose du compteur de chantier,
- contrôle de conformité en fin de chantier,
- planification et pose des compteurs individuels.



**Accord de conformité de l'installation
en vue d'une individualisation**

Copropriété
Adresse:.....

Propriétaire représentant:
Contact:.....

POUR INFO:
N° DU COMPTEUR DE CHANTIER:

Nombre de compteurs dans l'individualisation:
- Nombre de kits conformes:

- Nombre de kits non conformes :

- La gaine technique (ou le regard) sont-ils accessibles au service de l'eau?
 oui non,
Si non, pourquoi:

- Nombre de robinets avant compteur
• Marque:

Nombre de clapets anti-pollution: ?

- TOUS les logements sont-ils repérés dans la gaine technique (ou le regard)? oui
 non, lesquels?

- Analyse conforme: oui non sans
- Essai de pression: oui non sans

- Validation plan de recollement: oui non sans

CONFORMITE ACCORDÉE:
 Oui non

- Autres remarques:

Date: Signature de l'agent releveur:

3) EAU POTABLE

INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE



Depuis quelques années, les conditions climatiques complexifient la gestion des ressources en eau potable. Le territoire du Pays Voironnais n'échappe pas à ces difficultés.

L'ensemble des agents du service reste vigilant à la continuité de l'alimentation en eau potable sur le territoire qu'il gère.

Les agents ont assuré leurs différentes missions relatives :

- au contrôle de la qualité (traitements, purges sur réseau,...),
- à la recherche de fuites,
- à la régulation des réseaux (réglages des appareils de régulation, pression, débit,...),
- à la maintenance de l'ensemble des sites et des réservoirs (lavage, entretien,...),
- aux tests des poteaux incendie,
- à l'amélioration et la sécurisation des systèmes de télésurveillance.

En 2023, l'activité de l'unité Exploitation Eau Potable

- 480 filtres changés
- 82 cuves de réservoirs lavées
- 2 500 relevés d'information sur les niveaux des ressources
- 850 km de réseaux inspectés



La production d'eau à partir du milieu naturel

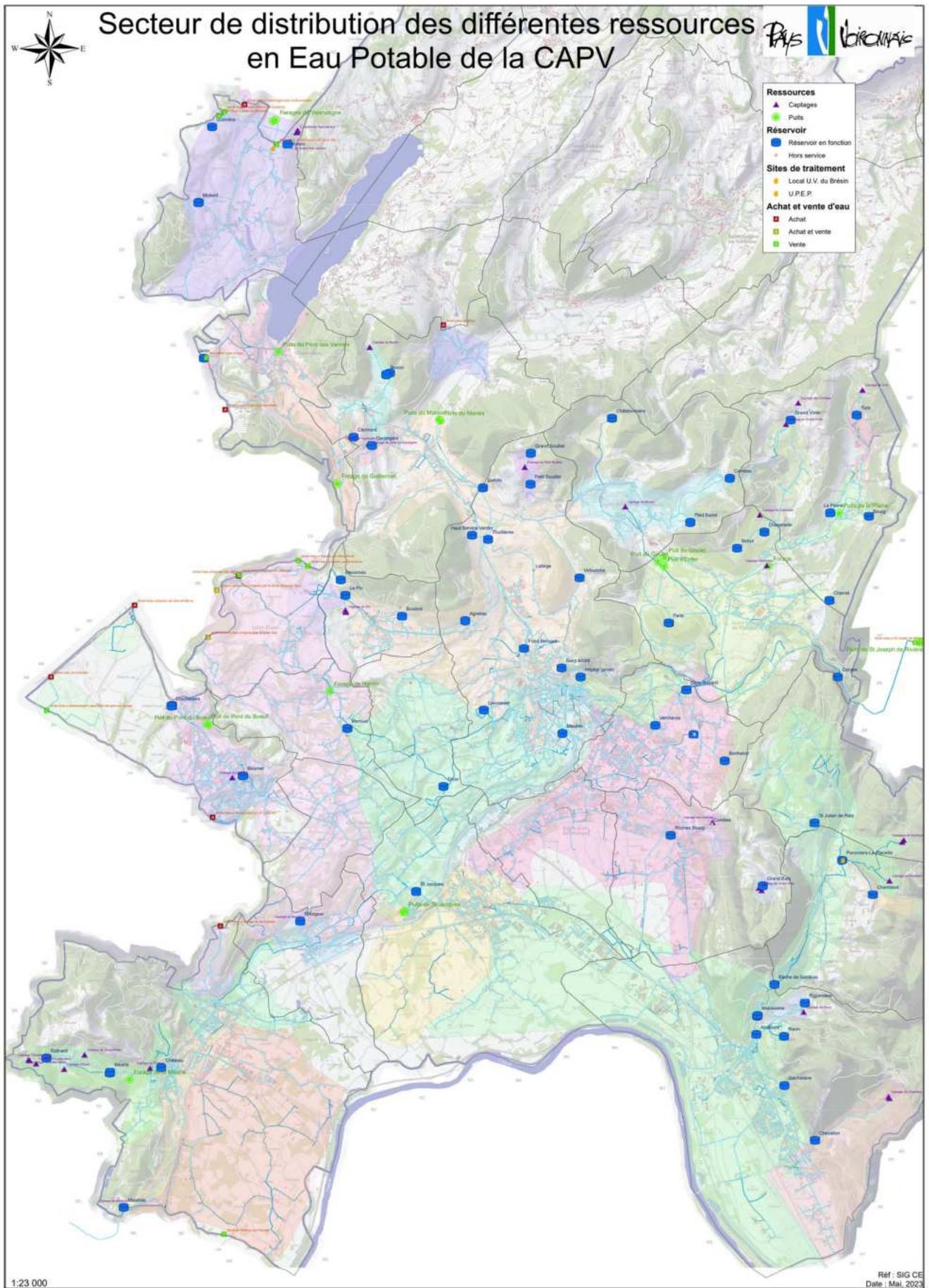
Les ressources

Le service Cycle de l'Eau gère un grand nombre de réseaux alimentés par 33 sources ou forages en 2022. Ces réseaux sont interconnectés entre eux, permettant le renfort pour alimenter certains secteurs et la sécurisation de cette alimentation.

- Le **Réseau de Saint Joseph** est alimenté par le puits situé sur la commune de Saint-Joseph-de-Rivière et le captage de Rossetière situé sur la **commune** de Saint-Etienne-de-Crossey. Il dessert les communes de Coublevie, La Buisse, Saint-Jean-de-Moirans, une partie de Voiron, Saint-Cassien, ainsi qu'une partie de Tullins.
- Le **Réseau de Rives Plaine** est alimenté par un import d'eau de la Communauté de Communes Bièvre Est. Il alimente quelques abonnés de la commune de Rives.
- Le **Réseau de la Bouvardière**, sur la commune des Villages-du-Lac-de-Paladru – Le Pin, est alimenté par l'**achat d'eau de la Bouvardière** de la commune de Valencogne.
- Le **Réseau de la plaine de Tullins** est alimenté par la **source de Malatras** localisée sur la commune de Tullins. Il dessert la plaine de la commune de Tullins.
- Le **Réseau du Racin** à Voreppe est alimenté par les **sources de Racin / Rigonniere**.
- Le **Réseau de Saint-Nicolas-de-Macherin** est alimenté par la **source des Combes** située sur la commune de Saint-Aupre et alimente le bourg de Saint-Nicolas-de-Macherin.
- Le **Réseau Principal de Moirans** est alimenté par les **puits de Saint Jacques de Moirans**. Il dessert la commune de Moirans.
- Le **Réseau du Nantin** est alimenté par les **puits du Nantin**. Il alimente les communes de Charnècles, Réaumont et Saint-Blaise-du-Buis.
- Le **Réseau du Marais de Chirens** est alimenté par les puits du **Marais de Chirens**, localisés sur la commune de Chirens. Il dessert les communes de Chirens, Voiron, La Murette et une partie de la commune de Saint-Nicolas-de-Macherin.
- Le **Réseau de Méarie et de l'Eslinard** est alimenté par les **sources Thivollier, Orcel et Gouy-Paillet** localisées sur la commune de Tullins. Il dessert la partie haute de la commune de Tullins.
- Le **Réseau du Pin** est alimenté par les **sources de Brésins**, localisées sur la commune des Villages-du-Lac-de-Paladru – Le Pin.
- Le **Réseau de Voreppe Chevallon** est alimenté par les **captages du Chevallon**, localisé sur la commune de Voreppe. Il dessert le quartier du Chevallon sur la commune de Voreppe.
- Le **Réseau de Saint-Etienne-de-Crossey** est alimenté par le **puits d'Enfer** et la source du Colombier, localisés sur la commune de Saint-Etienne-de-Crossey.
- Le **Réseau du Grand Ratz** est alimenté par les **sources du Grand Ratz** localisées sur la commune de La Buisse. Il dessert le hameau du Grand Ratz.
- Le **Réseau de Ture** est alimenté par un import d'eau de la commune de Miribe- les-Echelles. Il dessert le hameau de Ture sur la commune de Saint-Aupre.
- Le **Réseau de Vourey** est alimenté par le **captage du Bourgeat**, localisé sur la commune de Vourey.
- Le **Réseau du Bournet** est alimenté par la **source du Bournet** localisée sur la commune de Rives. Il dessert la partie basse de la commune de Rives.
- Le **Réseau de Bozon** est alimenté par la **source du Bozon** localisée sur la commune de Chirens et en dessert une partie.
- Le **Réseau du Grand Vivier** est alimenté par la **source du Grand Vivier** localisée sur la commune de Saint-Aupre. Il dessert les hameaux du Grand Vivier et St Aupre Le Haut.
- Le **Réseau du Château** est alimenté par les **sources du Château et en complément par les sources de Thivollier, Gouy Paillet et Orcel** localisées sur la commune de Tullins et dessert le bourg de Tullins.
- Le **Réseau des Souillets** est alimenté par les **sources du Petit et du Grand Souillet** localisées sur la commune de Voiron. Il dessert les hameaux du Petit et Grand Souillet.

- Le **Réseau de la Murette Ouest** est alimenté par les **sources du Pin**, localisées sur la commune de La Murette. Il dessert une partie de la commune de La Murette.
- Le **Réseau du Guillermet** est alimenté par le pompage du même nom, situé sur la commune de Charavines. Il dessert une partie de la commune de Charavines et une partie de Chirens.
- Le **Réseau de St Aupre Village** est alimenté par le **puits de la Plaine** localisé sur la commune de Saint-Aupre. Il dessert une partie de la commune de Saint-Aupre.
- Le **Réseau de la Garangère** est alimenté par la **source de la Garangère** localisée sur la commune de Chirens. Il dessert une partie de la commune de Chirens.
- Le **Réseau du Pont des Vannes** est alimenté par le **puits du Pont des Vannes** sur la commune de Charavines. Il dessert la commune de Charavines.
- Le **Réseau de Sambuis et Pécatièrre** est alimenté par les captages de même noms. L'eau transite par l'usine d'ultrafiltration mise en place en 2015 sur la commune de La-Sure-en-Chartreuse. Il alimente les communes de La-Sure-en-Chartreuse, Voreppe, ainsi qu'une partie de La Plaine de Moirans.
- Le **Réseau de Courbatière** est alimenté par les **puits du Pont du Bœuf** localisés sur la commune de Rives. Il dessert la partie haute de la commune de Rives.
- Le **Réseau de l'Arsenal** est alimenté par un import d'eau du Syndicat des Eaux du Guiers et de l'Ainan. Il dessert des hameaux de la commune de Chirens.

Zones d'alimentation des différentes ressources en eau potable



La protection des ressources

Produire et distribuer une eau de qualité font partie des objectifs prioritaires du service, impliquant la mise en œuvre de moyens pour le contrôle, les mesures de protection et d'exploitation. En 2023, le Service Eau et Assainissement gère **44 ressources** dont 10 sont hors service, mais conservées dans le patrimoine.

Ces 10 ressources non utilisées sont les sources d'Allard sur la commune de La-Sure-en-Chartreuse, Guiguet sur Coublevie, Lardinière et Le Pin-Charnècles sur La Murette, Cras et Salamot à Tullins, le puits du Goulet à Saint-Etienne-de-Crossey, les captages du Mollard au Pin, Châtelonnière à Saint-Nicolas-de-Macherin et la source des Combes de la Buisse à La Buisse.

Selon les critères de l'arrêté du 2 mai 2007 et de l'arrêté modificatif du 02 décembre 2012, **l'indice global d'avancement de protection de la ressource**, donnant une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource, est de **76,4 %** pour les ressources gérées par le Pays Voironnais.

La protection des ressources se fait en plusieurs étapes, l'indice d'avancement correspond à l'avancement dans ces étapes :

Phase 1 : **Avis de l'hydrogéologue** concernant la ressource à protéger,

Phase 2 : **Enquête publique**,

Phase 3: Déclaration d'Utilité Publique (DUP), matérialisée par un **arrêté préfectoral** reprenant l'ensemble des mesures retenues pour assurer la pérennité et la protection de la ressource concernée,

Phase 4 : **Réalisation des travaux de protection** imposés par l'arrêté préfectoral (clôtures, déboisement, ...),

Phase 5 : **Suivi des activités** au sein des périmètres de protection avec une procédure à mettre en place (contrôle des activités et contrôle des réalisations de travaux...).



Le tableau suivant présente de manière synthétique l'état de protection des ressources utilisées en 2023.

Désignation	Commune	Rapport Géologique	DUP	Etat Procédure	Indice avancement
Puits du Guillermet	Charavines	20/05/99	18/02/03	Procédure terminée	80%
Puits du Pont des Vannes	Charavines	24/05/99	24/02/03	Procédure terminée	80%
Source du Bozon	Chirens	03/05/94	12/02/99	Procédure terminée	80%
Source de la Garangère	Chirens	30/06/94	12/01/99	Procédure terminée	80%
Puits du Marais de Chirens 2 puits	Chirens	29/09/96	12/01/99	Procédure terminée	80%
Source du Grand Ratz	La Buisse	02/04/94	13/09/96	Procédure terminée	73%
Puits du Pin	La Murette	23/12/93	11/04/97	Procédure terminée	80%
Puits de Valencogne	Valencogne		18/09/97	Procédure terminée	80%
Captages du Brésins	Villages du Lac de Paladru		18/09/97	Procédure terminée Terrains non acquis	66%
Puits de St Jacques	Moirans	12/09/96		Procédure à mettre en oeuvre	40%
Source de Pécatièrre	Sure en Chartreuse	04/07/94	24/06/88	Procédure en cours de révision	80%
Source de Sambuis	Sure en Chartreuse		24/06/88	Procédure en cours de révision	80%
Puits du Nantin	Réaumont	14/12/87	23/03/95	Procédure terminée	80%
Source de Bourmet	Rives	02/10/95	21/09/00	Procédure terminée	80%
Puits du Pont Boeuf	Rives	02/10/95	21/09/00	Procédure terminée	80%
Source du Grand Vivier	St Aupre	24/02/94	16/12/96	Procédure terminée	80%
Puits de La Plaine	St Aupre	15/06/94	11/04/97	Procédure terminée	80%
Chevillard	St Aupre	20/07/94		Procédure à mettre en oeuvre	40%
Puits du Colombier	St Etienne de Crossey	28/05/98	05/02/13	Procédure terminée	80%
Puits d'Enfer	St Etienne de Crossey	07/11/96	05/02/13	Procédure terminée	80%
Puits de St Joseph de Rivière	St Joseph de Rivière	07/07/81	30/07/84	Procédure terminée	80%
Source du Moulin	St Nicolas de Macherin	28/04/94	11/04/97	Procédure terminée	80%
Source du Château	Tullins	04/09/92	27/09/94	Procédure terminée	80%
Source de Gouy-Pailler	Tullins	23/05/79	27/07/94	Procédure terminée	80%
Source de Malatras	Tullins	23/05/79	27/09/94	Procédure terminée	80%
Puits de la Méarie	Tullins	21/02/83	27/07/94	Procédure terminée	80%
Source d'Orcel	Tullins	23/05/79	27/07/94	Procédure terminée	80%
Source de Thivollier	Tullins	23/05/79	27/09/94	Procédure terminée	67%
Source du Petit Souillet	Voiron	25/01/95	02/02/04	Procédure terminée	80%
Source du Chevallon	Voreppe	A refaire	04/02/88 A refaire	Procédure terminée Terrains non acquis	80%
Source de Rigonnière (Racin)	Voreppe	28/01/83	04/02/88	Procédure terminée	80%
Source Bourgeat	Vourey	30/09/86	09/12/94	Procédure terminée	80%

La qualité de l'eau

Les traitements

Selon le type des ressources, différents systèmes de traitement sont exploités par le Service Eau et Assainissement. On compte parmi eux : les ultra-violets, le chlore gazeux, l'hypochlorite de sodium (javel) et le bioxyde de chlore.

Le goût et l'odeur varient en fonction du traitement, ce qui explique, lors de modification d'alimentation pour des besoins de service, que des changements peuvent être ressentis par les usagers (maintenance, déficit de la ressource, ...).



Les analyses

L'Agence Régionale de Santé (ARS), assure le suivi de la qualité de l'eau distribuée par le Pays Voironnais.

En 2023, l'Agence Régionale de Santé a fait réaliser au niveau du réseau de distribution 547 prélèvements pour analyses de paramètres microbiologiques et 778 prélèvements pour analyses de paramètres physico-chimiques. L'ensemble des informations contenues dans les fiches qualité de l'Agence Régionale de Santé est présentée, réseau par réseau.

Indicateur paramètres microbiologiques :

Année	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2023	547	545	99,6 %

Indicateur paramètres physico-chimiques :

Année	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2023	778	774	99,5 %

L'ensemble des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire a mis en évidence une bonne qualité de l'eau distribuée.

Toutefois, pour les quelques non-conformités décelées, le service a été mobilisé pour réaliser des actions correctives sur les réseaux concernés.

Certaines non-conformités ont été détectées pour des ressources, de type superficiel, alimentant un faible nombre d'abonnés. Ces dépassements peuvent parfois se produire en circonstance exceptionnelle lors d'orage.

En 2023, sur les 4 non-conformités physico-chimiques, 3 concernent la métabolite du chlorothalonil. Ce nombre s'explique par la réalisation d'une étude approfondie de recherche de ce paramètre afin de mettre en place des actions correctives.

Information de l'Agence Régionale de Santé :

La molécule concernée par ces dépassements, le chlorothalonil R471811, est un métabolite du chlorothalonil. Le chlorothalonil est un fongicide interdit en France depuis 2020. Cette molécule a été très utilisée dans notre pays, principalement dans le cadre de la culture des céréales (maladies du blé et de l'orge), mais aussi sur les protéagineux (pois, féverole), pommes de terre et légumes.

Le métabolite R 471811 du chlorothalonil a été intégré à la liste des pesticides et métabolites de pesticides recherchés en Isère dans le cadre du contrôle sanitaire depuis le 1er août 2023, suite aux résultats obtenus par l'Anses dans le cadre de sa campagne nationale 2020-2022 de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine (pesticides et métabolites de pesticides, résidus d'explosifs et 1,4-dioxane) (cf. Rapport de mars 2023 disponible en ligne sur le site de l'Anses).

Dans ce contexte, un contrôle analytique renforcé mensuel va être mis en place prochainement sur le réseau concerné afin de pouvoir déterminer si la situation nécessite un régime dérogatoire.

En terme de gestion du risque sanitaire, le principal métabolite du chlorothalonil (R471811) est actuellement défini comme métabolite pertinent et dispose d'une valeur sanitaire transitoire (VST à 3 µg/L) à défaut d'une valeur de gestion individuelle (Vmax) définie par l'Anses.

En 2023 la qualité des eaux distribuées reste très bonne puisque, sur l'ensemble des prélèvements, les taux de conformité sont de :

99,6 % pour la microbiologique

99,5 % pour la physico-chimie

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Les données Qualité de l'Agence Régionale de la Santé décrivant les caractéristiques de l'eau secteur par secteur sont accessibles sur le site du Pays Voironnais :

<http://www.paysvoironnais.com/eau-et-assainissement/eau-568.html>

D'autre part, les fiches Qualité de l'ARS sont consultables par les abonnés depuis le portail ARS Auvergne Rhône-Alpes, en sélectionnant « Qualité de l'eau de votre commune », afin de connaître la qualité et la provenance de l'eau qui sort de leur robinet.

Adresse du site : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Bilan Qualité 2016 D'où vient l'eau que vous consommez ?

Statut de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml
100,0 % d'analyses conformes
Eau de très bonne qualité

Les eaux ne dépassent pas ni les normes, ni agricoles
Valeurs mesurées : nitrite : 22,1 µg/l - nitrate : 23,8 µg/l

Eau moyennement minéralisée
Limite de qualité : 50mg/l
Valeurs mesurées : nitrite : 1,2 mg/l - nitrate : 2 mg/l
Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates

Eau conforme : peu fluorée
Limite de qualité : 1,5mg/l
Valeurs mesurées : nitrite : 0,04 mg/l - nitrate : 0,28 mg/l

Eau conforme : absence de pesticides
Limite de qualité : 0,1µg/l
Valeur maximum en pesticide : 0 µg/l

Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité

Origines de l'eau :
L'eau provient du captage de la Rigonnière situé sur la commune de Voizeppe

Trattement :
L'eau est distribuée après un traitement de désinfection au chlore.

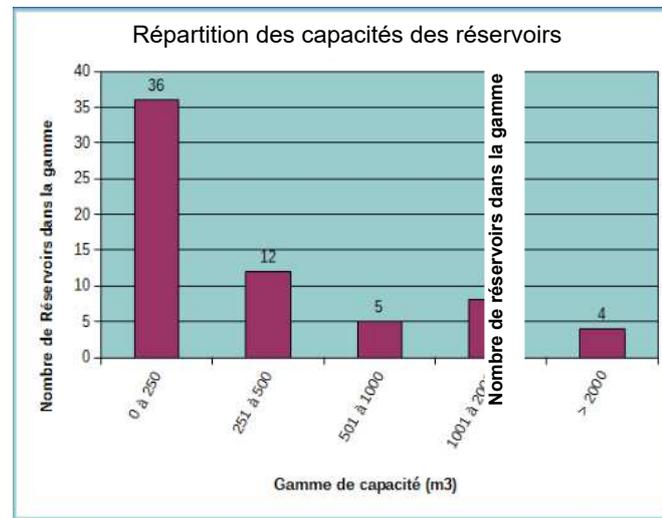
Notre conclusion :
L'eau distribuée sur le réseau de RIGONNIÈRE à VOREPPE, au cours de l'année 2016, présente une très bonne qualité bactériologique : elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

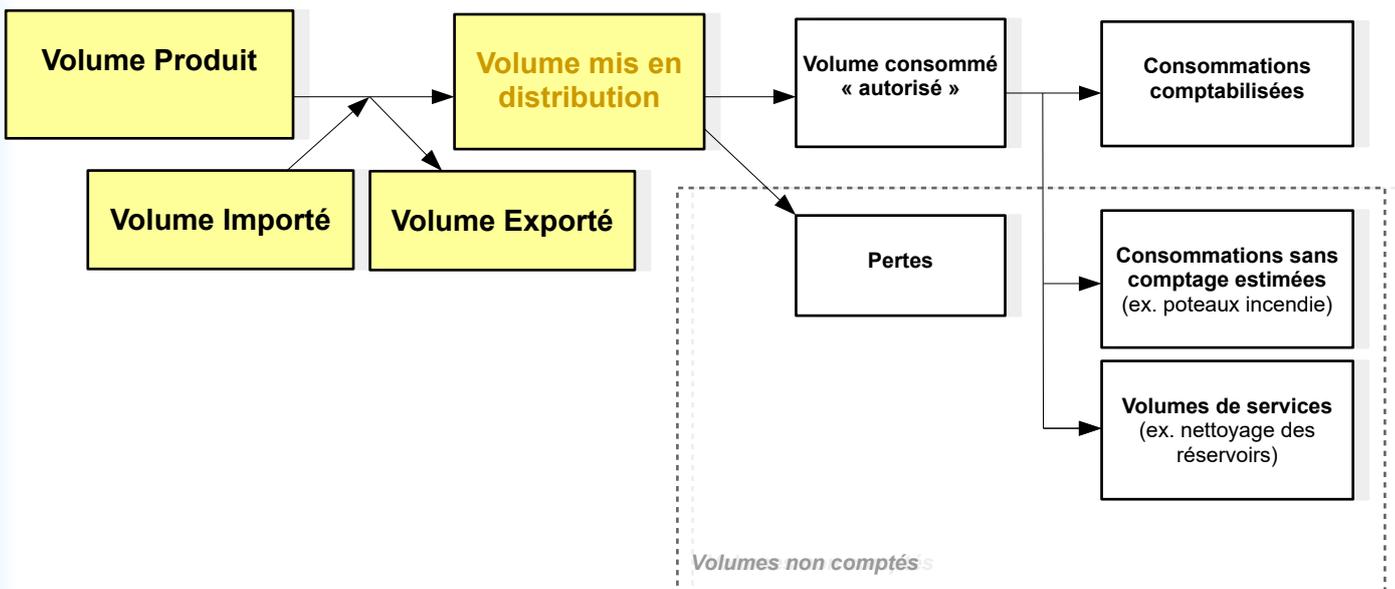
- Le traitement sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service assainissement et par le service de la Distribution de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la réception, à la production après traitement ou, en fonction de l'origine de la ressource, du traitement de la ressource de consommation. La présence d'analyses effectuées, au vu du caractère d'habitat desservi et des modes de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de distribution : des réserves de qualité pour les paramètres de la présence dans l'eau sont réalisés (des réserves de qualité au long temps et des réserves de qualité pour des paramètres indicatifs de pollution ou de fonctionnement des installations).
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un réseau régulier de contrôles et un programme de tests et contrôles.
- Des paramètres de production doivent être mis en place afin de préserver la ressource et les équipements de production.
- Les résultats d'analyses de contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Les réservoirs

Le service Cycle de l'Eau gère 65 réservoirs (cf. tableau ci-après) d'une capacité totale de stockage de 38 380 m³.



Le volume produit



Le volume produit correspond au volume prélevé dans le milieu naturel et qu'on traite pour le rendre consommable. La production est assurée par de nombreuses ressources, principalement des captages gravitaires, d'importances très

inégales. Trois ressources assurent plus de la moitié de la production totale : le pompage de St Joseph de Rivière, les captages de Sambuis-Pécatière et le pompage de Chirens.

En 2023, le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel s'est établi à **6 420 936 m³**.

Le volume mis en distribution pour alimenter les abonnés du Pays Voironnais

Le volume mis en distribution correspond au volume qui va transiter dans les canalisations de distribution gérées par le service, pour alimenter les abonnés du Pays Voironnais. Il prend en compte les volumes d'eau importés des territoires voisins et exclut les volumes d'eau exportés aux territoires voisins.

Secteurs desservis	Collectivité importatrice	Exports 2014	Exports 2015	Exports 2016	Exports 2017	Exports 2018	Exports 2019	Exports 2020	Exports 2021	Exports 2022	Exports 2023								
Réseau Principal d'Apprieu	CCBE	30 683	76 666	63 119	45 700	38 083	58 528	198 161	208 787	261 110	105 143								
Bompertuis – Apprieu										6 982	5 536								
RD 520 route d'Apprieu										139	105								
Rivier d'Apprieu										37 712	30 924								
Aire de gens du Voyage de Beaucroissant										1 332	608	1 352	1 618	1 173	1 070	114	570	1 663	700
Réseau Principal d'Oyeu																		6 119	1 689
Valencogne (Ch de la Vie)	Vals du Dauphiné			801	1 841	1 975	1 861	1 903	2 683	286	314								
Virieu (Ferme de Chubbins)										537	404								
Virieu (route de Virieu)										1 022	875								
Commune de St Joseph de Rivière	St Joseph	1 982	11 870	11 692	20 407	18 197	17 750	22 558	1 240	1 505	16 220								
	Total	33 997	89 144	76 964	89 566	59 428	79 209	222 736	213 280	317 075	181 910								

Le tableau ci-dessous présente le détail des volumes exportés en gros par le service vers les collectivités utilisatrices. Le tableau suivant présente les volumes d'eau importés en gros par le service, détaillés par collectivité productrice.

Secteurs desservis	Collectivité exportatrice	Imports 2014	Imports 2015	Imports 2016	Imports 2017	Imports 2018	Imports 2019	Imports 2020	Imports 2021	Imports 2022	Imports 2023
Parc d'Activités Bièvre Dauphine – Rives	CCBE	14 095	14 096	14 097	14 098	14 099	14 100	18 198	36 930	48 167	45 121
Plaine de Bièvre – Rives		4 202	4 200	4 882	3 835	3 226	3 018	2 185	916	2 975	2 603
Secours St Blaise – Réaumont		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montfollet – Charavines		4 649	4 272	4 098	4 467	5 589	7 990	9 005	8 915	6 418	4 576
Criel - Tullins Fures		6 137	13 483	12 472	16 168	5 967	6 716	10 424	13 272	13 735	15 096
Le Pin	Vals du Dauphiné			296	576	825	1495	1212	573	485	566
Arsenal et Guilletière - Chirens	SIEGA	25 996	33 775	27 298	21 911	24 497	26 323	22 146	24 914	29 043	24 311
Ture – St Aupre	Miribel les Echelles	8 327	13 598	11 738	8 754	7 347	8 327	13 419	11 337	9 594	16 818
	Total	63 498	63 424	74 681	68 609	61 550	67 969	76 639	96 857	110 417	108 691

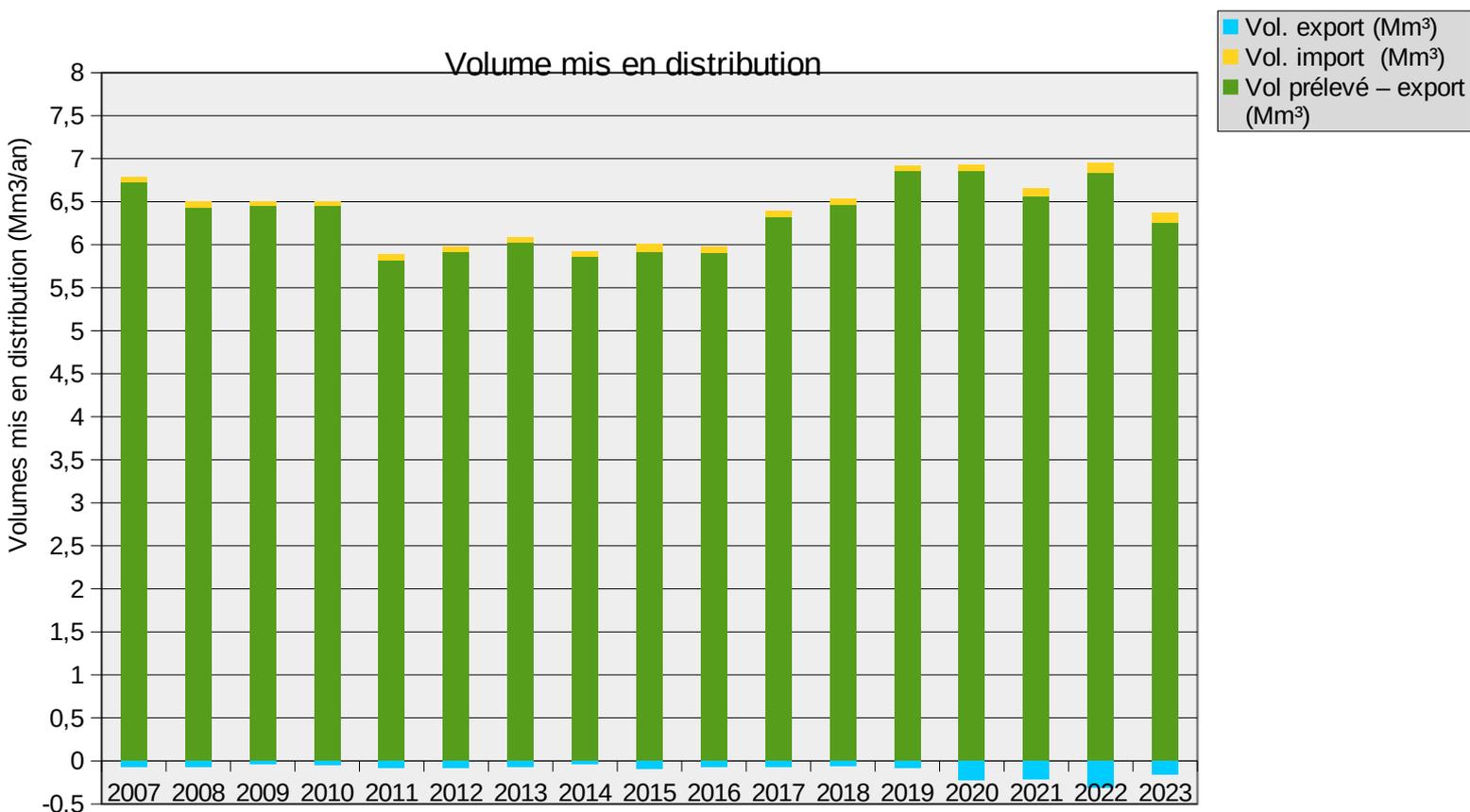
Ainsi en 2023, les volumes échangés avec les territoires voisins s'élèvent à :

161 910 m³ pour les exports

109 091 m³ pour les imports

Ainsi le volume mis en distribution pour les abonnés du service sur les 21 communes en gestion est de :

6 368 117 m³ mis en distribution



Les volumes produits et mis en distribution en 2023...

En 2023, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à **6 420 936 m³**. Cette valeur enregistre une baisse de 10,6 % par rapport à l'année précédente.

Le volume d'eau importé représente 1,7 % du volume prélevé au niveau des ressources par le service. Cette valeur traduit la quasi-autonomie du Service Eau et Assainissement pour ses besoins de production.

Par ailleurs, les volumes exportés par le service représentent 2,5 % des volumes produits.

La distribution de l'eau potable : du réservoir au robinet

La connaissance patrimoniale du réseau

Un des enjeux du service consiste à avoir une bonne connaissance de ses réseaux grâce à son Système d'Information Géographique. Cet outil d'aide à la décision reprend les informations patrimoniales des réseaux d'eau et d'assainissement. Il permet une meilleure gestion et efficacité pour les agents de terrain et, est un véritable outil de pilotage administratif (programme de renouvellement, suivi de la qualité, ...).

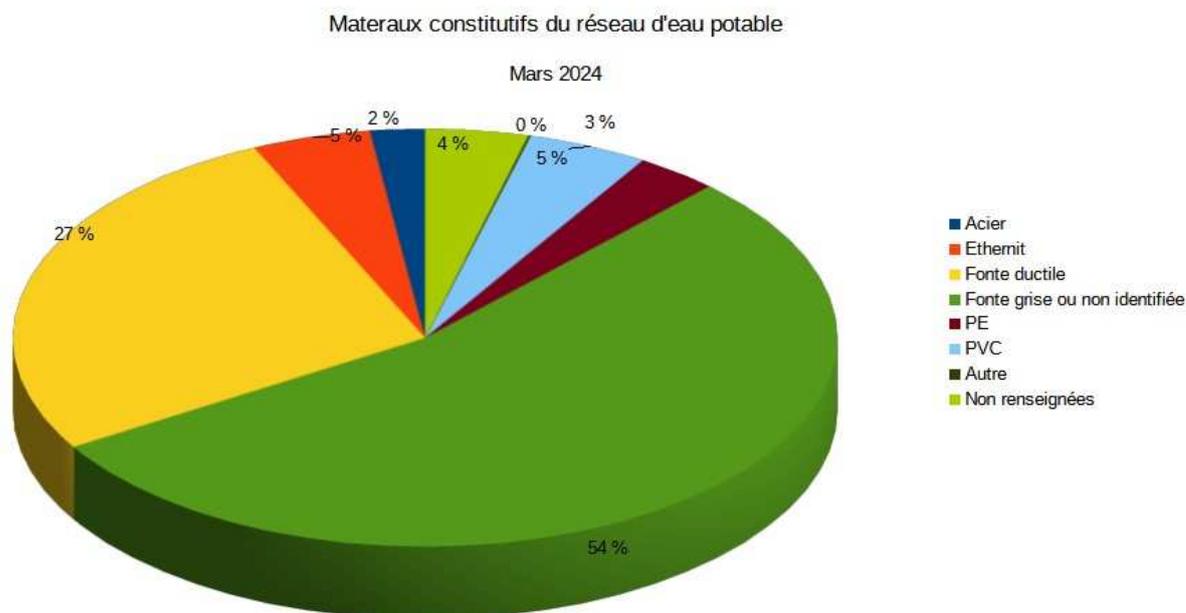
En janvier 2023, le linéaire du réseau public exploité s'élève à : **849,6 km**

Le linéaire de réseau d'eau potable reste stable, le Pays Voironnais réalisant davantage de renouvellement de réseau que d'extension au niveau de l'eau potable.

Le nombre d'abonnés desservis par kilomètre de réseau est de : **51 abonnés/km**.

En ce qui concerne les matériaux, la fonte demeure de loin le matériau le plus répandu (80 % des canalisations). Le Pays Voironnais a fait le choix de la qualité pour ses réseaux et pose essentiellement de la fonte ductile, cette dernière permet notamment le traçage et la recherche de fuites.

La répartition est traduite également par le graphe ci-dessous.



Les principaux travaux d'investissement portant sur le réseau sont précisés dans la partie 5.

Selon l'arrêté du 2 décembre 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau, des ouvrages et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

Au 31 décembre 2023, cet indice est évalué à : **100 sur 120 - soit 83 %**.



Des équipes techniques mobilisées au service des usagers

Le service effectue des travaux en régie, d'entretien des réseaux ainsi que de réalisation de branchements pour les nouvelles constructions. Ces travaux de fonctionnement sont réalisés par une équipe de 10 agents.

En 2023, **3 branchements** d'eau potable ont été réalisés en régie et 65 par des entreprises pour le compte du service soit 68 branchements, contre 102 en 2022.

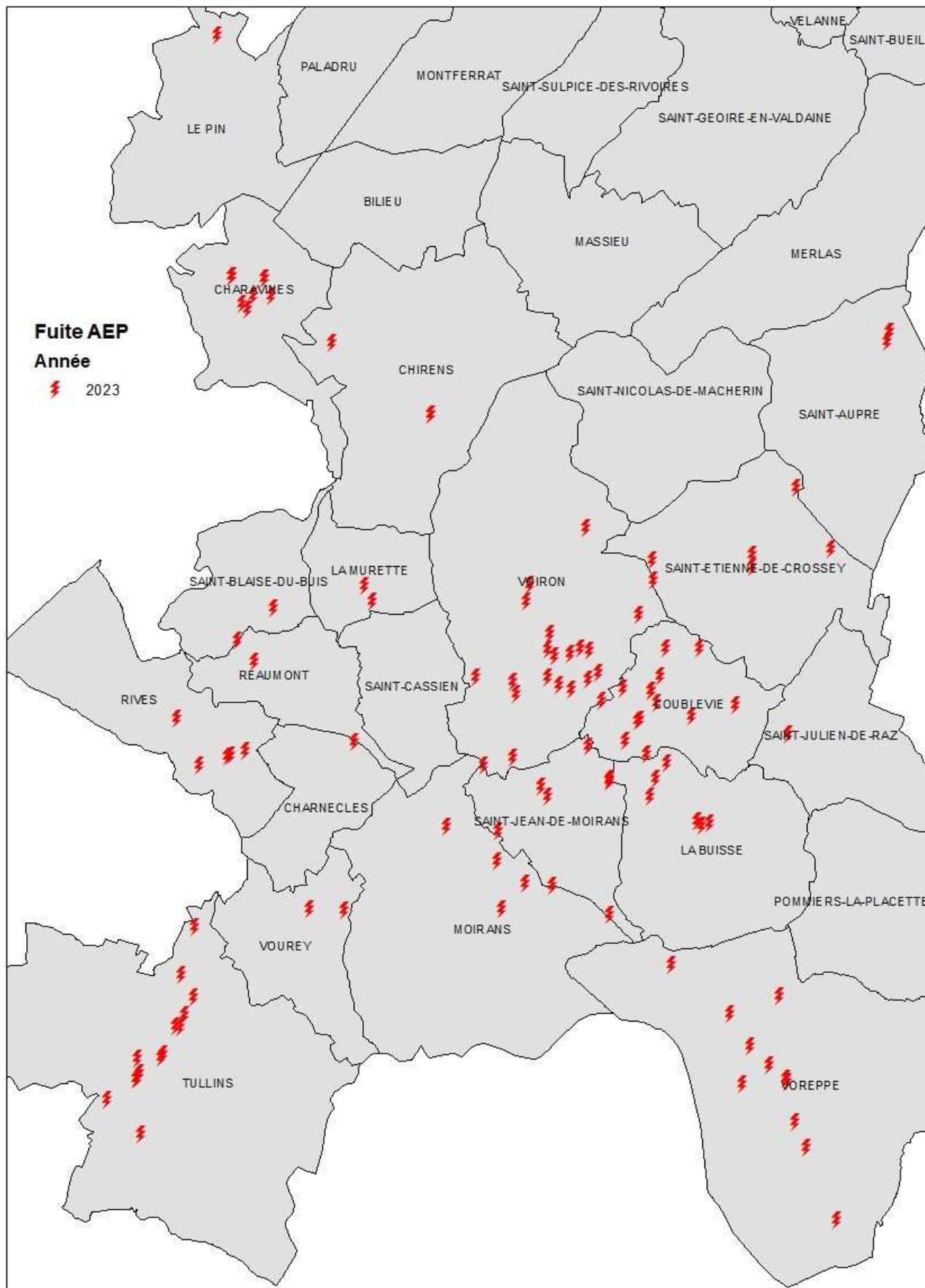


Le service est intervenu **214 fois pour la réparation de fuites** enterrées sur le réseau ou sur des branchements. Le nombre de réparations de fuites est en légère augmentation par rapport à 2022 (201 fuites).

*fuite conduite fonte 350mm pompage du
Marais de CHIRENS*



Carte de représentation des fuites réparées en 2023



Afin de limiter l'impact pour les abonnés de l'arrêt de la distribution d'eau, certaines réparations sont réalisées sans couper l'eau.



Le service procède également au renouvellement des branchements anciens et/ou en plomb. 82 branchements ont été renouvelés en 2023.

Ces renouvellements s'effectuent par traction d'un câble et du nouveau tuyau dans l'ancien branchement à l'aide d'un treuil. Ils sont refaits en PEHD de dernière génération depuis le robinet de prise en charge sur la conduite jusqu'à l'emplacement du compteur. Lors de ces reprises, le service procède à la mise en conformité des branchements en déplaçant les compteurs en limite de propriété.

*Tranchée de reprise d'un
branchement d'eau chez un abonné*

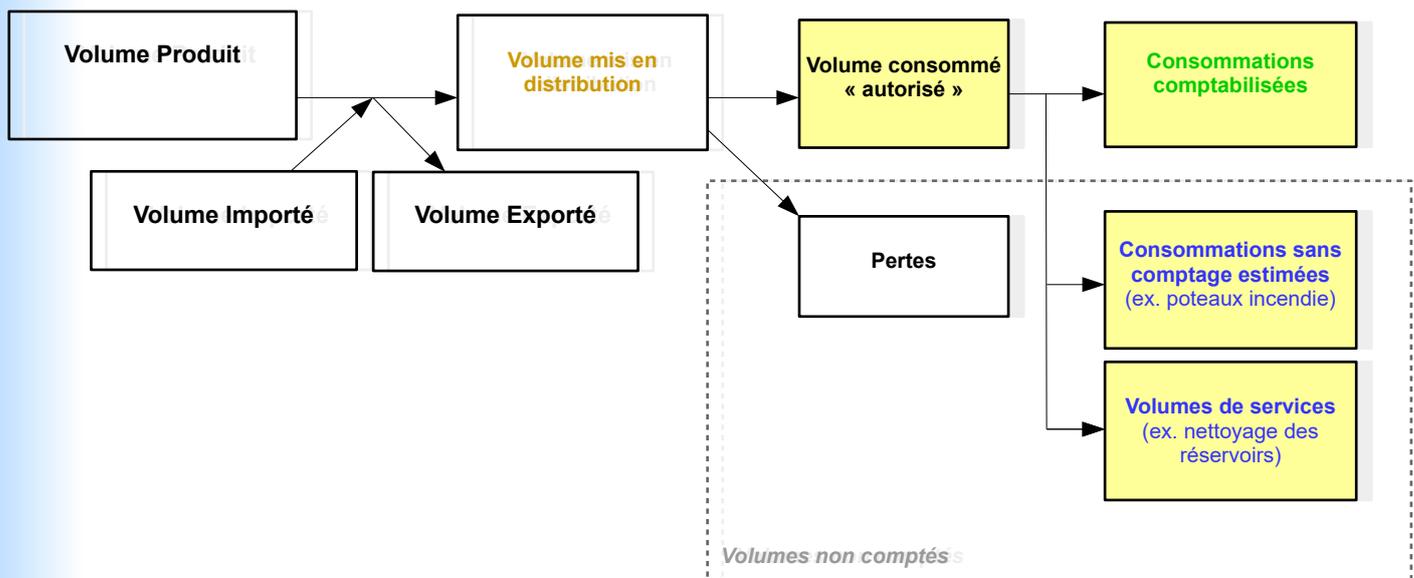


Une astreinte au service de l'abonné

En 2023, afin d'assurer la continuité de service, le système d'astreinte Abonnés 24h/24 et 7j/7, a reçu 424 appels. Les agents du service sont intervenus 219 fois pour des réparations de fuites : sur compteur, sur branchement et sur réseau. Ces interventions ont eu lieu de jour comme de nuit, et comptabilisent un total de 547 heures de travail.



Volumes de service réseau



Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des volumes utilisés pour les besoins de service du réseau en 2023.

Facteur	Nombre	Volume technique (m ³)
Test des poteaux incendie	298	2 086
Purges réseaux		620
Lavages des réservoirs		11789
Rejet UPEP		45 214
Analyseurs de chlore et turbidimètres		4 205
Mise en service		522
Problème techniques (Passage au trop plein)		5169
Total		69 605 m³

Volumes consommés sans comptage estimés

Facteur	Volume technique (m ³)
Fontaine sans compteur (Grand Ratz)	1 000
Incendies / Incidents / Gens du voyage	12 666
Fuites sur réseau privé sans compteur	107 850
Total	121 516 m³

Volumes consommés comptabilisés

Les volumes comptabilisés sont les volumes consommés issus des relèves de compteurs des usagers et ramenés sur 12 mois, ils regroupent les volumes facturés, les volumes dégradés et les volumes perdus en domaine privé (écarts de volumes entre les compteurs individuels et les compteurs de contrôle).

$$V \text{ facturé} = 4\,086\,232 \text{ m}^3 \quad V \text{ dégradé} = 341\,129 \text{ m}^3$$

V pertes en privé = 138 232 m³

V consommé comptabilisé = 4 565 593 m³

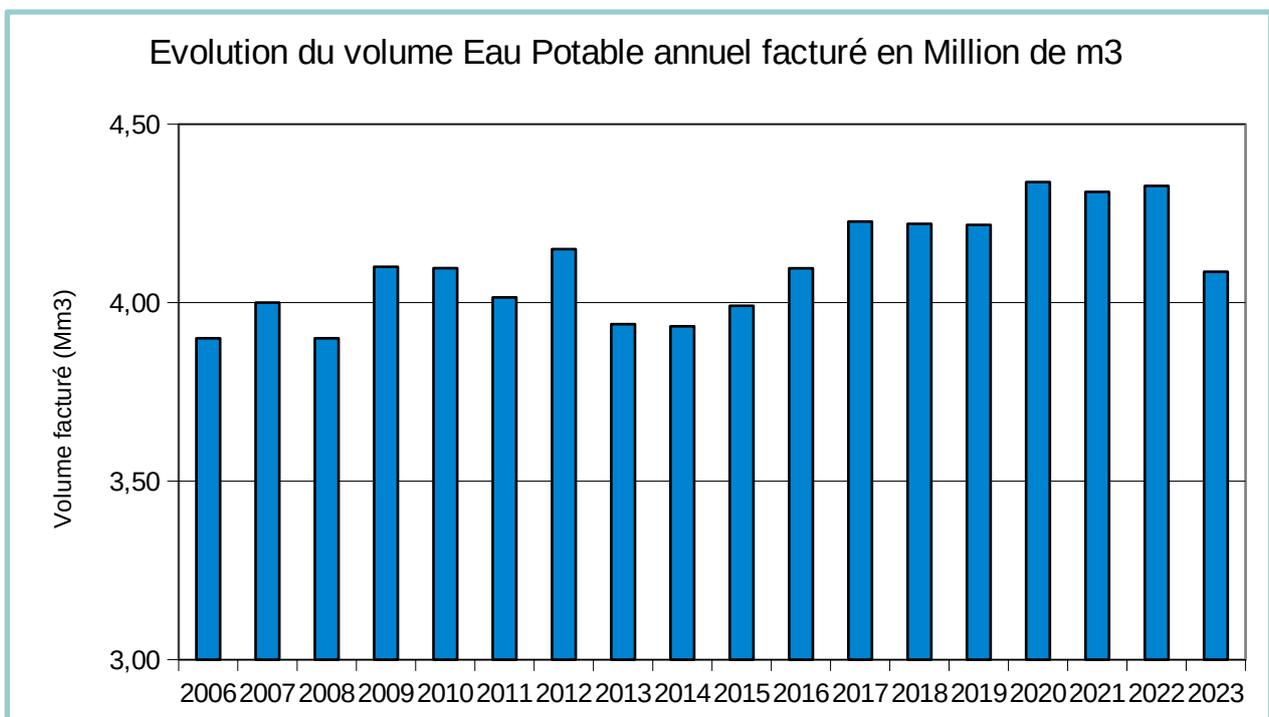
En 2023, **479 361 m³** n'ont pas fait l'objet de facturation:

- 341 129 m³ au titre de dégrèvement contre 291 796 m³ l'année précédente.
- 138 232 m³ comme volumes comptabilisés entre les compteurs individuels et les compteurs de contrôle des lotissements. Ils s'élevaient à 138 232 m³ en 2022.

Ces volumes non facturés concernent des fuites en domaine privé, imprévisibles et non détectables (réseaux enterrés).

Volume facturé 2023 m ³	Volume facturé 2022 m ³	Evolution %
4 086 232	4 326 589	-5,56 %

On note une baisse des volumes facturés en 2023 par rapport à 2022.

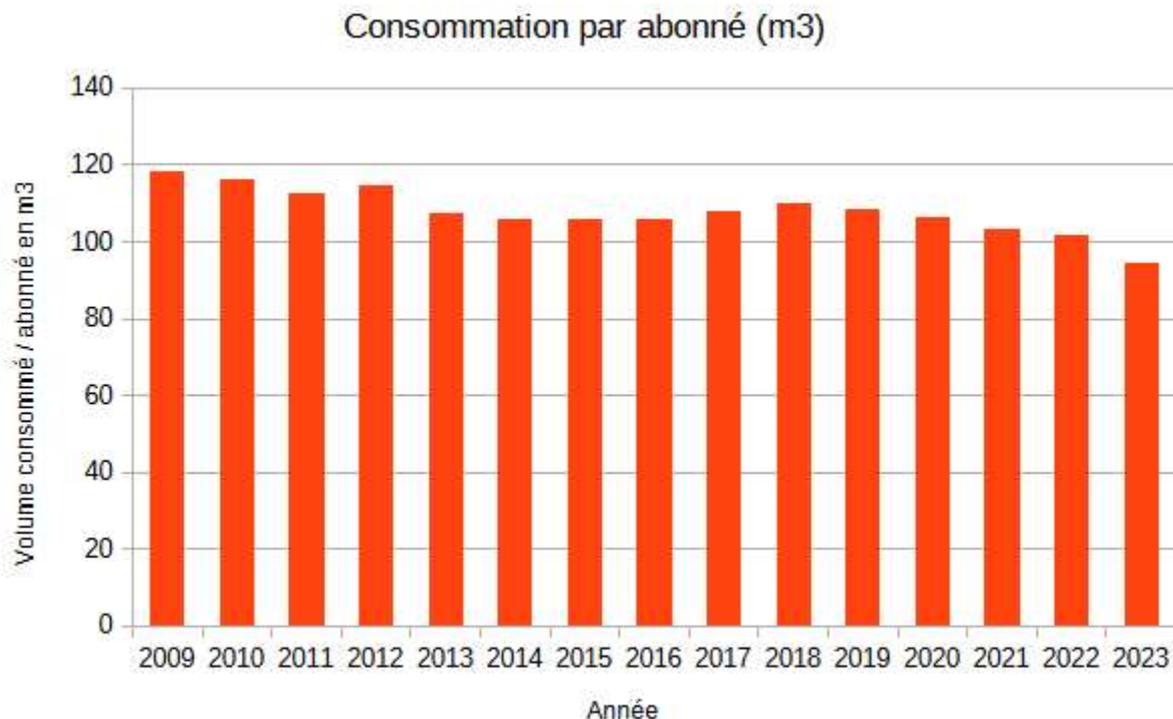


Consommation par abonné

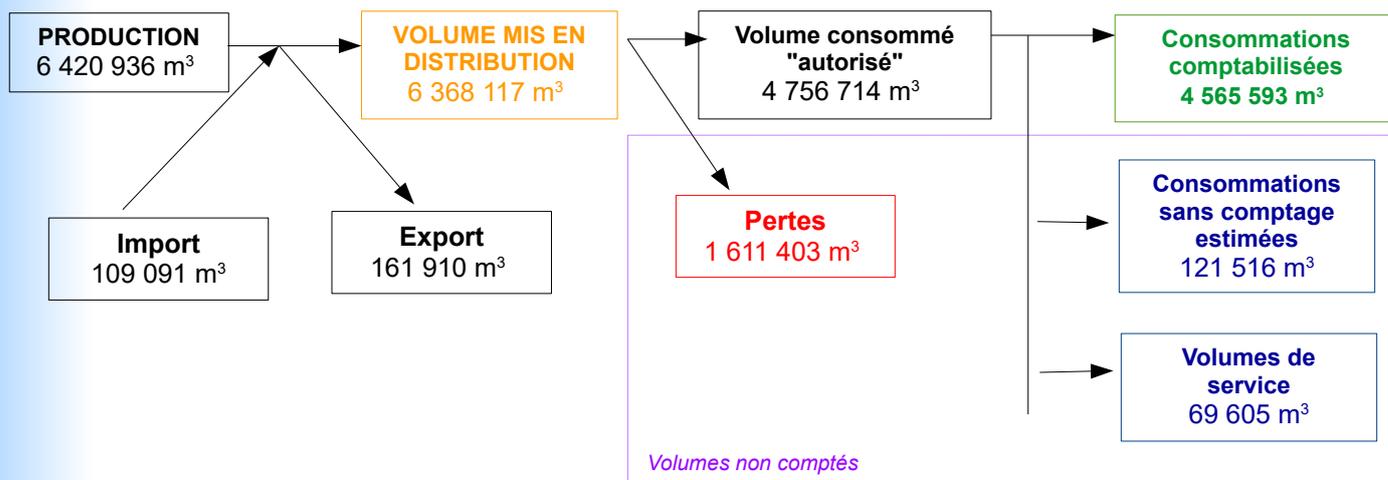
Pour 2023, la consommation moyenne par abonné s'établit à :

94 m³ facturés/abonné/an contre 102 m³ en 2022 et 103 m³ en 2021.

Cette consommation moyenne est calculée à partir du volume facturé.



Rendement et indices de performance du réseau de distribution



Il donne la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue à un territoire voisin. Il reflète la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement brut est défini par le calcul suivant :

$$\text{Rendement net} = \frac{V_{\text{consommé}} + V_{\text{export.}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import.}}} = 75,3 \%$$

Pour mémoire, le rendement net était de 72,9 % en 2022 et de 70,6 % en 2019. Son évolution vient de l'augmentation des pertes plus élevée que l'augmentation du volume comptabilisé (correspondant à la somme des volumes facturés, des volumes dégrévés et des volumes de fuites en domaine privé).

En 2022	En 2023
Vfacturé = 4 326 589 m ³	Vfacturé = 4 086 232 m ³
Vdégrévé = 291 796 m ³	Vdégrévé = 341 129 m ³
Vpertes privé = 91 462 m ³	Vpertes privé = 138 232 m ³

► **Le rendement seuil**

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les services de l'eau à améliorer leur rendement dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil. En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites est exigée : en cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'Agence de l'Eau est appliquée.

Rendement seuil "Pays Voironnais" = 65 + Indice Linéaire de Consommation (ILC) / 5

$$\text{avec ILC} = \frac{V_{\text{comptabilisé}}}{L_{\text{réseau}} * 365} = 15,87 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{J}$$

Soit un Rendement seuil = 68 %

► **Indice linéaire des Volumes non comptés (ILVC)**

Il permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Il intègre, outre les pertes de comptage, les volumes autorisés non comptés (notamment pour la défense incendie). Il donne le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est défini par le calcul suivant :

$$ILVC = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{L_{\text{réseau}} * 365} = 5,82 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{J}$$

avec $L_{\text{réseau}}$ = Longueur du réseau de desserte

Pour 2023, le calcul conduit à déterminer un indice linéaire des volumes non comptés de **5,82 m³/km/J** pour 7,21 m³/km/J en 2022.

► **Indice linéaire de perte (ILP)**

Cet indicateur prend en compte les volumes consommés non comptabilisés, ce qui présente l'avantage de considérer un volume proche des pertes réelles. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, volume résultant de défaut de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites).

$$ILP = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{consommé autorisé}}}{L_{\text{réseau}} * 365} = 5,20 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{J}$$

Pour 2023, le calcul conduit à déterminer un indice linéaire de pertes de **5,20 m³/km/J** pour 6,48 m³/km/J en 2022.

4) ASSAINISSEMENT INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

Le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif

L'équipe contrôle conformité vérifie les dispositifs et installations d'assainissement collectif et non collectif sur les 31 communes du territoire de la CAPV.

Cette équipe est composée de 5 agents :

- 3 contrôleurs d'installations en assainissement collectif et non collectif ;
- 1 assistante administrative ;
- 1 adjoint.

L'année 2023 fût marquée par le départ en retraite, au mois d'août, d'un contrôleur assainissement.

Le nombre de contrôleur porté à 2 sur le dernier semestre 2023 n'a pas permis de maintenir pleinement l'activité de contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.

Les missions de contrôles répondent à des obligations réglementaires :

- émettre des avis en phase de conception, pour les dossiers concernés par un projet de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif existante ;
- effectuer des contrôles périodiques de bon fonctionnement d'installations d'assainissement non collectif existantes ;
- effectuer des contrôles de bon fonctionnement d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières ;
- suivre les chantiers de réalisations d'installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et effectuer des contrôles de bonne exécution (avis sur la conformité) ;
- effectuer des contrôles de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif dans le cadre de travaux neufs (permis de construire, extensions de réseaux, mises en séparatif) ;
- conseiller les professionnels et les usagers.

En plus des contrôles réglementaires, l'équipe de contrôle conformité exerce aussi d'autres missions :

- contrôles de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif dans le cadre de transactions immobilières ;
- contrôles de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif dans le cadre de demandes de mises en conformité (suivi et relances des branchements non conformes) ;
- liaison avec le département pour les usagers pouvant bénéficier d'une subvention liée à la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif non conforme et présentant un risque pour l'environnement.

	Type de contrôle		Obligation réglementaire
ANC	Bon Fonctionnement Périodique	Identification des points d'eaux avec évacuation Identification des éléments de l'installation Vérification du bon fonctionnement de l'installation	Oui
	Transaction Immobilière	Identification des points d'eaux avec évacuation Identification des éléments de l'installation Vérification du bon fonctionnement de l'installation	Oui
	Conception Réhabilitation	Avis sur le projet	Oui
	Bonne Exécution Réhabilitation	Vérification de la bonne exécution des travaux et de la conformité du projet validé en phase de conception	Oui
	Bonne Exécution Permis Construire	Vérification de la bonne exécution des travaux et de la conformité du projet validé en phase de conception	Oui
AC	Transaction Immobilière	Identification des points d'eaux avec évacuation Vérification de l'écoulement jusqu' à la boîte de branchement Vérification du bon raccordement au réseau	Non
	Permis de Construire		Oui
	Extensions, Mises en séparatif		Oui

1 - Prises en charge des demandes

La principale porte d'entrée des demandes des usagers concernant l'assainissement est la boîte mail générique du service assainissement : contact-assainissement@paysvoironnais.com

Les demandes usagers sont prises en charge par l'assistante administrative de l'équipe Contrôle qui va, selon leurs natures :

- les traiter (demandes de rendez-vous, suivi des bons de commande de vidanges, demandes de plans réseau assainissement, informations usagers,...) ;
- les transférer aux autres unités du service.

En 2023, sur 2 727 demandes reçues par mail, 2 357 concernaient directement l'équipe contrôle (soit 86% des demandes), 370 demandes ont été transférées à d'autres unités (14%).

De plus, nous notons une augmentation de 10% du nombre de demandes traitées directement par l'assistante par rapport à 2022.

Type de demande	Nombre de demandes	Part
Contrôle Assainissement Collectif	527	19 %
Contrôle Assainissement Non Collectif	713	26 %
Assistante Assainissement	1117	41 %
Dispatche vers autres unités	370	14 %
Total	2727	

D'autres demandes arrivent par le biais d'affaires, générées par les chargés de clientèle lors de la réception d'une demande usager par téléphone.

Ces demandes déjà orientées, sont traitées par l'équipe contrôle conformité.

En 2023, ce sont **250 affaires** qui ont été traitées.

2 – Le contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif

L'objectif du contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif est de vérifier que :

- toutes les eaux usées sont bien raccordées au réseau d'assainissement collectif ;
- les anciennes installations (ex : fosse septique) sont bien mises hors service ;
- les eaux pluviales sont bien séparées des eaux usées (en présence d'un réseau d'assainissement séparatif).

Le contrôle de branchement peut-être réalisé :

- dans le cadre d'une transaction immobilière suite à la demande du propriétaire ;
- dans le cadre d'une campagne de contrôle sur demande du service ;
- suite à un nouveau raccordement (permis de construire ou extension de réseau) après information du propriétaire.

Seules les eaux usées brutes doivent être raccordées au réseau (ex : le constat de la présence d'une fosse septique en service représente une non-conformité du branchement).



Réseau d'Eaux Pluviales

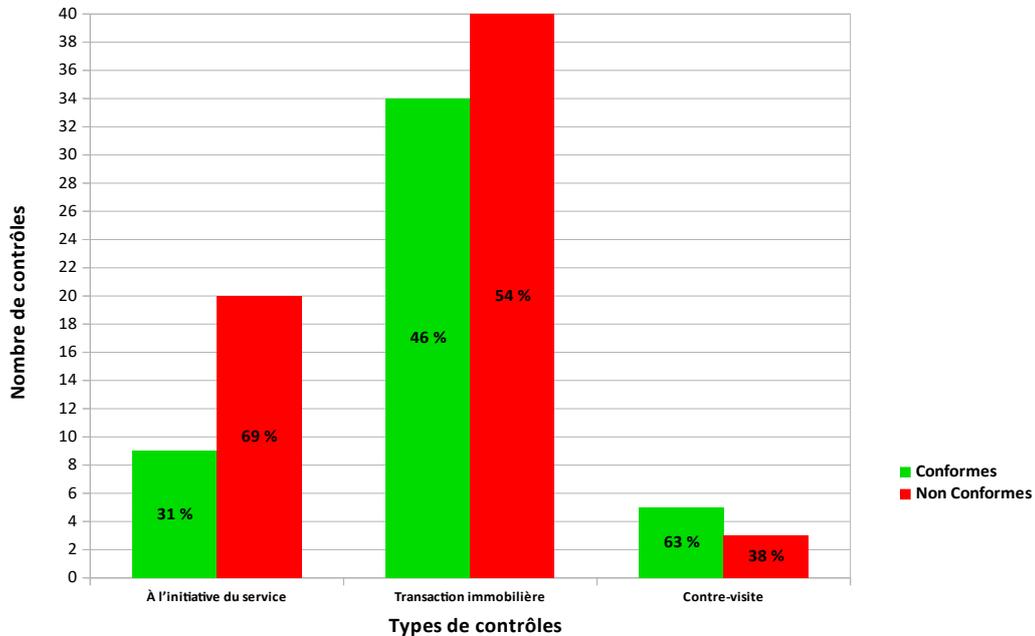


Réseau d'Eaux Usées
et réalisation d'un test à la fluorescéine

2.1 – Le contrôle des branchements existants

	Conformes	Non Conformes	Total 2023
À l'initiative du service	9	20	29
Transaction immobilière	34	40	74
Contre-visite	5	3	8
Total selon conformité	48	63	111

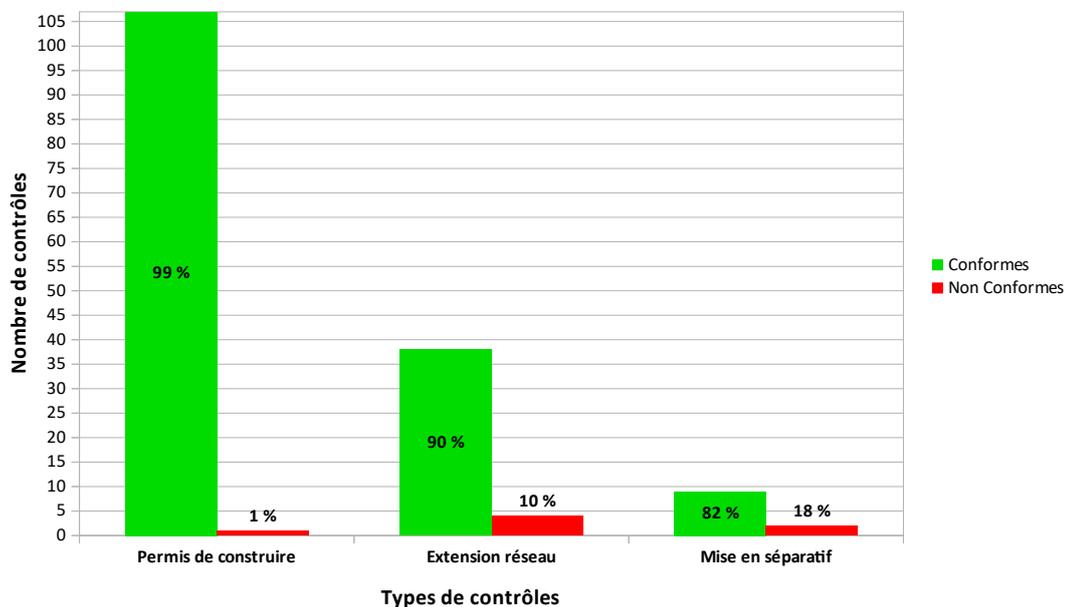
Contrôles de conformité des branchements existants au réseau d'assainissement collectif 2023



2.2 – Le contrôle des branchements neufs

	Conformes	Non Conformes	Total 2023
Permis de construire	107	1	108
Extension réseau	38	4	42
Mise en séparatif	9	2	11
Total selon conformité	154	7	162

Contrôles de conformité des branchements neufs au réseau d'assainissement collectif 2023



2.3 Situation du parc des branchements à l'assainissement collectif

En 2023, **273 contrôles** de branchements en assainissement collectif ont été réalisés.

Certains dossiers ont nécessité plusieurs visites d'un ou deux contrôleurs (difficultés d'accès, zone urbaine, distance importante entre le branchement et l'accès au réseau public).

Cela représente une baisse de 5 % du nombre de contrôles par rapport à 2022 (288 contrôles effectués).

Les contrôles réalisés montrent encore la part importante de 57 % de non-conformités décelées à l'occasion de contrôles de branchements existants, contre 4 % dans le cadre de contrôles de branchements neufs.

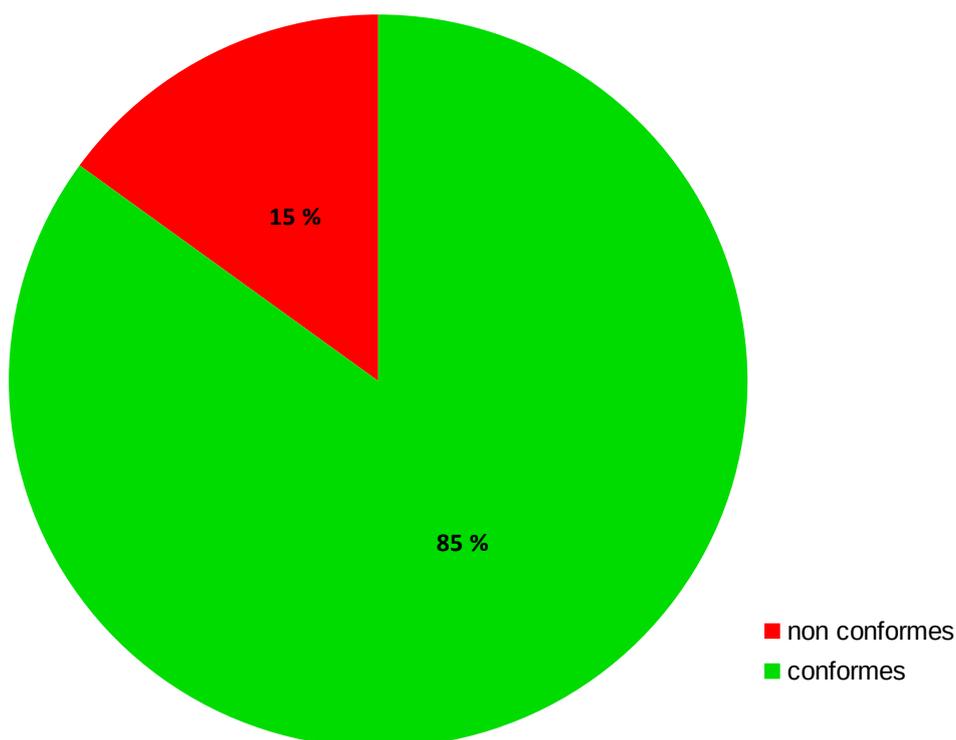
À ce jour, 3 098 branchements ont été contrôlés conformes et 546 non conformes, dont 496 avec un délai de mise en conformité qui est expiré.

Les propriétaires disposent d'un délai d'1 an pour mettre en conformité leur branchement sous peine d'application de pénalités financières prévues dans le règlement du service.

Le 19 décembre 2023, le conseil communautaire du Pays Voironnais, après délibération, approuve la modification des articles 10 et 52 du règlement du Service Assainissement Collectif concernant les pénalités pour défaut de raccordement ou de non-conformités.

Ainsi, la pénalité applicable, à tout propriétaire n'ayant pas effectué de mise en conformité dans un délai de 1 an après la notification de la non-conformité, passe de 100 % à 400 % du montant de la redevance d'assainissement collectif.

Etat du parc des branchements à l'assainissement collectif



3 – Le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Le SPANC contrôle et suit l'ensemble des installations d'assainissement non collectif, sur le territoire du Pays Voironnais.

Le SPANC a pour mission :

- de vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations ANC existantes ;
- d'émettre un avis, en phase de conception, sur les projets de réhabilitations d'installations existantes et non concernés par un dossier d'urbanisme ;
- de suivre les chantiers de réalisation d'installations neuves (nouvelles constructions) et réhabilitées, et de se prononcer sur la conformité à l'issue des travaux.

Important : c'est la cellule urbanisme du service qui est en charge d'émettre les avis en phase de conception pour tous les dossiers concernés par un dossier d'urbanisme.

En 2023, le parc ANC est composé de **7 275 installations**.

3.1 – Le contrôle de bon fonctionnement périodique des installations ANC existantes

Les campagnes de contrôles de bon fonctionnement d'installations ANC existantes ont été stoppées en 2020, et n'ont, au regard de l'organisation et des effectifs en place, pas pu reprendre (quelques contrôles de ce type ont quand même eu lieu : suite à des dysfonctionnements importants, à la demande d'usagers, ou dans le cadre de litiges).

100 % de la demande des contrôles de bon fonctionnement d'installations existantes, dans le cadre des transactions immobilières, a été assurée en 2023.

	Nombre
Contrôle de bon fonctionnement périodique	45
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	158
Total 2023	203

3.2 – La réhabilitation des installation ANC existantes

36 dossiers de réhabilitations d'installations existantes ont été instruits en 2023, soit une baisse de 30% par rapport à 2022.

Cette baisse se traduit encore cette année d'une baisse de la volonté des propriétaires de mettre en conformité leur installation d'assainissement non collectif, au regard des difficultés à financer une mise en conformité (réalisation de l'étude de faisabilité et des travaux préconisés par cette dernière).

Pour les installations classées non conformes et présentant des dysfonctionnements majeurs et/ou un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré, il est possible d'obtenir une aide du département (25% du montant des travaux, plafonnée à 3 600€).

Aussi, il faut que l'installation ANC soit située sur une commune rurale (la liste des communes rurales est fixée par l'arrêté du 5 Août 2019), ce qui concerne 22 communes sur le territoire du Pays Voironnais.

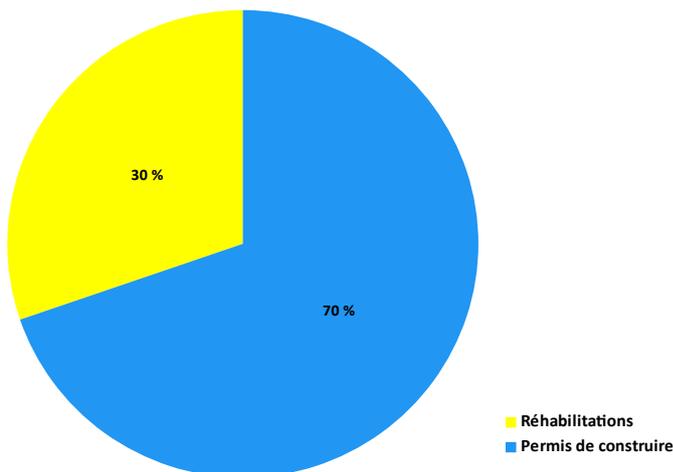
3.3 – Le contrôle de bonne exécution des installations ANC neuves et réhabilitées

76 installations ANC ont fait l'objet d'un suivi de chantier en 2023.

Afin de réaliser les contrôles de bonne exécution et de vérifier les points techniques au moment de la réalisation, 220 visites de terrain ont été nécessaires, soit environ 3 visites par chantier.

Contrôles de Bonne Exécution		
Réhabilitations	Permis de construire	Total
23	53	76

Répartition des contrôles de Bonne Exécution des installations ANC neuves ou réhabilitées



Filtre à sable non drainé en cours de réalisation



Pose d'une fosse toutes eaux

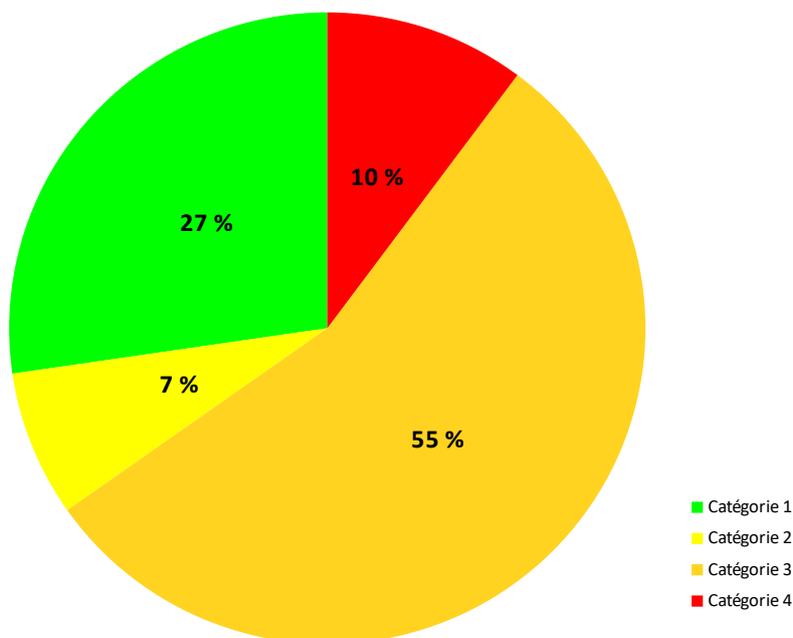
3.4 – Situation du Parc ANC

En 2023, **7 146 installations** composent le parc ANC (Données SIG, installations connues ayant fait l'objet d'au moins 1 contrôle de bon fonctionnement périodique).

L'état du parc peut être représenté selon la catégorie de classification de la conformité des installations **déjà contrôlées**.

	Nombre d'installations
Catégorie 1 : Installation complète, en bon état de fonctionnement, sans impact sur le milieu et sans risque.	1951
Catégorie 2 : Installation incomplète ou présentant des défauts d'entretien ou d'usure. Ne nécessite pas d'engager de travaux de réhabilitation, seulement de légères modifications. La réalisation de ces modifications est toutefois à effectuer dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente..	534
Catégorie 3 : Installation incomplète, non conforme, sans danger pour la santé des personnes et sans risque environnemental avéré. La réhabilitation est conseillée, mais n'est pas soumise à délai. Elle devra toutefois être effectuée dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente.	3932
Catégorie 4 : Installation présentant des dysfonctionnements majeurs et/ou un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré. Les propriétaires disposent alors d'un délai de 4 ans pour engager la mise aux normes de leur installation ou d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente.	729

Répartition de la classification des installations du parc ANC



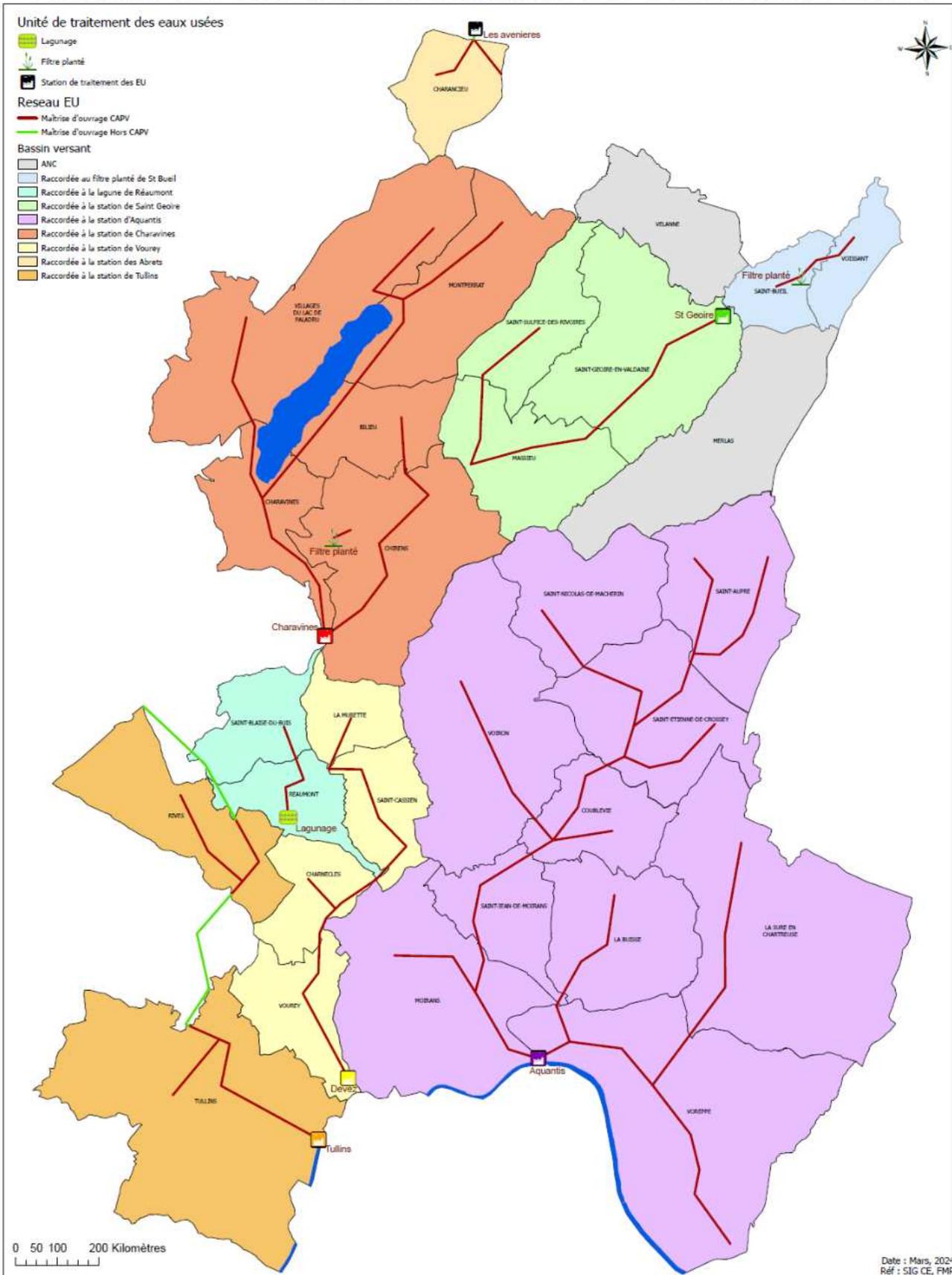
Les installations présentant des dysfonctionnements majeurs et/ou un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré, au nombre de 729, représentent toujours une part de **10% du parc ANC**.

Le 19 décembre 2023, le conseil communautaire du Pays Voironnais, après délibération, approuve la modification de l'article 34 du règlement du Service Assainissement Non Collectif concernant les pénalités pour défaut de mise en conformité.

Ainsi la pénalité applicable à tout propriétaire n'ayant pas effectué de mise en conformité passe de 100 % à 400 % du montant de la redevance d'assainissement non collectif.

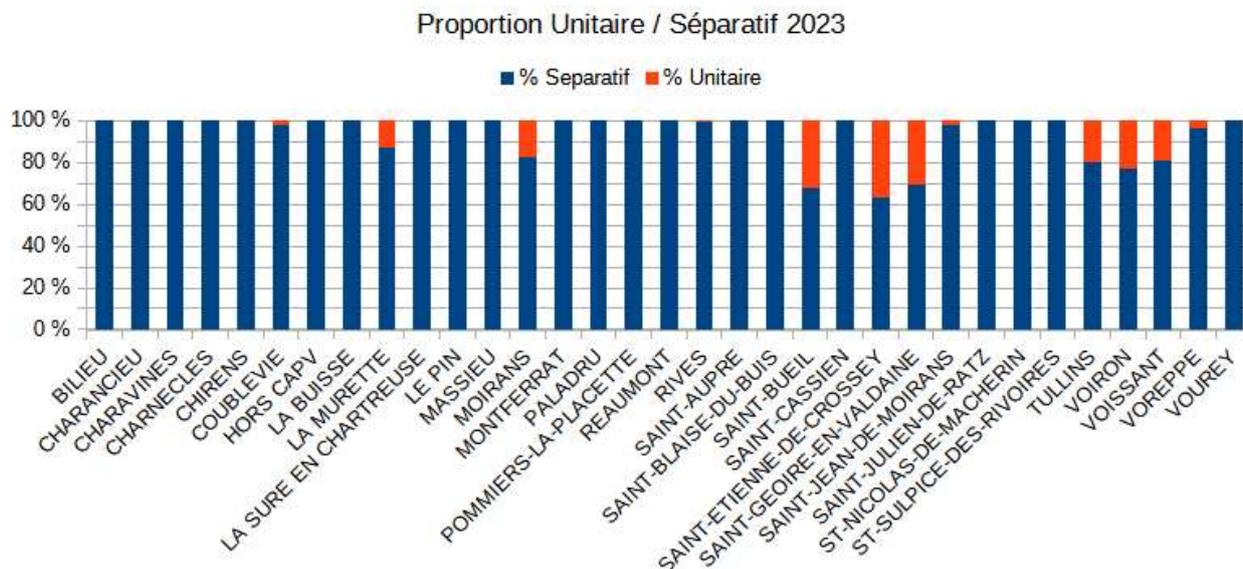
La collecte des eaux usées

Réseau de collecte et stations de traitement 2024



Le service a recensé et cartographié l'ensemble de ses réseaux enterrés.
 Au 31 décembre 2023, le Pays Voironnais gère environ 616 kilomètres de réseaux de collecte.
 Le nombre d'abonnés par kilomètre de réseaux est de : 70 abonnés/km.

En 2023, avec la connaissance actuelle que nous avons de nos réseaux, sa répartition est composée de 91% de réseau séparatif et 9% de réseau unitaire. Il convient de noter que le réseau unitaire est uniquement présent sur certaines communes, avec la répartition suivante :



Seuls 65% de matériaux sont connus avec une majorité de PVC (27%) et de Fonte (22%). Les réseaux d'assainissement sont constitués en partie de canalisations « anciennes » en Amiante ciment (6,9 %), matériau posé dans les années 60/80 et principalement en centre bourg.

29 % du réseau d'assainissement a été réalisé après 2000. En effet, depuis sa prise de compétence, le service étend ses réseaux, afin de permettre la collecte par le réseau d'assainissement collectif pour une meilleure maîtrise des rejets en milieu naturel.

Comme sur la thématique Eau potable, le Système d'Information Géographique (SIG), outil d'aide à la décision, reprend les informations patrimoniales des réseaux d'assainissement. Il permet une meilleure gestion et efficacité pour les agents de terrain et, est un véritable outil de pilotage administratif.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau, des ouvrages et des branchements,
- et l'existence d'une politique de maintenance et d'entretien des réseaux d'assainissement.

Au 1er Janvier 2023, cet indice est évalué à : **25 sur 120.**



Des équipes techniques mobilisées au service des usagers

Le réseau d'assainissement doit faire l'objet d'une surveillance et de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement. Le service assure l'entretien et le suivi du bon fonctionnement des réseaux sur l'ensemble du territoire du Pays Voironnais, composés de 75 postes de relèvement, 101 déversoirs et trop-plein et 1 bassin d'orage.

L'équipe, composée de 5 agents d'exploitation avec pour support 3 électromécaniciens, effectue les missions de gestion et d'entretien du réseau assainissement comprenant :

- le curage préventif des réseaux,
- les interventions de curage ponctuel,
- la recherche d'eaux parasites,
- l'inspection télévisée des réseaux,
- la surveillance et l'entretien des déversoirs d'orage,
- l'entretien, le nettoyage et la vérification du bon fonctionnement des postes de relèvement,
- la visite préventive des équipements électromécaniques et électriques.

Les agents du service assurent une permanence d'astreinte 24h/24h et veillent au non-rejet des eaux usées vers les milieux naturels.

Contrôle des réseaux par passage caméra



En quête d'amélioration constante des équipements et des ouvrages d'assainissement, nous réalisons des études diagnostiques de réseau. Le but de ces interventions est d'identifier les problèmes d'eaux parasites, de fuites ou autres perturbations du système qui réduisent les performances de traitement d'un dispositif d'assainissement collectif.

Des caméras, hydrocureuse et logiciels informatiques assurent ces opérations de terrain qui participent à l'amélioration des rendements de réseau d'épuration.

Des rapports techniques et des dossiers de synthèse sont élaborés pour permettre le suivi de ces chantiers.

Curage des réseaux et des postes

Un réseau d'assainissement doit périodiquement être curé pour supprimer les obstructions et maintenir constant l'écoulement des effluents, afin d'éviter les mesures correctives comme le débouchage en urgence, mais également les nuisances olfactives et odorantes. Les regards, les déversoirs d'orage, syphons et tout autre ouvrage installés sur le réseau doivent également être entretenus. Le service procède à 2 jours de curage préventif par semaine sur toute l'année hors période du mois d'août et vacances d'hiver pour réaliser le nettoyage des réseaux, ainsi que sur les postes de relevage.

L'hydrocurage consiste à nettoyer les canalisations à l'aide d'eau sous haute pression comprise entre 50 et 300 bars.

Les postes de relevage doivent également faire l'objet d'un entretien rigoureux pour bénéficier d'un bon fonctionnement de pompage, mais également pour préserver la durée de vie des équipements qui subissent la corrosion des effluents acides et des gaz type H₂S dans un milieu confiné.

Le curage en 2023

52 108 m^L de réseau
86 curages de stations



Interventions d'exploitations

Le service effectue deux types d'interventions d'exploitations. Celles qui sont liées à des dysfonctionnements sur les postes de refoulement (pompes bouchées, démarrage intempestif, installation disjonctée) et celles qui sont liées à une demande usager (débordements EU sur voie publique, odeurs...)



Travaux de maintenance

Le service effectue des travaux en régie pour entretenir son réseau et réaliser des branchements pour de nouvelles constructions qui sont pour la plus grande partie réalisés par une entreprise mandatée par le service.

50 branchements neufs au réseau d'assainissement collectif ont été réalisés par des entreprises mandatées par le service.

24 interventions ont été réalisées pour des réparations sur réseau et branchements, et pour des modifications ou créations de caisses de branchements et 28 pour des mises à la cote ou rescellement de regard.



réparation d'un réseau d'assainissement

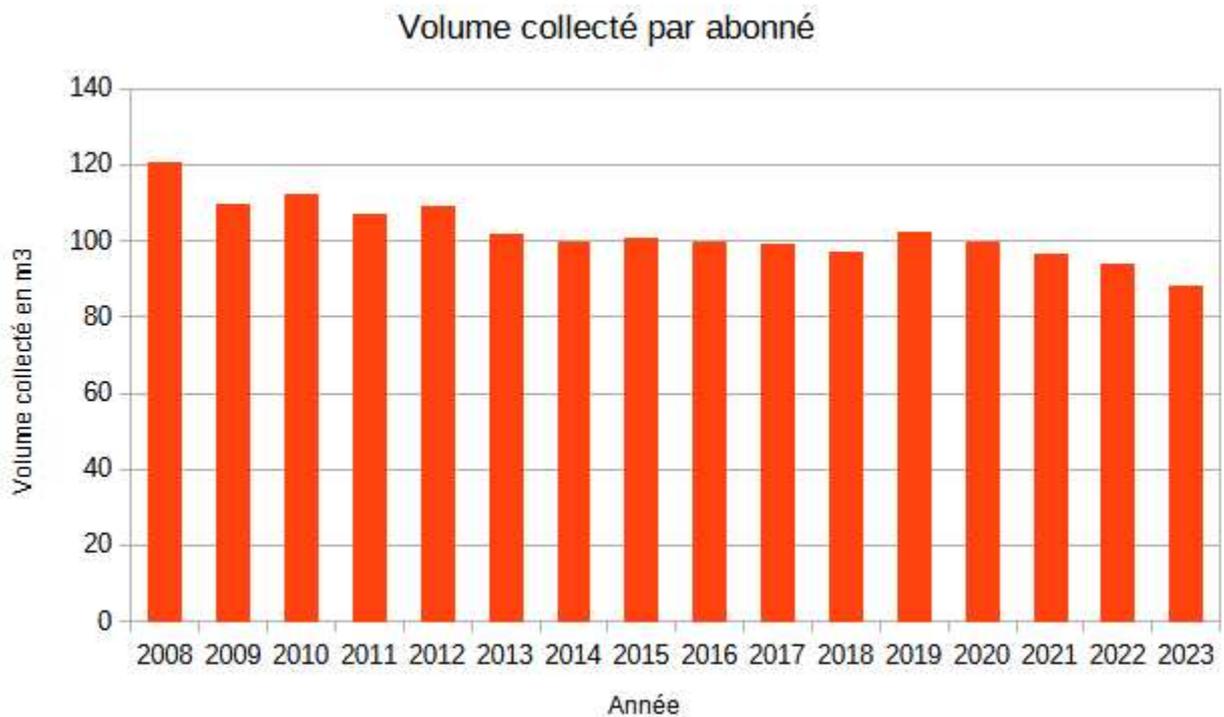


Volumes assujettis à l'assainissement collectif

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif s'élevaient à 3 501 782 m³ en 2023.



Le volume moyen collecté par abonné est de 88 m³/abonné sur 2023.



Les systèmes d'assainissement

Le territoire de la CAPV comporte 9 systèmes d'assainissement

- 5 systèmes supérieurs à 2 000 équivalent habitant
 - SA Voiron (station de traitement Aquantis)
 - SA FURES (station de traitement de Tullins)
 - SA Tour du Lac (station de traitement de Charavines)
 - SA Vourey (station de traitement de Vourey)
 - SA Valdaine (station de traitement de Saint-Geoire-en-Valdaine)

- 2 systèmes inférieurs à 2 000 équivalent habitant
 - SA Réaumont / St Blaise du Buis (Lagune de Réaumont)
 - SA St Bueil / Voissant (Filtre planté de roseaux de Saint-Bueil)

Les systèmes supérieurs à 2 000 équivalent habitant sont soumis à Autosurveillance dont la synthèse est présentée ci-après, système d'assainissement par système d'assainissement.

Quelques définitions...

Charge hydraulique : volume d'eaux usées auquel il convient d'ajouter un volume d'eaux parasites et d'eaux pluviales, à cause des réseaux unitaires.

Charge de pollution, demande biologique en oxygène en 5 jours DBO_5 : indique la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour réduire la fraction biodégradable en 5 jours d'incubation à 20°C. Elle représente la charge organique reçue par la station.

Production de boues : quantité de boues produites par la station.

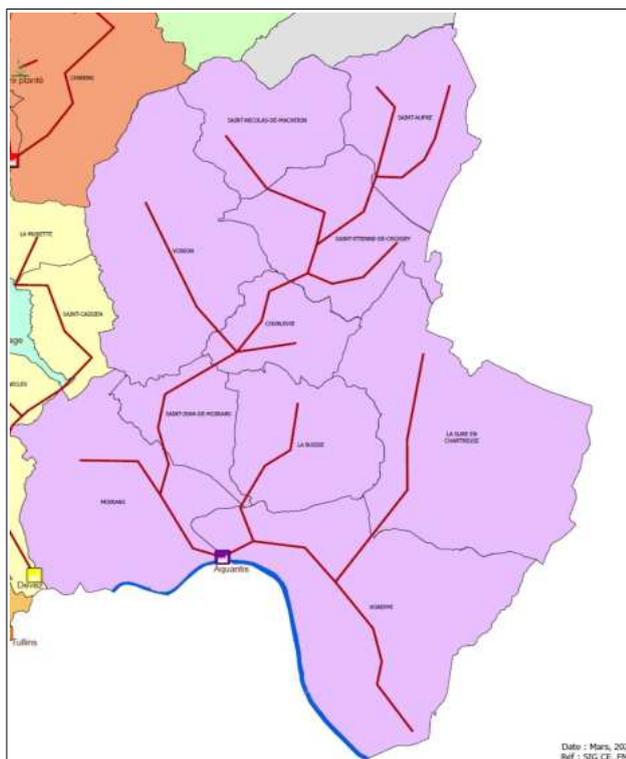
Autosurveillance du réseau de collecte : récapitulatif des données issues de la surveillance réglementaire des déversements d'effluents au milieu naturel (si le réseau de la station est concerné).

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VOIRON

Ce système intègre depuis 2023 la commune de La-Sure-en-Chartreuse avec 2 postes de relèvement dédiés :

- Station Pneumatique de Saint-Julien-de-Ratz
- Poste de Relèvement de Pommiers-la-Placette

Les effluents sont acheminés vers la station d'épuration AQUANTIS.

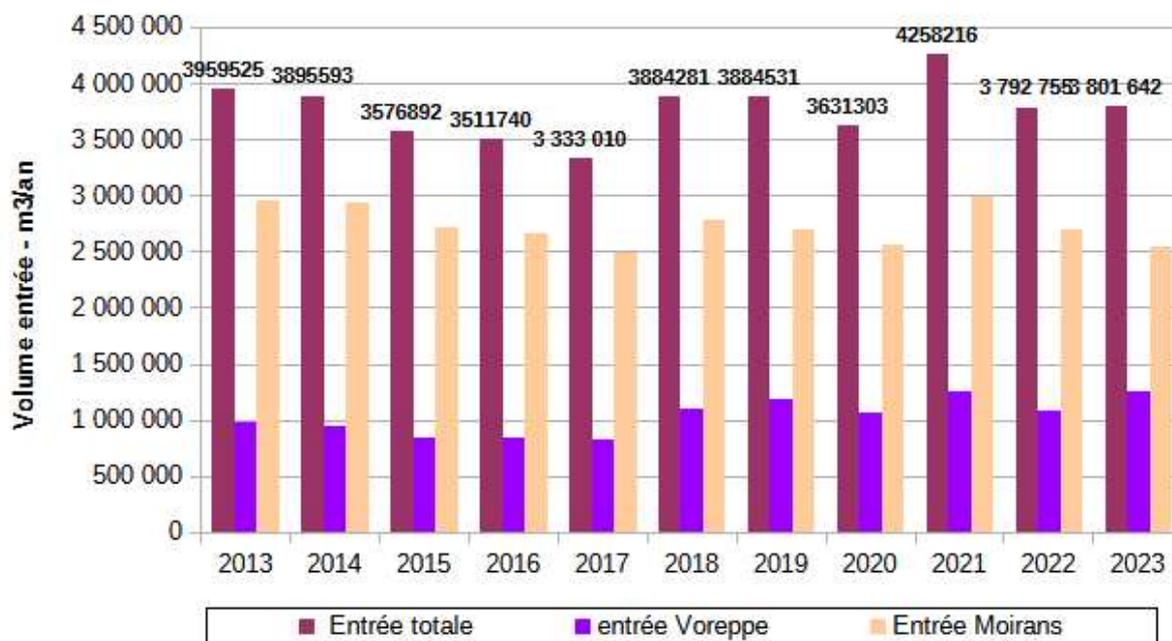


La charge Hydraulique

Les informations caractéristiques sur les volumes arrivés à Aquantis en 2023 sont les suivantes :

- Le volume moyen journalier entrant atteint **10 387 m³/j**, soit **81 % du débit nominal**, stable par rapport à 2022
- Le débit nominal de la station a été dépassé **60 jours**, soit **16,3 % de l'année**.

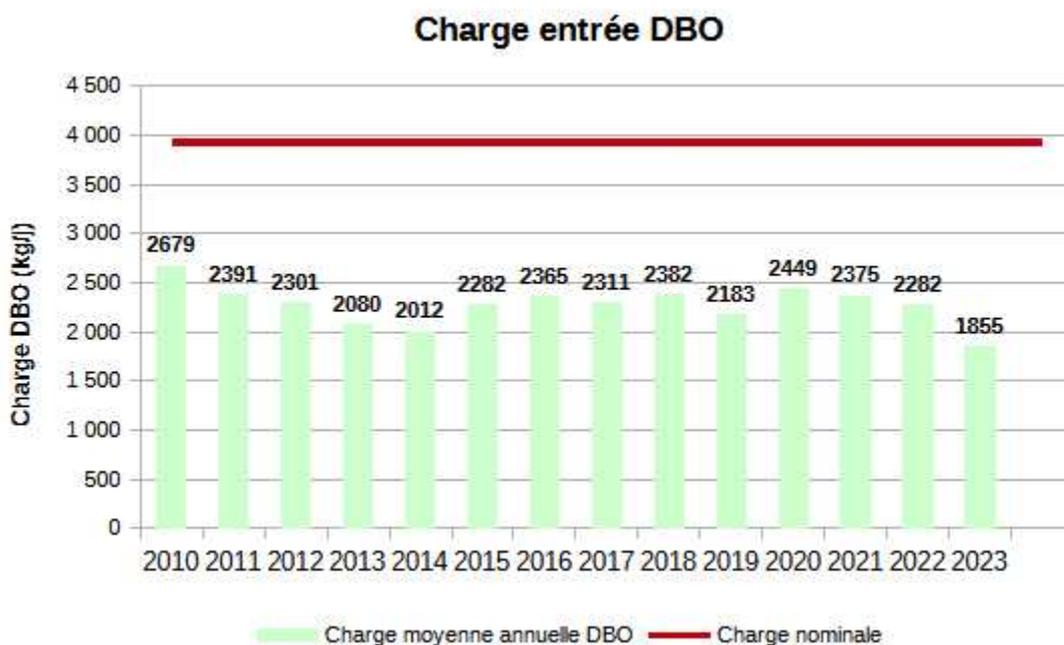
Evolution volumes totaux annuels



La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2023 est de **1 855 kg/j** correspondant à **47 % de la charge nominale**. Cette charge est **en forte baisse, 18,7 %** par rapport à 2022.

Pour le paramètre DBO₅, 1 dépassement de la charge nominale a été enregistré en 2023.



Les performances épuratoires

En 2023, nous dénombrons des valeurs ne respectant pas l'autorisation de rejet en concentration ou en rendement sur 6 bilans. Sur ces 6 bilans, 2 sont déclassés car le volume de référence d'AQUANTIS était dépassé.

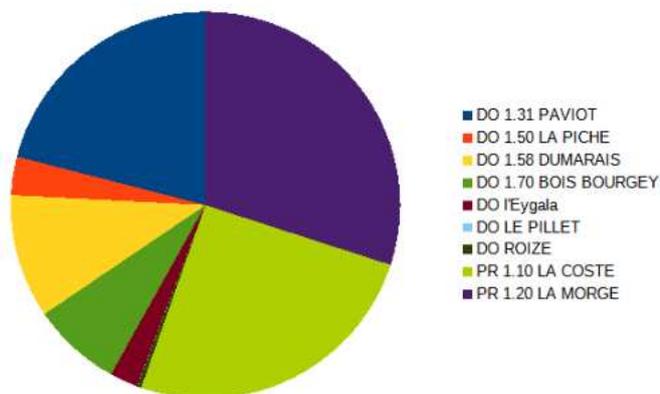
Nous présentons donc en 2023, 4 bilans non conformes pour des dépassements de concentrations sur le rejet ou des rendements d'élimination trop faibles.

Selon l'arrêté préfectoral, nous en concluons donc que la station est conforme puisqu'elle respecte le nombre maximal de mesures non conformes pour tous les paramètres de pollution.

	MEST		NTK		NNH4	PT		DCO		DBO	
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
NB	104	104	24	24	24	24	24	104	104	104	104
Moyenne	7	97	16	75	12	3	53	43	91	4	97
Val. mini	1	88	2,5	10	1	2	11	10	36	0	85
Val. maxi	46	100	40	97	38	8	83	181	99	29	100
Norme	35	90						125	75	25	80
Nbr > norme	1	1						1	6	1	0
% NC	1,0%	1,0%						1,0%	5,8%	1,0%	0,0%

Surveillance du Réseau de Collecte

Conformément à la réglementation, le fonctionnement du réseau de collecte est désormais surveillé en continu dans le cadre de l'autosurveillance officielle et du diagnostic permanent des réseaux. Le graphique suivant représente la proportion des déversements site par site.



Nom	Volume déversé [m³]	Proportion
DO 1.31 PAVIOT	22 333	21,0 %
DO 1.50 LA PICHE	3 414	3,2 %
DO 1.58 DUMARAIS	11 040	10,4 %
DO 1.70 BOIS BOURGEY	7 909	7,4 %
DO 1.80 PARIS	0	0,0 %
DO l'Eygala	2 482	2,3 %
DO LE PILLET	29	0,0 %
DO ROIZE	370	0,3 %
PR 1.10 LA COSTE	27 017	25,4 %
PR 1.20 LA MORGE	31 967	30,0 %
Total 2023	106 560	100,0 %

En 2023, la charge hydraulique déversée représente **2,8%** du flux total arrivant sur la station Aquantis.

Parmi les 10 sites, 3 représentent 76% des volumes déversés. Il s'agit du déversoir d'orage (DO) de Paviot ainsi que des trop-pleins des postes de relevage de la Morge et de la Coste.

La station d'Aquantis, en 2023...

Concernant les **performances épuratoires**, nous dénombrons 4 bilans non conformes pour l'année 2023 (3,8%). L'ensemble des paramètres sujets à des normes sur le rejet présente de très bons résultats.

Au niveau hydraulique, Aquantis a traité un volume journalier supérieur à sa capacité 60 jours soit 16,3 % de l'année.

Les travaux du projet d'extension et de réhabilitation de la station d'AQUANTIS sont toujours en cours. Le méthaniseur est construit et accueillera les boues de toutes les stations d'épuration du Pays Voironnais afin de réduire les quantités et de les valoriser en énergie.

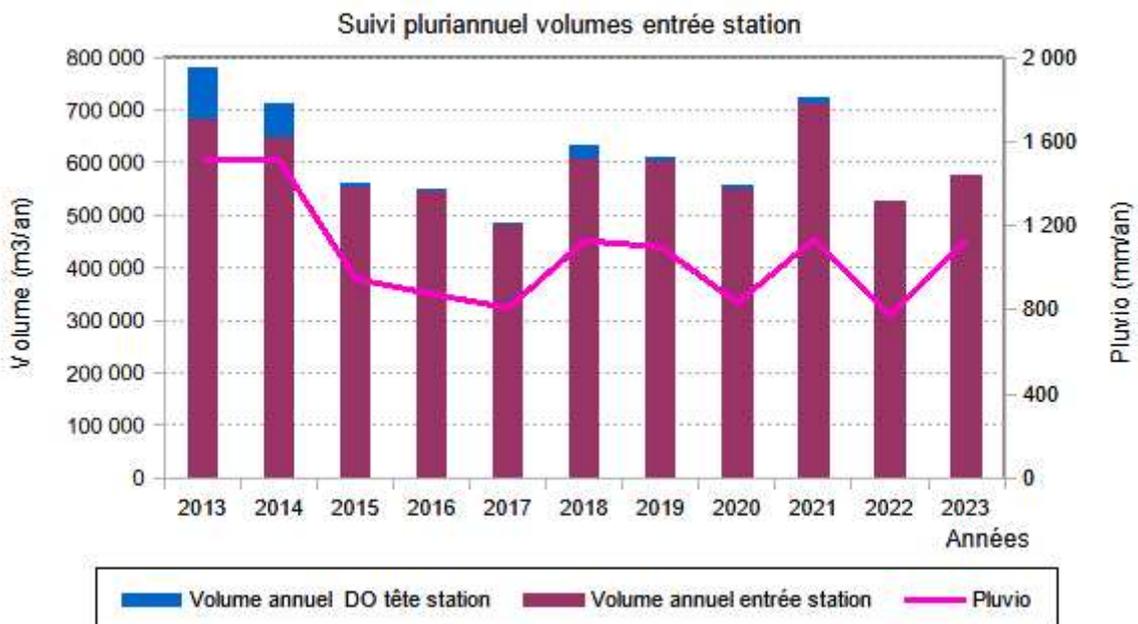
Les travaux sur le traitement des eaux permettront quant à eux de répondre aux exigences du traitement de l'azote.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU TOUR DU LAC



La Charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de 1 597 m³/j. Cela représente 44 % de la charge hydraulique nominale de la station. Grâce aux travaux réalisés jusqu'en 2021, le volume nominal n'a été dépassé que 10 fois dans l'année, soit 3 % du temps.

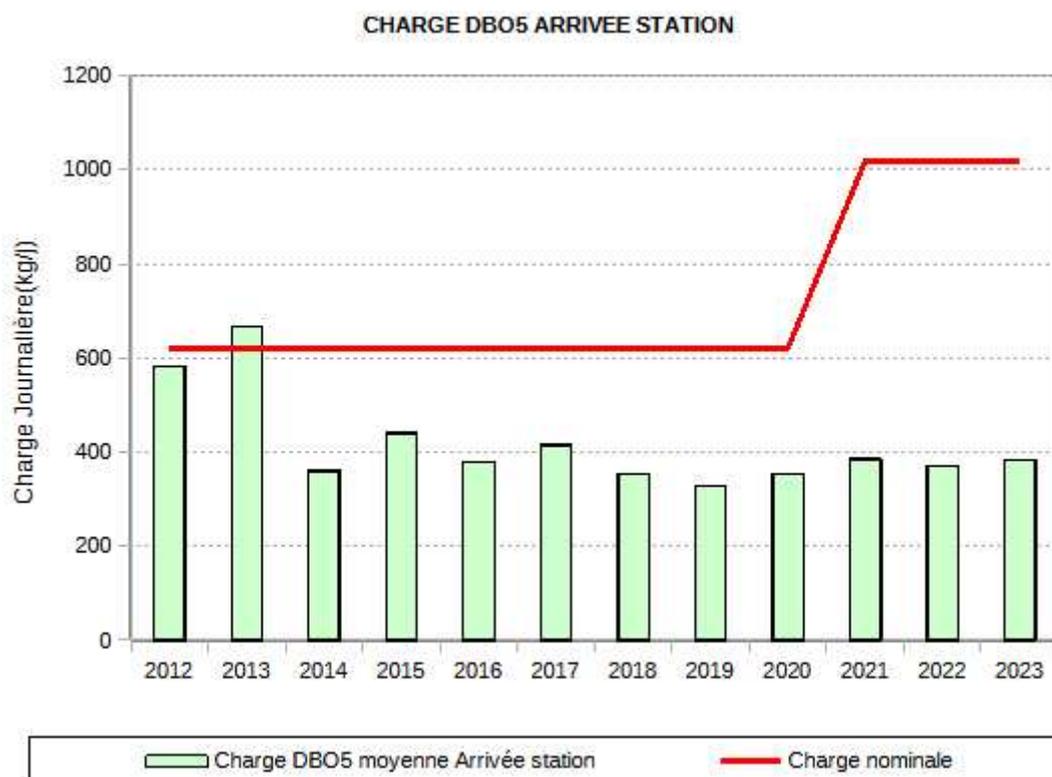


La Charge Polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2023 est de **384 kg/j** correspondant à **24% de la charge nominale**.

Charge stable par rapport aux années précédentes.

Le graphique ci-dessous présente la charge organique Entrée Système de Traitement.



Les performances épuratoires

	[MEST]		[NNH4]	[PT]	[DCO]		[DBO5]		NGL	
	mg/l	Rdt %	mg/l	mg/l	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
NB	24	24	12	12	24	24	24	24	12	12
Moyenne	6,1	98,2	7,8	0,7	19,7	97,0	3,2	98,5	11,9	85,4
Val. mini	1,1	94,5	0,5	0,0	5,2	93,8	0,3	95,9	3,7	67,8
Val. maxi	15,6	99,8	29,0	2,2	38,0	99,5	8,0	99,8	33,0	95,9
Norme	35	90	6,4	2	125	75	25	80	15	70
Nbr > norme	0	0	4	X	0	0	0	0	X	1
% NC	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1

Pour l'année 2023, un seul résultat ne répond pas aux exigences de l'arrêté. Il s'agit du rendement d'élimination de l'azote global (NGL) du bilan du 24 janvier qui est inférieur à 70 % (résultat : 68%).

Par ailleurs, les 4 valeurs supérieures à la norme de rejet en NH₄ sont déclassées du fait de la température de l'effluent trop faible.

Surveillance du Réseau de Collecte

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de déversements et les volumes déversés sur le système d'assainissement.

Nom	Volume déversé [m ³]	Proportion
TP PR ARSENAL	0	0 %
TP PR CHIRENS	18	1 %
TP PR FEYDELIERE	1 953	58 %
TP PR VERONNIERE	1 374	41 %
Total 2023	3 345	100,00 %

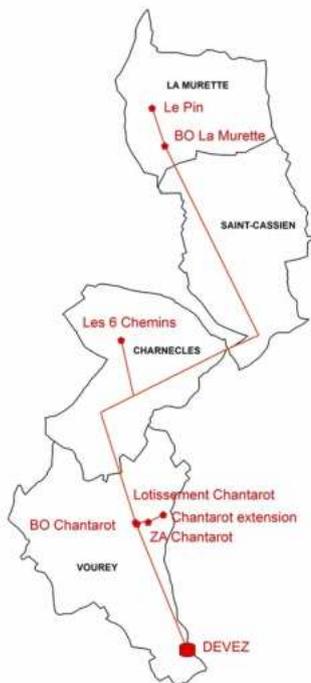
Le réseau est jugé **non conforme ERU** par nos services à cause des fréquences de déversement des DO. L'avis officiel de la DDT, pour 2023, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

La station du Tour du Lac de Paladru, en 2023...

Dimensionnée pour traiter 17 000 EH, la station d'épuration répond aux attentes. Les réglages ont été améliorés pour le traitement du phosphore qui répond à présent aux exigences de rejet.

Les investigations sont en cours notamment sur les communes des villages de Paladru et de Montferrat pour réduire les eaux claires parasites et les fréquences de déversement.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VOUREY

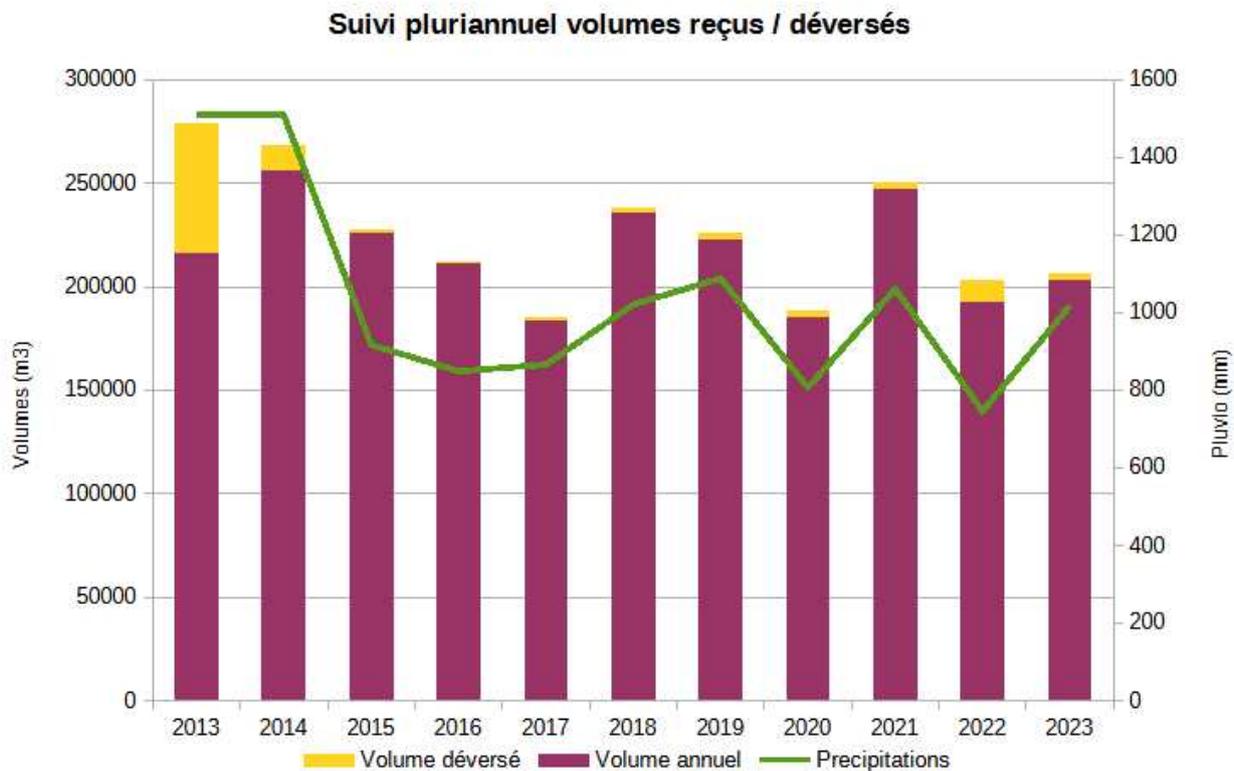


La Charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de 558 m³/j. Cela représente 60 % de la charge hydraulique nominale de la station.

Les volumes entrants sur la station sont stables par rapport à 2022.

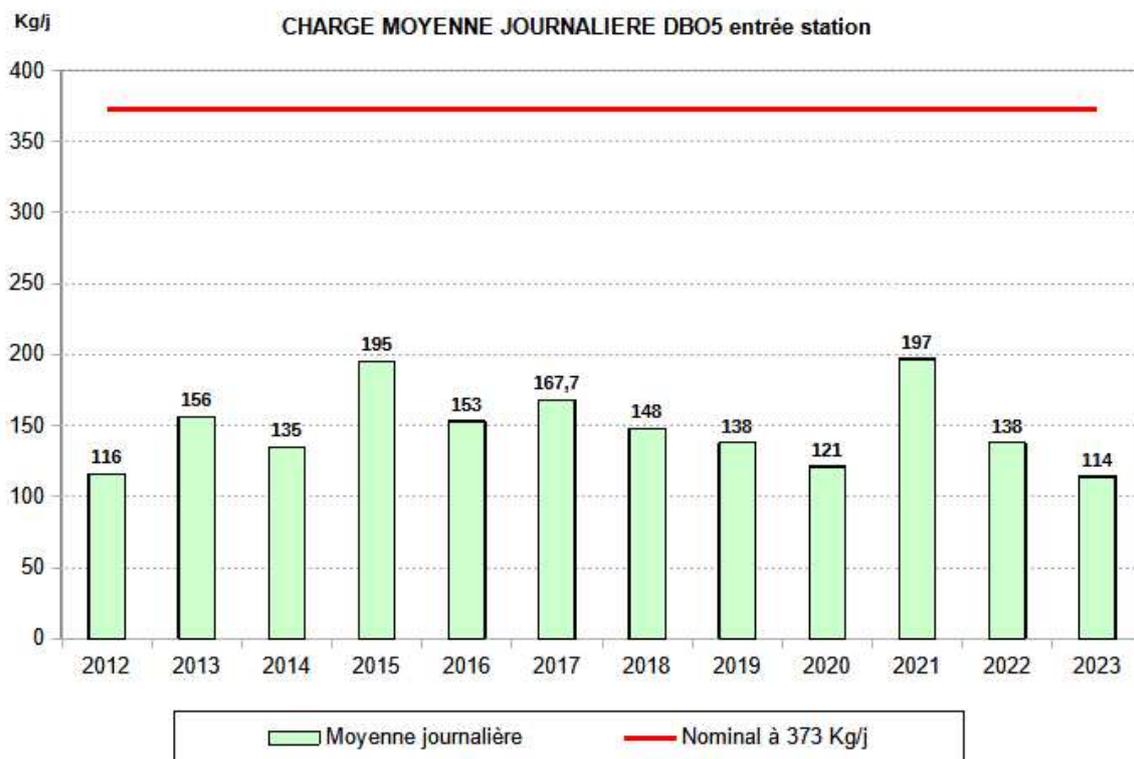
Le graphique ci-dessous présente les volumes annuels Entrée Station (violet), les volumes annuels déversés en tête de station (jaune).



La Charge Polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2023 est de **114 kg/j correspondant à 30,4 % de la charge nominale**. Cette charge est **en baisse** pour la 3^{ème} année consécutive.

Pour le paramètre DBO₅, aucun dépassement de la charge nominale n'a été enregistré en 2023.



Les performances épuratoires

En 2023, nous constatons 3 événements particuliers, tous paramètres confondus :

- 12/03/2023 : Rendement en MES non conforme 92 % au lieu de 95 %: bache de dégazage saturée qui a entraîné des remontées de boues dans le clarificateur provoquant un départ de MES en sortie de station et un rejet aux concentrations élevées (MES, DCO et DBO5) mais non réhibitoires.
- 44 mm de pluies entre le 24 et 26/10/23, volumes d'eaux brutes journaliers très élevés liés à de fortes précipitations mais ne dépassant pas le débit de référence de 1 221 m³. Cependant effluent très dilué le 26/10/24 donc non conforme en rendement sur DCO et NTK.
- 11/11/2023 : non-conformité en rendement et en concentration pour le paramètre NTK

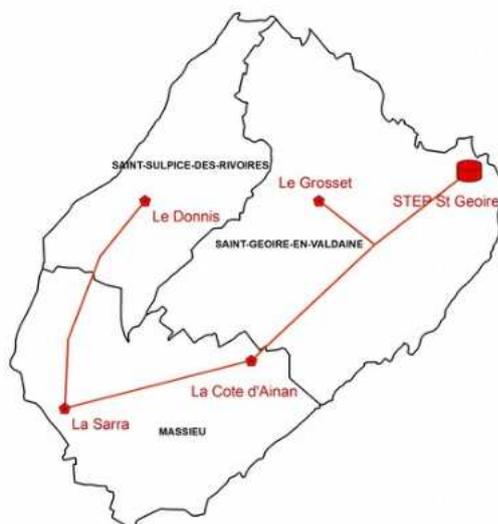
Le tableau ci-dessous, récapitule l'ensemble des performances épuratoires de la station paramètre par paramètre.

	[MEST]		[NTK]		[PT]		[DCO] nd		[DBO5] nd	
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
NB	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Moyenne	9	97,6	6	89,8	5,4	41,0	33	93,3	4	98,5
Val. mini	1,5	91,6	2,5	58,6	1	-31,0	5	79,5	0	95,6
Val. maxi	26	99,6	25	97,7	9	93,6	68	98,8	12	99,8
Norme	30	95	10	90			90	89	25	94
Nbr > norme	0	2	2	3			0	1	0	0
% NC	0,0%	16,7%	16,7%	25,0%			0,0%	8,3%	0,0%	0,0%

La station des Devez, en 2023...

Le volume d'effluents en Entrée de station d'épuration est stable par rapport à 2022 mais la charge en DBO₅ diminue significativement. On note depuis 2 ans une forte baisse des volumes déversés en tête de station.

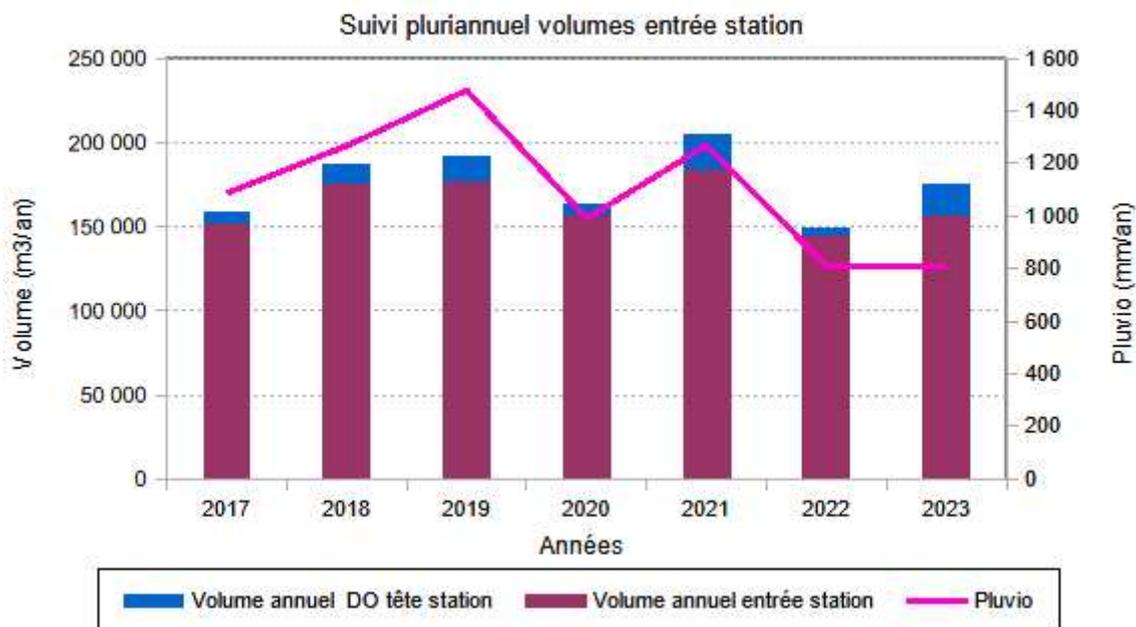
LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT GEOIRE EN VALDAINE



La charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de 429 m³/j. Cela représente 40% de la charge hydraulique nominale de la station.

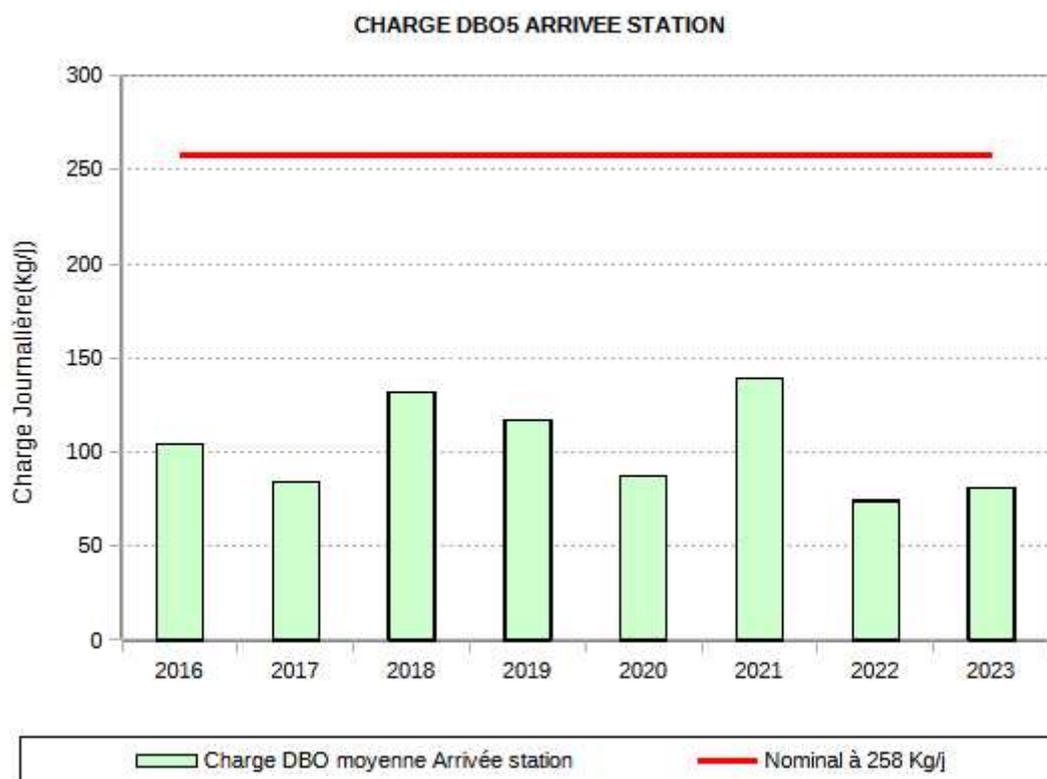
Le volume déversé sur le point A2 représente 10,9 % du volume produit par le SA en nette hausse par rapport à 2022 mais uniquement dû aux fortes pluies de novembre-décembre 2023.



La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2023 est de **81kg/j** correspondant à **32% de la charge nominale**.

Pour le paramètre DBO₅, un dépassement de la charge nominale a été enregistré en décembre 2023 (309kg, +24%).



Les performances épuratoires

La station fonctionne correctement et présente des performances conformes au regard des normes de l'arrêté. Nous constatons tout de même une non-conformité pour le paramètre NTK en date du 24/01/2023 (concentration à 12,2 mg/L).

Le tableau ci-dessous, récapitule l'ensemble des performances épuratoires de la station paramètre par paramètre.

Date	[MEST]		[NTK]		[NNH4]	[NGL]	[PT]		[DCO]		[DBO5]	
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	mg/l	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
Nombre	12	12	4	4	4	4	4	4	12	12	12	12
Moyenne	4	98,8	5	91,5	3	8	0	94,1	12,5	97	2,0	99
Val. mini	1	96,6	2,5	82,3	1	4	0	84	5,0	93	0,3	96
Val. maxi	14	99,7	11	97,2	10	12	1	98	38,0	99	4,2	100
Norme	35	90			7	15	2		125	75	25	80
Nbr > norme	0	0			1	0	0		0	0	0	0
% NC	0,0%	0,0%			25,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Surveillance du Réseau de Collecte

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de déversements et les volumes déversés sur le système d'assainissement.

BILAN DO SA St GEOIRE 2023

Commune	Ouvrage	Volume déversé (m3/an)	Nb de déversement (fois)
St Geoire en Valdaine	DO 1000 martyrs	44	9

Le réseau est jugé **conforme ERU** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2023, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

La station de Saint Geoire, en 2023...

Les volumes mesurés sur l'année 2023 en entrée de station sont stables par rapport à 2022. Il en est de même pour les charges de pollution. En revanche, les déversements en tête de station ont augmenté.

Alors qu'en 2022 la station était jugée non conforme en phosphore, le pilotage du traitement du phosphore est aujourd'hui opérationnel et maîtrisé. La station sera jugée conforme pour 2023.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE FURES

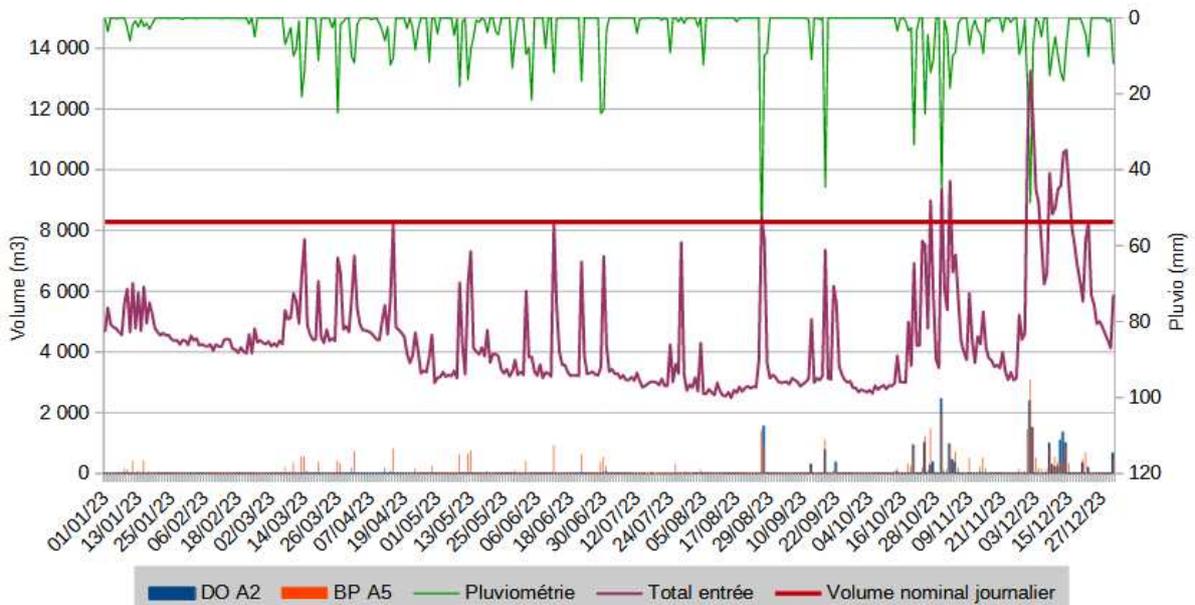


La charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de **4 444 m³/j**. Il représente, comme en 2022, 54 % de la charge hydraulique nominale de la station.

Volumes journaliers entrant

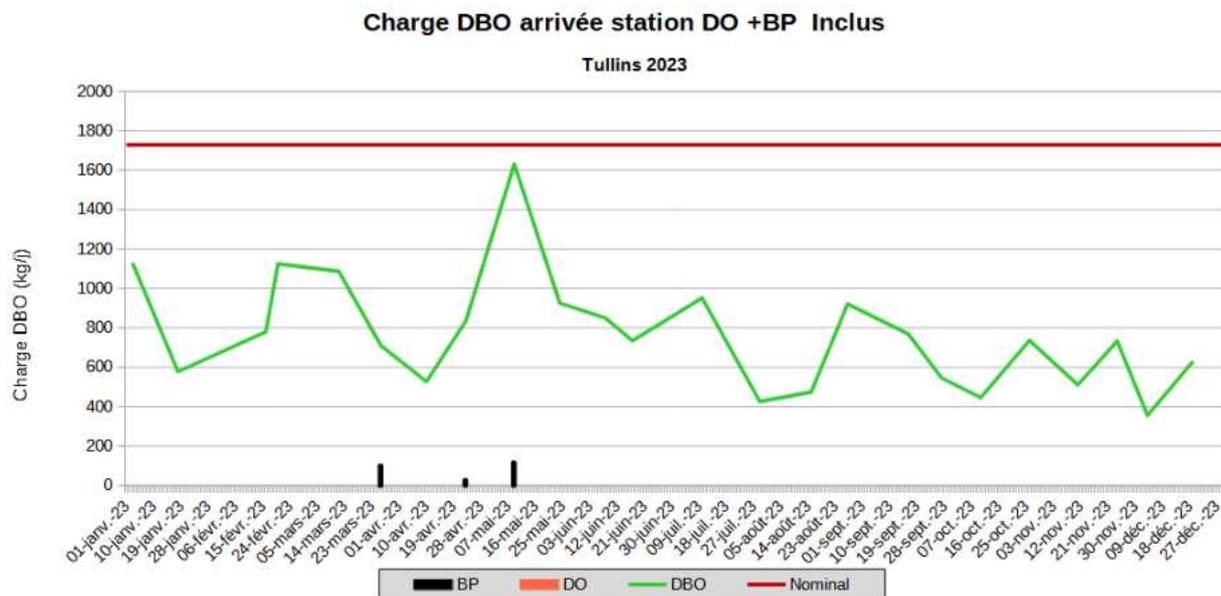
Tullins 2023



La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2023 est de **767kg/j** correspondant à **44% de la charge nominale**.

Pour le paramètre DBO₅, aucun dépassement de la charge nominale n'a été enregistré sur les 2 dernières années.



Les performances épuratoires

Au regard de l'arrêté d'exploitation et des résultats obtenus, la qualité de l'eau traitée est conforme. Nous dénombrons 2 non conformités pour le paramètre NTK enregistrées les 10 juillet et 16 septembre 2023.

La station est jugée **conforme en performance** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2023, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

Le tableau ci-dessous, récapitule l'ensemble des performances épuratoires de la station paramètre par paramètre.

	[MEST]		[NTK]		[PT]		[DCO] nd		[DBO5] nd	
	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %	mg/l	Rdt %
Nombre	24	23	12	12	12	12	24	23	24	24
Moyenne	10	95,0	7	87,2	4	27,1	32,1	93	4,6	97
Val. mini	2,3	66,0	2,5	46,0	2	-9	5,0	73	0,7	88
Val. maxi	31	98,9	32	95,3	9	44	113,0	99	19,1	99
Norme	35	90	10	90			125	75	25	80
Nbr > norme	0	2	2	4			0	1	0	0
% NC	0,0%	8,7%	16,7%	33,3%			0,0%	4,3%	0,0%	0,0%



Gestion du chargement des bennes à boues

La station de Tullins, en 2023...

La station est chargée à 54 % de sa charge nominale en hydraulique, comme en 2022.

Le suivi des performances de la station est efficace mais le remplacement d'équipements électromécaniques structurants restent prioritaires pour maintenir ce niveau de performance.

Les autres stations de traitement

Pour rappel, les niveaux de rejet admis pour les équipements de traitement sont les suivants :

Pour une lagune :

- DBO₅ (après filtration) : **40 mg/l**
- DCO (après filtration) : **120 mg/l**
- MES : **120 mg/l**

A noter que les lagunages ne sont pas équipés de mesure de débit à poste fixe.

Le lagunage de Réaumont

Construit en 1994, cette installation a une capacité de 800 EH. Le réseau collecte les eaux usées des communes de Saint-Blaise-du-Buis et de Réaumont.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2023.

Le raccordement de la commune de Saint Blaise du Buis à la station de Vourey initialement prévu fin 2018, est en cours d'étude. Par ailleurs, le curage de la lagune sera réalisé en 2024.

Le filtre planté de roseaux – Chirens Clermont

Mise en service en 2013, cette station présente une capacité de traitement de 100 EH.

Le réseau collecte les eaux usées du hameau de Clermont (Chirens).

Les performances épuratoires répondent pleinement à la réglementation en vigueur.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2023.

Le filtre planté de roseaux – Saint-Bueil

Mise en service en 2018, cette station présente une capacité de traitement de 800 EH.

Le réseau collecte les eaux usées des communes de Saint-Bueil et Voissant.

La deuxième tranche a été mise en service.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2023.

5) LES INDICATEURS FINANCIERS

Comprendre sa facture d'eau et d'assainissement

Le tarif de l'eau comprend :

→ Une part « Eau », incluant :

- **une partie fixe** : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement eau potable.
- **une partie proportionnelle** : qui correspond à la redevance eau, assise sur la consommation potable constatée à l'année au compteur.
- **la redevance pour pollution domestique**, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau RMC et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0,29 € HTVA/ m³ au 1er janvier 2023 (inchangée par rapport à 2022),
- **la redevance prélèvement**, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0,07 € HTVA/ m³ au 1er janvier 2023 (inchangée par rapport à 2022).

→ Une part « Assainissement »*, incluant :

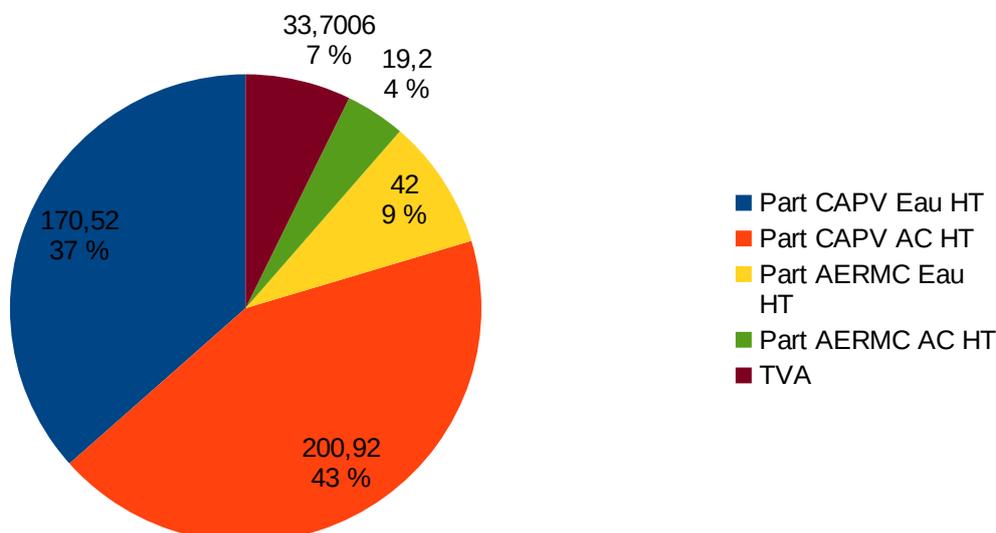
- **une partie fixe** : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais d'installation et d'entretien du branchement eaux usées.
- **une partie proportionnelle** : qui correspond à la redevance assainissement, basée sur la consommation d'eau potable
- **la redevance pour modernisation des réseaux de collecte**, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau RMC et assise sur le budget de l'Assainissement, à hauteur de 0,16 € HTVA/m³ au 1er janvier 2023 (0,15 € HTVA/m³ en 2022).

* La part Assainissement n'est pas facturée aux usagers d'une installation individuelle d'assainissement. Ces derniers sont soumis à un forfait annuel de 27 € HT.

→ Une part Taxe à la Valeur Ajoutée

- **la TVA** (au taux réduit de 5.5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

REPARTION D'UNE FACTURE EAU + ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE 120M³



Pays Voironnais
Communauté de Pays Voironnais

TARIFS 2023

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
40, rue Mainseux - CS 80363
38510 Volron Cedex
Tél : 04 76 67 60 10
contact-eau@paysvoironnais.com

Eau potable

Abonnement (A) : 45,70€/an

Consommation (C) : 1,49€/m³

Détail du prix du mètre cube :

- Eau (Pays Voironnais) 1,12€/m³
- Redevance Prélèvement (Agence de l'Eau) 0,07€/m³
- Redevance Pollution (Agence de l'Eau) 0,30€/m³

Frais de dossier à l'ouverture d'un contrat 39,49€

Chaque personne consomme en moyenne 30 m³/an

Tarifs indiqués en TTC, applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, publiés à titre indicatif et susceptibles de modification

Assainissement collectif
(tout à l'égout)

Abonnement (A) : 32,25€/an

Consommation (C) : 1,75€/m³

Détail du prix du mètre cube :

- Collecte et traitement (Pays Voironnais) 1,57€/m³
- Redevance Renouvellement des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau) 0,18€/m³

Les tarifs sont valables pour un compteur de diamètre 15 mm

Assainissement individuel
(fosse septique)

Forfait (A) : 29,70€/an

Exemples de factures annuelles pour 120 m³

- Eau potable (compteur vert) : 224,50€/an
- Eau + Assainissement individuel : 254,20€/an
- Eau + Assainissement collectif : 466,75€/an

Pour calculer le montant de votre dépense annuelle d'eau et d'assainissement collectif:

m³ x 3,14 € = 77,95 €

Evolution des tarifs Eau et Assainissement Collectif

Ce prix TTC prend en compte l'ensemble des composantes du prix de l'Eau : parts fixes et variables, redevances Agence de l'Eau et TVA. Si le service maîtrise les évolutions de tarifs sur les parts fixes et variables, il reste tributaire des évolutions fixées par l'Etat sur les autres composantes (redevances et TVA). Cette évolution représente ainsi l'évolution ressentie par les usagers.

Nota :

- Les tarifs de l'eau s'appliquent uniquement aux 21 communes du territoire sur lequel le service intervient. Les tarifs de l'assainissement s'appliquent à toutes les communes de la Communauté du Pays Voironnais.
- La TVA reste stable pour 2023 avec :
 - 10 % pour le taux intermédiaire de TVA appliqué à la redevance Assainissement.
 - 5,5 % pour le taux réduit de TVA appliqué à la redevance Eau.

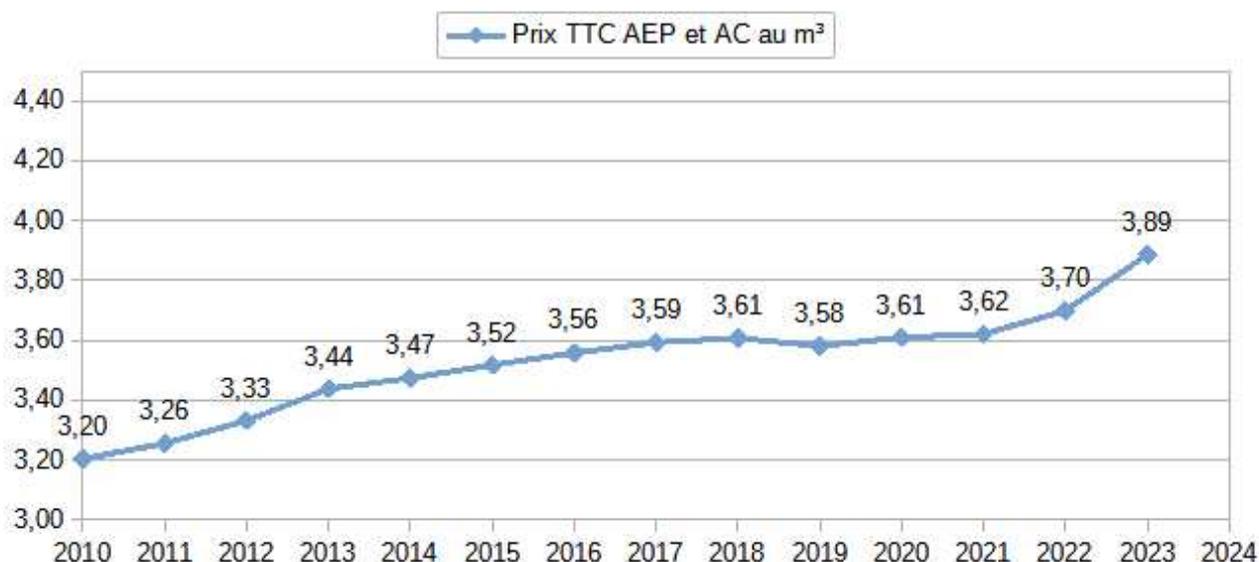
Les tarifs présentes ci-après déclinent ces principes. Les valeurs ont été arrondies au centime :

				2019	2020	2021	2022	2023	
AEP	Part CAPV	Part Fixe	€HT	39,51	40,02	40,02	40,94	43,32	
		Part Variable	€HT/m ³	0,97	0,98	0,98	1,00	1,06	
	Part AERMC	Redevance prélèvement	€HTVA/m ³	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	
		Redevance pollution	€HTVA/m ³	0,27	0,27	0,28	0,28	0,28	
	Total Part CAPV HT AEP (120m ³)			€HT	155,91	157,62	157,62	160,94	170,52
	Total Part AERMC HT AEP (120m ³)			€HT	40,80	40,80	42,00	42,00	42,00
	Total TVA AEP (120m ³) 5,5%			€TVA	10,82	10,91	10,98	11,16	11,69
	Total TTC AEP (120m ³)			€TTC	207,53	209,33	210,60	214,10	224,21
	Prix TTC Eau au m ³			€TTC/m ³	1,73	1,74	1,75	1,78	1,87
	Evolution			€	-0,02	0,02	0,01	0,03	0,08
Evolution			%	-1,2%	0,9%	0,6%	1,7%	4,7%	

AC	Part CAPV	Part Fixe	€HT	26,75	27,09	27,09	27,71	29,32	
		Part Variable	€HT/m ³	1,31	1,32	1,32	1,35	1,43	
	Part AERMC	Redevance Modernisation	€HTVA/m ³	0,15	0,15	0,15	0,16	0,16	
		Total Part CAPV AC HT (120m ³)			€HT	183,95	185,49	185,49	189,71
	Total Part AERMC AC HT (120m ³)			€HT	18,00	18,00	18,00	19,20	19,20
	Total TVA AC (120m ³) 10%			€TVA	20,20	20,35	20,35	20,89	22,01
	Total TTC AC (120m ³)			€TTC	222,15	223,84	223,84	229,80	242,13
	Prix TTC AC au m ³			€TTC/m ³	1,85	1,87	1,87	1,92	2,02
	Evolution			€	-0,01	0,01	0,00	0,05	0,10
	Evolution			%	-0,3%	0,8%	0,0%	2,7%	5,4%

Prix TTC AEP et AC au m ³				3,58	3,61	3,62	3,70	3,89
Total Facture AEP et AC pour 120m ³ (€TTC)				430	433	434	444	466
Volume moyen facturé par abonné (m ³ /ab)				108	106	103	103	102
Total Facture AEP et AC d'un abonné moyen (€TTC)				394	391	383	390	408

Evolution Tarifs 2010-2023



Pour 2023, le Service Cycle de l'Eau anticipe une très forte augmentation de ses coûts de fonctionnement et d'investissement.

Face à ce constat, il est proposé de suivre la même dynamique qu'en 2022, c'est-à-dire d'appliquer l'inflation sur les tarifs Eau et Assainissement Collectif: **vente d'eau et tarifs divers**.

Le taux proposé est donc de +5,8 %.

Les tarifs liés à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et la redevance assainissement non collectif sont restés stables.

Payées par tous les usagers, les redevances permettent aux Agences de l'Eau de soutenir les actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource. Notre service Eau et Assainissement collecte, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, les redevances relatives à la consommation d'eau domestique.

Participer à la préservation de l'eau.

Soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi de produits chimiques (détergents, pesticides, engrais), l'eau dans la nature est trop souvent menacée. L'abondance des déchets et des produits toxiques quotidiennement déversés dans les cours d'eau, représente un péril d'autant plus grave que, loin de stagner, la consommation d'eau et le rejet d'eaux usées progressent de jour en jour.

La logique est simple : tous ceux qui utilisent l'eau ou la polluent participent au financement des actions de préservation. Tous les usagers de l'eau, les collectivités, les industriels et les agriculteurs paient aussi des redevances en fonction de l'impact de leur activité sur notre environnement.

L'organisation de la facturation

Le service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais réalise la facturation des redevances eau et assainissement pour les 21 communes qu'il a en gestion. Les abonnés sont alors facturés par l'intermédiaire d'une facture unique qui regroupe la part « eau potable » et la part « assainissement ».

La facturation est établie de manière semestrielle, une facture de solde sur la base du relevé annuel effectué par les techniciens du Service Cycle de l'Eau et une facture intermédiaire dont la consommation est calculée en estimation sur les 6 derniers mois.

En revanche, pour les **abonnés des autres communes**, le mode de facturation est différent. Les abonnés sont **facturés** directement pour la part « eau potable » par le **Syndicat** qui assure le service d'eau potable et facturés par le service assainissement du Pays Voironnais pour la part « assainissement ».

En conséquence, les abonnés reçoivent deux factures.

QUELQUES CHIFFRES POUR 2023

43 412 abonnés pour les 21 communes en régie

11 890 abonnés mensualisés

75 909 factures émises dont 12 233 factures de décompte.

Préparation des éléments nécessaires à la facturation et contrôles préalables permettant d'assurer une facturation cohérente et juste :

- x Analyser les anomalies de facturation et extraire celles qui nécessitent une vérification terrain,
- x Contrôler les rapports de relève à l'aide de requêtes,
- x Calculer les estimations successives et majorations,
- x Estimer la consommation des compteurs bloqués,
- x Calculer les dégrèvements et les régularisations,
- X Contrôler et corriger les profils de facturation,
- X Vérifier la consommation des compteurs de contrôle,
- X Calculer et contrôler tout type de rôle : avenant, résiliation, mensuel, semestriel, décompte, régularisation,
- X Contrôler les abonnements gelés et prendre les décisions qui s'imposent,
- X Contrôler les montants anormalement élevés ou faibles, l'absence de mandats ou les mandats non signés, et les payeurs,
- X Vérifier les tableaux comptables transmis par les Syndicats et transmettre les flux auprès du Service de Gestion Comptable.

Autres indicateurs financiers

Le Budget Annexe Eau

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CFU 2022	CFU 2023	Evolution	
Charges à caractère général	2 321 174	2 421 910	100 736	4,34 %
Masse salariale	2 124 603	2 351 083	226 480	10,66 %
Autres charges gestion courante	91 259	126 412	35 152	38,52 %
Reversements	1 044 112	1 444 326	400 214	38,33 %
Charges financières	62 808	146 339	83 531	132,99 %
Charges exceptionnelles	83 972	251 120	167 148	199,05 %
TOTAL réel	5 727 929	6 741 190	1 013 261	17,69 %
Provisions	76 000	69 700	-6 300	-8,29 %
Dépenses d'ordre	1 454 072	1 749 413	295 341	20,31 %
TOTAL	7 258 001	8 560 303	1 302 302	17,94 %

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de + 17,69 % (soit + 1 M€) par rapport à 2022.

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse importante en 2023. Dans le détail on constate les variations ci-après :

- Les **charges à caractère général** augmentent de +100 k€ environ par rapport à 2022. Cette variation s'explique notamment par une augmentation du coût de l'électricité pour +84,62 k€, la hausse des dépenses d'entretien et de réparations pour un montant de +52,42 k€ et des prestations sur divers contrats de sous-traitance pour une somme de +94,2 k€. D'autre part, des variations à la baisse sont également notées en particulier sur le poste d'achat d'eau pour - 80,34 k€ et sur les locations mobilières (batteries, aspiratrices, bouteilles de chlore) pour - 51,22 k€.
- Les **charges de personnel** du budget Eau progressent de +10,66 % sur l'année. Cela représente une hausse de 226,48 k€. Cette hausse de la masse salariale intervient après l'application de mesures nationales telles que l'augmentation du point d'indice. Elle s'explique également par les avancements de grade (effet GVT).
- Les **autres charges de gestion courante** ont augmenté de près de 35 k€ par rapport à 2022. Sur ce budget, il est utile de préciser que les autres charges courantes représentent principalement des pertes sur des créances irrécouvrables.
- Les **charges financières** ont augmenté (+133 %) passant de 63 k€ à 146 k€. Cette hausse des charges financières découle de l'emprunt à taux variable contracté en 2022 et dont le remboursement est devenu exigible à partir de l'année 2023.
- Les **charges exceptionnelles** essentiellement constituées de subventions de fonctionnement sont en hausse 167,15 k€ en 2023 dont un rattrapage de versement de 2022 d'un montant de 76,70 k€. Pour rappel, une part non négligeable de ces subventions est versée dans le cadre de la coopération décentralisée d'une part et d'une participation à la Nappe Saint-Joseph d'autre part.

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement hors cession	CFU 2022	CFU 2023	Evolution	
Vente d'eau	4 469 314	4 547 606	78 292	1,75 %
Location de compteurs (Terme fixe)	1 722 127	1 855 099	132 972	7,72 %
Travaux	630 541	455 345	-175 196	-27,78 %
Reversements	1 473 598	1 420 368	-53 230	-3,61 %
Autres recettes	427 670	503 753	76 083	17,79 %
TOTAL réel	8 723 250	8 782 171	58 921	0,68 %
Recettes d'ordre	281 166	289 401	8 235	2,93 %
TOTAL	9 004 416	9 071 572	67 156	0,75 %

Les recettes d'exploitation du budget Eau évoluent de +0,68 %, soit + 58,92 K€ par rapport à l'exercice 2022.

Cette évolution se décompose comme suit :

Une hausse des produits des ventes d'eau de +78 k€, soit +1,75 %, principalement expliquée par une légère augmentation des prix de l'eau, passant de 1,78 €/m³ en 2022 à 1,87 €/m³ en 2023.

Une augmentation des recettes de locations de compteurs de +132,97 k€, ainsi qu'une hausse des autres recettes de +76 k€. Cette dernière inclut un rattrapage pour 2022 et le montant reçu pour 2023 des subventions dans le cadre de la coopération décentralisée. Il est important de noter que ces subventions sont financées par l'agence de l'eau.

La consommation d'eau évolue de la façon suivante par rapport à 2022 :

- 4,09 Mm³ facturés en 2023 contre 4,33 Mm³ en 2022 ;
- 43 297 abonnés sur l'année 2023 contre 42 561 en 2022 ;
- consommation moyenne par abonnée : 94 m³ en 2023 contre 102 en 2022.

À l'inverse des hausses observées, certaines recettes enregistrent une baisse. En particulier, les travaux qui sont liés aux branchements neufs et aux réparations, qui sont à la charge de l'abonné, ont diminué de -175,2 k€ entre 2022 et 2023. De plus, les reversements ont également baissé de 53,23 k€, se répartissant entre une diminution des redevances pour pollution d'origine domestique de -41,5 k€ et une baisse des contre-valeurs des redevances de prélèvement de -11,73 k€.

L'ÉQUILIBRE

Libellé	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	5 690 442	5 568 381	5 665 121	6 594 851
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	8 409 171	8 642 036	8 723 250	8 782 171
Épargne de gestion	2 718 729	3 073 655	3 058 130	2 187 320
Intérêts de la dette	76 083	103 986	62 808	146 339
Épargne brute	2 642 646	2 969 669	2 995 322	2 040 982
Capital de la dette	661 681	1 396 988	622 616	730 284
Épargne nette	1 980 965	1 572 681	2 372 706	1 310 698
Encours de dette	6 608 164	6 739 825	8 317 209	10 586 925
Capacité de désendettement	2,50	2,27	2,78	5,19
Taux d'épargne brute	31,43%	34,36%	34,34%	23,24%

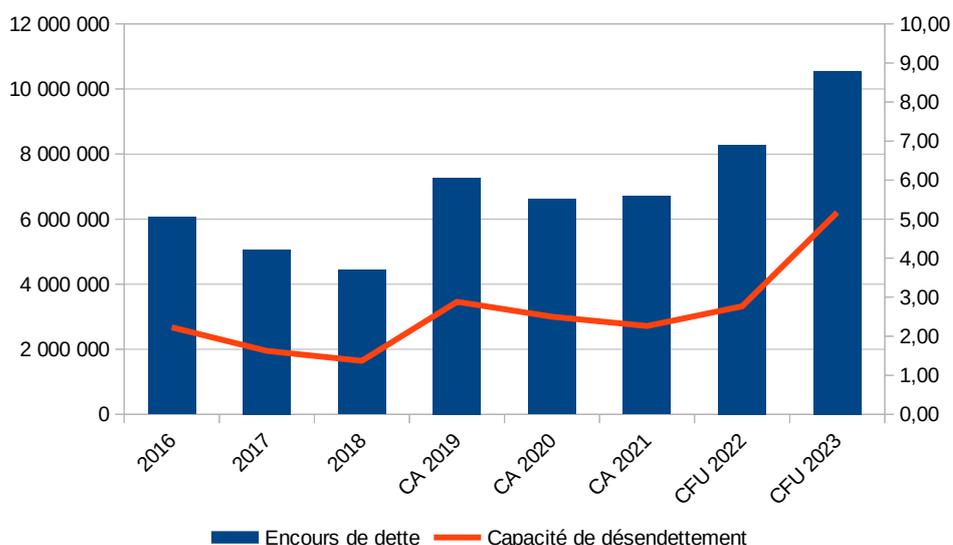
En 2023 l'augmentation plus importante des charges d'exploitation de +930 k€ contre + 59 k€ pour les produits d'exploitation conduit à une baisse de l'épargne brute de - 871 k€ par rapport à 2022.

L'épargne brute, différence entre les produits et les charges de fonctionnement réels après remboursement des intérêts de la dette **s'élève à 2 M€** soit une baisse de 31,86 % par rapport à 2022.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement du capital de la dette, **s'élève à environ 1,3 M€** en 2023. Elle est en baisse par rapport à 2022 (-44,76 % ou -1 062 k€) du fait notamment d'un remboursement du capital plus important sur l'exercice 2022 et d'une forte baisse de l'épargne de gestion.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être utilisées pour investir ou rembourser de la dette (celle ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% soit satisfaisant. **Le ratio est de 23,24 % sur l'exercice 2023, il est donc très satisfaisant et correspond au budget Eau qui a vocation à réaliser de lourds investissements.**

L'encours de dette a augmenté en 2023 puisque la collectivité a contracté pour **3 M€ d'emprunts** nouveaux tandis que ce sont près de 730 k€ qui ont été remboursés au cours de l'exercice. Toutefois du fait de la réduction de l'épargne brute, **le ratio de capacité de désendettement - qui mesure le nombre d'années qui seraient nécessaires au remboursement de l'encours de la dette si toute l'épargne brute y était consacrée - est passée de 2,78 en 2022 à 5,19 ans en 2023.** Ce niveau, relativement acceptable, est un indicateur appréciable de la situation financière du budget Eau potable à ce jour.



Entre 2019 et 2022, la capacité de désendettement reste stable, en 2023 ce ratio de capacité de désendettement se détériore mais reste relativement acceptable.

Le Budget Annexe Assainissement

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CFU 2022	CFU 2023	Evolution	
Charges à caractère général	3 117 272	3 128 440	11 168	0,36 %
Masse salariale	1 785 142	2 031 377	246 234	13,79 %
Autres charges gestion courante	95 537	120 954	25 417	26,60 %
Reversements	578 629	690 095	111 466	19,26 %
Charges financières	36 436	224 332	187 896	515,68 %
Charges exceptionnelles	44 926	41 456	-3 470	-7,72 %
Autres dépenses	78 000	68 100	-9 900	-12,69 %
TOTAL réel	5 735 943	6 304 754	568 812	9,92 %
Dépenses d'ordre	2 427 124	2 682 902	255 778	10,54 %
TOTAL	8 163 066	8 987 656	824 590	10,10 %

Entre 2022 et 2023 les charges d'exploitation ont progressé de +9,92 % soit une hausse de 568,81 k€. Cette hausse s'explique par :

- une évolution importante des charges financière de +187,9 k€ soit 515,68 %. Cette hausse significative des charges financières est le résultat d'un réendettement conséquent sur l'année 2022.
- les dépenses dédiées aux charges à caractère général se stabilisent pratiquement (+ 0,36 % soit + 11,17 k€) . Cette faible hausse témoigne d'une bonne maîtrise des charge générales sur l'exercice.
- les charges de personnel évoluent à la hausse entre 2022 et 2023 de +246 k€ (soit + 13,79 %). La prise en compte de l'augmentation du point d'indice et la progression de la carrière du personnel mesurer par le GVT contribuent largement à cette évolution de la masse salariale.
- les charges de gestion courante augmentent de +25,42 k€ sur la période considérée.
- les atténuations de produits évoluent quant à elles à la hausse de +19,26 % (soit -111,47 k€) en 2023.

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement hors cession	CFU 2022	CFU 2023	Evolution	
Redevance assainissement collectif	6 113 391	6 378 889	265 497	4,34 %
Redevance assainissement non collectif	157 923	158 978	1 055	0,67 %
PFAC	1 110 352	1 017 900	-92 452	-8,33 %
Prime d'épuration	218 195	167 001	-51 194	-23,46 %
Reversements	564 403	564 087	-315	-0,06 %
Autres recettes	575 762	562 589	-13 173	-2,29 %
TOTAL réel	8 740 026	8 849 444	109 418	1,25 %
Recettes d'ordre	536 083	533 630	-2 454	-0,46 %
TOTAL	9 276 110	9 383 074	106 964	1,15 %

Les produits d'exploitation (hors produits des cessions) augmentent de 109,42 k€ soit +1,25 % en 2023 par rapport à 2022.

- la **redevance assainissement collectif**, qui permet de couvrir toutes les opérations sur les stations d'épuration relevant des services rendus, du fonctionnement des ouvrages, et des investissements, enregistre une hausse de +265,5 k€ soit +4,34 % sur 2023. Cette hausse serait notamment expliquée par une augmentation du nombre d'abonnés.
- la **participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**, qui est un outil qui permet de financer le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de certains immeubles, est en baisse de 92,45 k€ sur l'exercice 2023.
- la **prime d'épuration** versée par l'agence de l'eau est aussi en baisse de 51,2 k€

Les volumes facturés évoluent de la façon suivante par rapport à 2022:

- 3,5Mm³ facturés contre 3,67 Mm³ en 2022 ;
- 39776 abonnés contre 39 039 en 2022 ;
- volume collecté moyen par abonné: m³ contre 94 m³ en 2022.

L'ÉQUILIBRE

Libellé	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	5 388 829	5 699 506	6 080 422
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	9 040 411	8 740 026	8 849 444
Épargne de gestion	3 651 582	3 040 520	2 769 022
Intérêts de la dette	120 131	36 436	224 332
Épargne brute	3 531 451	3 004 084	2 544 690
Capital de la dette	1 801 388	432 325	453 642
Épargne nette	1 730 064	2 571 759	2 091 048
Encours de dette	2 899 235	7 466 910	15 813 268
Capacité de désendettement	0,82	2,49	6,21
Taux d'épargne brute	39,06 %	34,37 %	28,76 %

La hausse moins rapide des recettes d'exploitation par rapport à la hausse des charges d'exploitation conduit à **une détérioration de l'épargne de gestion** qui est en 2023 de 2,77 M€ contre 3,04 M€ en 2022.

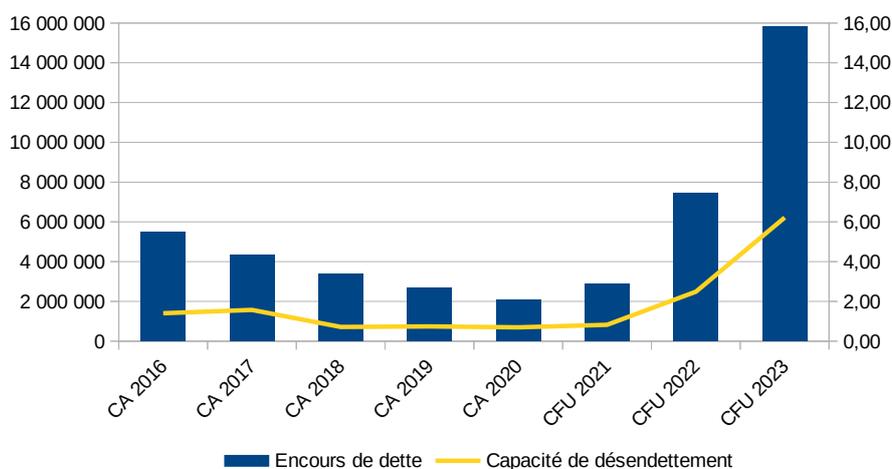
L'importante augmentation des **charges financières** s'explique par l'emprunt mobilisé en 2022 et dont le remboursement est devenu exigible dès l'année 2023. Ce qui a conduit à affaiblir l'épargne brute de près de 500 k€.

L'**épargne brute**, qui est la différence entre l'épargne de gestion et les charges d'intérêts, est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette. Le solde, l'**épargne nette**, est la capacité d'autofinancement net de la collectivité. En 2023, cette capacité autofinancement net s'établit à 2,09 M€ contre 2,572 M€ en 2022 soit une baisse de près de 580 k€. A noter que ce montant permet d'assurer l'autofinancement d'une bonne partie des dépenses d'équipements.

La situation financière de la collectivité reste très saine puisque le taux d'épargne brute 2023 (épargne brute divisée par les produits d'exploitation) s'établit à 28,76 %. On considère que le taux est satisfaisant dès lors qu'il est de l'ordre de 12%. **Ce taux très haut correspond au budget assainissement qui a vocation à réaliser de lourds investissements.**

La **capacité de désendettement** reste relativement acceptable. Elle augmente en raison des emprunts contractés ces deux dernières années en raison d'une série d'investissements importants. Elle passe de 2,27 à 6,21 ans. Toutefois, il est à noter que c'est un ratio à analyser sur plusieurs périodes afin de pouvoir en saisir toutes les dynamiques.

Evolution de la capacité de désendettement



Le ratio de **capacité de désendettement**, qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette si elle y consacre la totalité de son épargne brute (épargne brute divisée par l'encours de dette), augmente fortement en 2023. Cela est dû à l'importance de l'emprunt réalisé en 2022 et en 2023 (respectivement près de 5 M€ puis 8,8 M€). Ce ratio reste toutefois d'un niveau acceptable. On considère que le seuil d'alerte est compris entre 10 et 12 années.

Investissements effectués en 2023

Pour l'année 2023, environ une cinquantaine d'opérations d'investissement en eau potable ou assainissement ont été menées pour un montant global de : 15 849 012 € HT.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

- 4 626 329 € HT en eau potable ;
- 11 222 683 € HT en assainissement (dont 8 522 893 €HT pour l'agrandissement et la rénovation de la station d'épuration Aquantis).

Pour mémoire le montant des travaux d'investissement était de :

- 6 080 000 € HT en 2020 ;
- 9 205 000 €HT en 2021 ;
- 11 995 588 €HT en 2022.

Les travaux d'investissement présentés ici correspondent aux travaux de renouvellement de nos réseaux et de réhabilitation de nos ouvrages (opérations portées par l'unité Etudes et Projets).

Les travaux d'investissement ont donc encore progressé en raison essentiellement des travaux opérés pour l'agrandissement et la mise aux normes de la station d'épuration Aquantis.

Les travaux menés en 2023 sont plus amplement détaillés ci-après par domaine d'activité.

Investissements Eau Potable 2023

La politique du service menée depuis ces dernières années continue de se poursuivre avec pour objectif :

- le renouvellement des conduites vétustes et/ou fuyardes afin d'obtenir une amélioration du rendement du réseau ;
- une préservation de la qualité de l'eau desservie (lutte contre la turbidité des eaux captées, suppression des conduites en plomb ou en PVC,...) ;
- une sécurisation des ressources et de leurs dessertes (protection des captages, réhabilitation des réservoirs, renforcement des réseaux avec maillages potentiels,...).

En parallèle de ces éléments cibles, le service poursuit le renforcement et l'extension de son réseau en vue de faire face à la demande d'urbanisation et à la mise aux normes de la défense incendie des communes.

Au global, il aura été réalisé :

- **2 104 ml d'extension de réseaux**
- **13 154 ml de renouvellement de réseaux**

Les 13 154 ml de conduites renouvelées permettront une économie annuelle d'environ 30 440 m³ en considérant un indice linéaire de pertes de 6,34 m³/km/j en 2022.

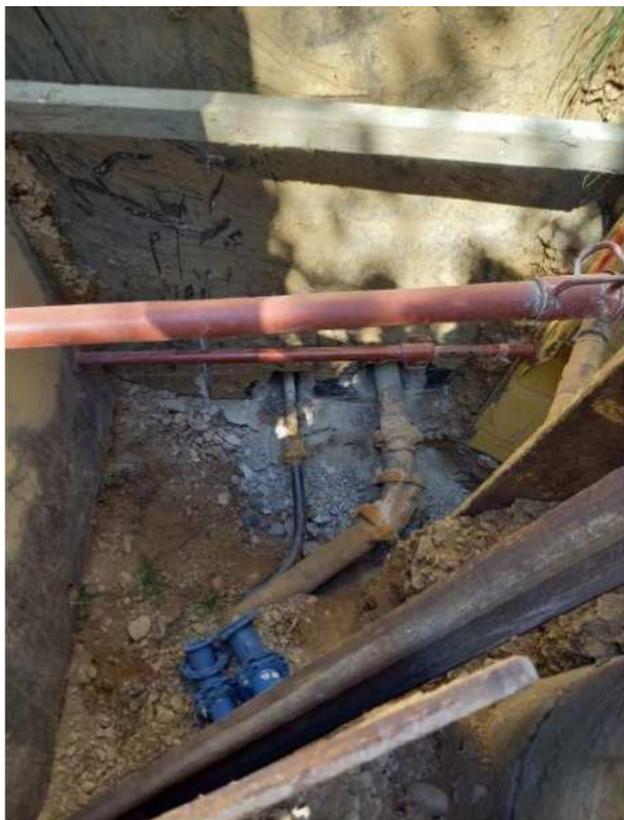
Dans le tableau suivant figure la plupart des opérations d'eau potable sur lesquelles le Service Cycle de l'Eau a oeuvré et qui ont donné lieu à des travaux au cours de l'année 2023.

Secteur	Nom du Programme / N° d'Opération	Descriptif	Montant de l'opération En ÉHT
CAPV	20-140E-SECTO-CAPV	Fin de la pose de regard comprenant des compteurs de sectorisation sur le territoire du Pays Voironnais Site de La Manche à Saint Jean de Moirans.	22 000 €
Charavines	21-130E-RTE-BILIEU-CHARAVINES	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur 400 ml Montée de Billeu à Charavines.	217 000 €
Charavines	22-118E-CHARAVINES-GROLANDIERE	Renouvellement d'environ 820 ml de réseau d'eau potable en fonte de diamètre 125 mm. Reprise des branchements. Rue de la Grolandière à Charavines	204 000 €
Chirens	22-004E-CHIRENS-ADDITION-BOZON	Renouvellement du réseau d'adduction vétuste et fuyard alimentant le réservoir du Bozon à Chirens.	248 000 €
Chirens	22-139EAP-CHIRENS-PLACE-FONTAINE	Renouvellement du réseau d'eau potable dans le cadre des travaux de requalification de la place de la Fontaine réalisée par la commune de Chirens.	24 000 €
Chirens	22-258-CHIRENS-RTE-GARANGERE	Renouvellement d'environ 170 ml de réseau d'eau potable en fonte de diamètre 100 mm. Reprise des branchements Route de la Garangère à Chirens.	95 000 €
La Buisse	22-010E-LABUISSE-RD1075	Renouvellement d'environ 130 ml de réseau d'eau potable le long de RD 1075 à l'entrée du centre ville de La Buisse en fonte de diamètre 100 mm. Reprise des branchements d'eau potable.	65 000 €
La Buisse	23-056-LA-BUISSE-LE-PANSU	Renouvellement d'environ 90 ml de réseau d'eau potable en Pehd de diamètre 50 mm. ZA du Pansu à La Buisse.	32 000 €
Moirans	20-013E-PUP-VIOLETTES-MOIRANS	Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable existant en fonte de diamètre 150 mm sur 270 ml environ. Extension du réseau d'eau potable en fonte de diamètre 150 mm sur 280 ml environ. Reprise de branchements.	330 000 €
Rives	23-006-RIVES-RUE-PONT-DE-CHAMP	Extension du réseau d'eau potable route du Pont du Champ à Rives pour le raccordement d'habitations avec réalisation de branchements neufs et reprise des branchements existants.	35 000 €
Saint Aupre	22-016E-STAUPRE-RD49B-SECTION21	Renouvellement du réseau d'eau potable en fonte diamètre 125 mm sur 180 ml environ. Reprise des branchements d'eau potable. Route du Tilleul à Saint Aupre	198 000 €
Saint Blaise du Buis	23-017-ST-BLAISE-RAVIGNOUSE	Renouvellement et dévoiement d'environ 160 ml de réseau d'eau potable en fonte de diamètre 100 mm. RD50 – Secteur la Ravignouse à Saint Blaise du Buis. En coordination avec les travaux de reprise d'enrobés du Département.	61 000 €
Saint Cassien	22-246-ST-CASSIEN-CHEMIN-BAVONNE	Renouvellement d'environ 100 ml de réseau d'eau potable en fonte de diamètre 60 mm. Reprise des branchements d'eau potable. Chemin de Bavonne à Saint Cassien.	48 000 €
Saint Jean de Moirans	22-020E-STJEAN-PRE-NOVEL	Renouvellement d'environ 500 ml de conduites en fonte grise et éternit par de la fonte ductile de diamètre 100 mm Reprise des branchements d'eau potable Chemin de Pré Novel et impasse des Vouises à Saint Jean de Moirans	163 000 €
Tullins	22-023E-TULLINS-AV-ST-QUENTIN	Renouvellement du réseau d'eau potable en fonte de diamètre 100 et 150 mm sur 250 ml environ. Reprise des branchements. Avenue de Saint Quentin à Tullins	238 000 €
Tullins	22-026E-TULLINS-PLAINE	Renouvellement d'environ 2 km de réseau d'eau potable en fonte de diamètres 100 mm et 60 mm dans la plaine de Tullins. Reprise des branchements.	433 000 €
Voiron	20-1241AP-VAUCANSON-ORTEBUISS-VOIRON	Renouvellement du réseau d'eau potable, dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire rues Vaucanson, Expilly et Guy Allard. Reprise des branchements d'eau potable.	160 000 €
Voiron	20-129A-DUGUEY-JOUVIN-VOIRON	Renouvellement du réseau d'eau potable, dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire avenue Duguey Jouvin, et rues d'Aiguenoire, Ferrer, de la Paix, Claude Guillemoz, Ernest Imbert et du Père Louvat. Reprise des branchements d'eau potable.	392 000 €
Voiron	22-029E-VOIRON-BD-GAMBETTA-SECTION26	Renouvellement d'environ 220 ml de réseau d'eau potable en fonte de diamètre 100 et 125 avec reprise des branchements Boulevard Gambetta à Voiron Travaux coordonnées avec le Ville de Voiron (trottoirs et éclairage public) et le Département (enrobé de la chaussée)	268 000 €
Voiron	23-001-VOIRON-CROIX-MORIN	Dévoiement et renouvellement d'une conduite potable dans le cadre d'un projet immobilier – La Croix Morin à Voiron.	34 000 €
Voiron	23-163-VOIRON-EDGAR-KOFLER	Reprise de branchements d'eau potable des habitations situées rue Edgar Kofler. Ces travaux ont permis l'abandon d'environ ml de conduite en fonte grise de diamètre 60 mm	61 000 €
Voreppe	22-264-VOREPPE-PONT-ROIZE	Remplacement de conduites fuyardes posées en encorbellement sur le pont de la Roize à Voreppe.	161 000 €
Voreppe	23-046-VOREPPE-PONT-VICTOR-CASSIEN	Remplacement d'une ancienne conduite passant dans le tablier du pont par une conduite neuve posée en encorbellement sur le pont Victor Cassien à Voreppe.	30 000 €

Photos du chantier de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable du réservoir du Bozon à Chirens



Vue sur la pose de la conduite d'adduction d'eau potable



Arrivée au niveau de la chambre de vannes du réservoir du Bozon



Vue sur la pose des conduites d'adduction et de distribution d'eau potable

Photos du chantier de renouvellement du réseau d'eau potable et de mise en séparatif du réseau unitaire –
rue Vaucanson à Voiron



Vue sur les travaux d'eau potable et d'assainissement
rue Vaucanson



Raccordement d'un immeuble en eau potable
au niveau du carrefour rue Soffrey Calignon/Bd du 4 septembre



Travaux rue de Vaucanson
Conduite bleu = conduite d'eau potable
Conduite rouge = conduite d'eaux usées
Conduite blanche = conduite d'eaux pluviales



Travaux rue de Vaucanson

Taux de renouvellement Eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau d'eau potable, hors branchements.

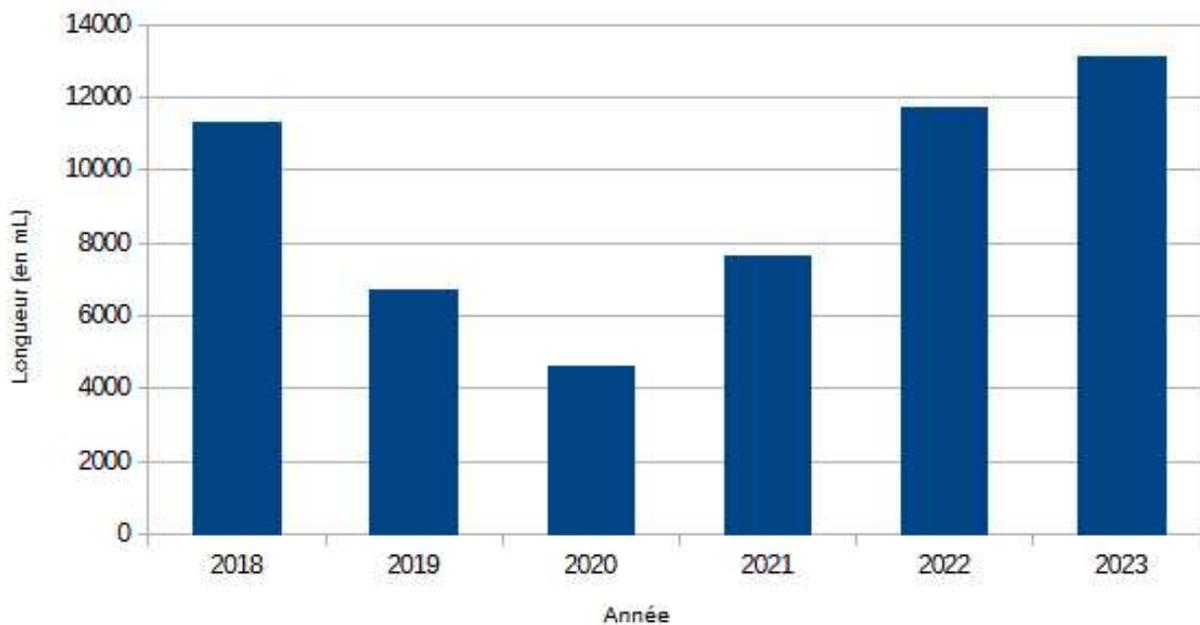
Ainsi pour un renouvellement de 43 961 ml de conduites d'eau potable réalisé sur les 5 dernières années et sur la base de 856 km de réseaux, cela conduit à un taux de renouvellement moyen du réseau d'eau potable du Pays Voironnais de : 1,027 % (indicateur SISPEA P107.2).

Il était de :

- 0,81 % en 2019,
- 0,87 % en 2020,
- 0,85 % en 2021,
- 0,98 % en 2022.

A noter que **sur l'ensemble du territoire français**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,65 %** selon le rapport SISPEA de 2021. Le service Cycle de l'Eau se trouve par conséquent dans une fourchette haute, ce qui démontre les efforts qu'il a consenti dans le renouvellement de ses réseaux.

Longueur de réseau d'eau potable renouvelé



Investissements Assainissement 2023

Le Pays Voironnais dispose, depuis fin 2020, d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour l'ensemble de son territoire. Ce document a permis :

- de réaliser un diagnostic de l'état de fonctionnement du réseau d'assainissement par temps sec et par temps de pluie ;
- d'actualiser la carte de zonage de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire ;
- de préciser l'impact sur les réseaux et milieux récepteurs, quels étaient les dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et par temps de pluie, évaluer les flux de rejets acceptables par rapport aux objectifs de qualité et aux usages de l'eau en aval de l'agglomération et aux objectifs réglementaires ;
- d'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel, exprimé à l'aide d'indicateurs objectifs.

Sur la base de cet outil de planification, les orientations du service du Cycle de l'Eau en matière d'investissements dans le domaine de l'assainissement restent :

- la mise en séparatif des réseaux unitaires pour une collecte différenciée des eaux pluviales et des eaux usées ;
- le renouvellement des réseaux de collecte et la requalification des ouvrages de transport (postes de refoulement,...) ;
- la rénovation et l'agrandissement de ses stations d'épuration dont Aquantis (en cours de travaux).

L'objectif est de :

- réduire ou supprimer tout rejet d'effluents dans le milieu naturel (sol, cours d'eau,...) induisant de la pollution chronique ;
- acheminer dans les stations d'épuration uniquement les eaux usées afin de leur garantir un meilleur traitement tout en opérant des économies.

La création de systèmes d'assainissement et les extensions de réseaux deviendront des exceptions justifiées pour des raisons d'urbanisation ou pour des raisons environnementales ou de santé publique.

En 2023, deux opérations importantes de mises en séparatif ont été menées autour du centre-ville de Voiron. Elles ont concerné le secteur de l'avenue Dugueyt Jouvin et le secteur de la rue Vaucanson.

Les autres opérations se sont concentrées sur la rénovation et l'agrandissement de la station d'épuration Aquantis, sur le renouvellement des réseaux d'assainissement présentant des dysfonctionnements et sur quelques extensions de réseaux.

Au global, il aura été réalisé :

- **471 ml d'extension de réseaux**
- **1 239 ml de renouvellement de réseaux**
- **1 156 ml de mise en séparatif de réseaux**

Dans le tableau suivant figure la plupart des opérations d'assainissement sur lesquelles le Service Cycle de l'Eau a oeuvré et qui ont donné lieu à des travaux au cours de l'année 2023.

Secteur	Nom du Programme / N° d'Opération	Descriptif	Montant de l'opération En €HT
Bilieu	22-053A-BILIEU-ASS-RTE-BORD-LAC	Réhabilitation du réseau d'assainissement engendrant des débordements sur une parcelle privée. Route du Bord du Lac à Bilieu.	60 000 €
Charancieu	22-061A-CHARANCIEU-VIGNAY	Travaux d'extension du réseau d'assainissement. Chemin du Vignay à Charancieu	25 000
La Buisse	23-005-LA-BUISSE-GROUPE-SCOLAIRE-MJC	Travaux de dévoiement du réseau d'assainissement dans le cadre d'un projet d'agrandissement du groupe scolaire à La Buisse	81 000 €
Montferrat	22-076A-LE-GRAND-PRE-MONTFERRAT	Travaux d'extension réseau d'assainissement. Secteur Le Grand Pré à Montferrat	43 000 €
Saint Jean de Moirans	22-070A-ST-JEAN-ECOLE	Travaux de dévoiement du réseau d'assainissement dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire à Saint Jean de Moirans	56 000 €
Tullins	22-044A-SDA-AQU-VORE-18	Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement en amont du poste de refoulement de Volouise Principal à Voreppe	395 000 €
Tullins	22-056A-SDA-FUR-TULL-06	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement en amont du DO 5. Rue Robert Dubarle à Tullins	290 000 €
Voiron	22-0921A-VOIRON-RUE-RACINE	Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire. Rue Racine à Voiron	30 000 €
Voiron	23_001_VOIRON_CROIX_MORIN	Travaux de dévoiement d'une conduite dans le cadre d'un projet immobilier	40 000 €
Voiron	20-124EAP-VAUCANSON-PORTEBUISSE-VOIRON	Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire rues Vaucanson, Expilly et Guy Allard.	415 000 €
Voiron	20-129A-DUGUEY-JOUVIN-VOIRON	Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire avenue Dugueyt Jouvin, et rues d'Aiguenoire, Ferrer, de la Paix, Claude Guillermoz, Ernest Imbert et du Père Louvat.	660 000 €
Voiron	22-043A-SDA-AQU-VOIR-28	Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire à l'amont du DO 1.11 Boulevard Gambetta à Voiron Travaux coordonnés avec le Ville de Voiron (trottoirs et éclairage public) et le Département (enrobé de la chaussée)	58 000 €
Vourey	21-145EA-VOUREY-PARCELLE-AH942	Travaux de dévoiement du réseau d'assainissement dans le cadre du projet immobilier	68 000 €
	APCP 2029	Travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la station d'épuration Aquantis	8 500 000 €

Vues sur les travaux de la station d'épuration Aquantis



Janvier 2023



février 2023



Construction du bâtiment de traitement des produits extérieurs (produits de curage, matière de vidange, graisses et boues extérieures) – Juin 2023



Construction de l'épaississeur
Juillet 2023



Pose des surpresseurs amenant l'air aux bassins d'aération
Août 2023



Tremie de réhydratation des boues
Septembre 2023



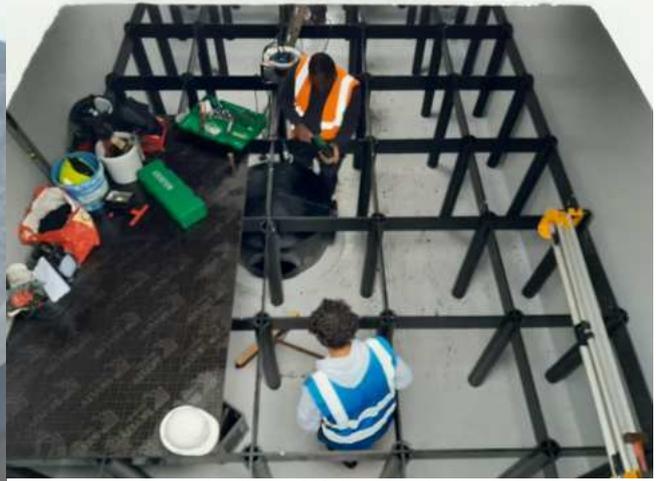
Réalisation de la dalle béton du Gazomètre
Septembre 2023



Vue sur les bâtiments de traitement des boues et des
produits extérieurs - Septembre 2023



Intérieur du biodigesteur - Octobre 2023



Pose du dispositif de désodorisation
Novembre 2023



Pose des rampes d'injection d'air dans le bassin d'aération
Novembre 2023



Pose des cheminées du dispositif de désodorisation
Décembre 2023

Photos du chantier des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire sur le secteur de Dugueyt Jouvin à Voiron



Pose d'un regard d'eaux usées
avenue Dugueyt Jouvin



Pose d'un regard d'eaux usées
avenue Dugueyt Jouvin



Travaux d'assainissement
avenue Dugueyt Jouvin



Installation de désamantage de la voirie
rue Guillermoz



Travaux rue du Père Louvat
Vue sur la fouille et ses blindages



Travaux rue Gullermoz
Vue sur la fouille en partie remblayée

Taux de renouvellement Assainissement

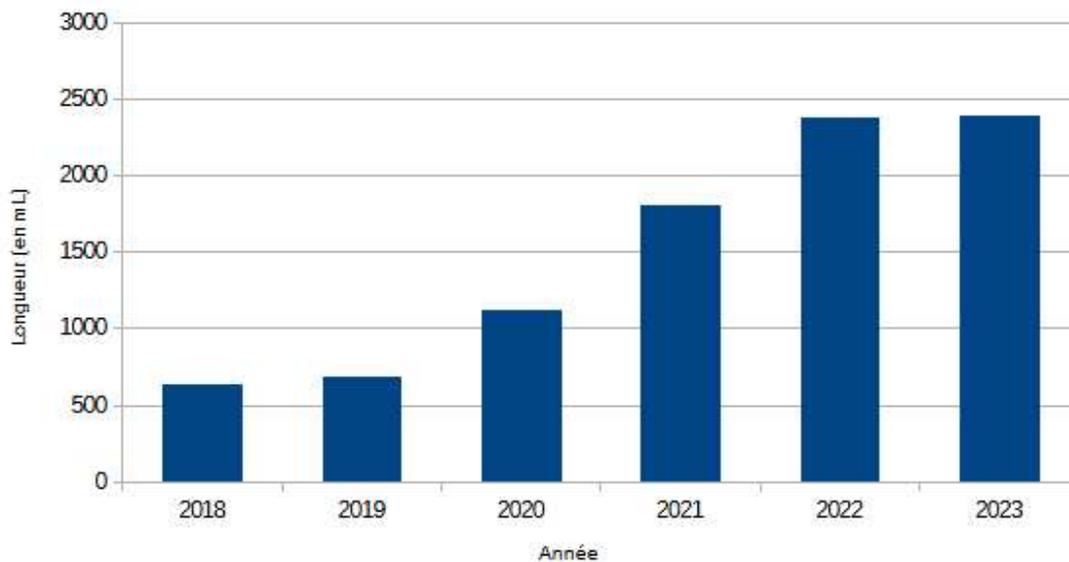
Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau de collecte des eaux usées par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Ainsi pour un renouvellement de 8 896 ml de conduites d'assainissement sur les 5 dernières années et sur la base de 619 km de réseaux, cela conduit à un taux de renouvellement moyen des réseaux de collecte du Pays Voironnais de : 0,29 % (indicateur SISPEA P253.2).

Il était de 0,14 % en 2019, de 0,17 % en 2020, de 0,19 en 2021 et 0,21% en 2022. Le taux est donc en légère progression mais il reste encore faible au vu de la moyenne nationale (**0,48 %** selon le rapport SISPEA de 2021).

Cet indicateur reste néanmoins à relativiser car une grande majorité du réseau d'assainissement du Pays Voironnais est en matériau de type fonte ou grès qui ont une durée de vie très longue. D'autre part, le service a engagé, depuis 2019, une politique de renouvellement croissant de son réseau comme le montre le graphique ci-dessous.

Longueur de réseau d'assainissement renouvelé



ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

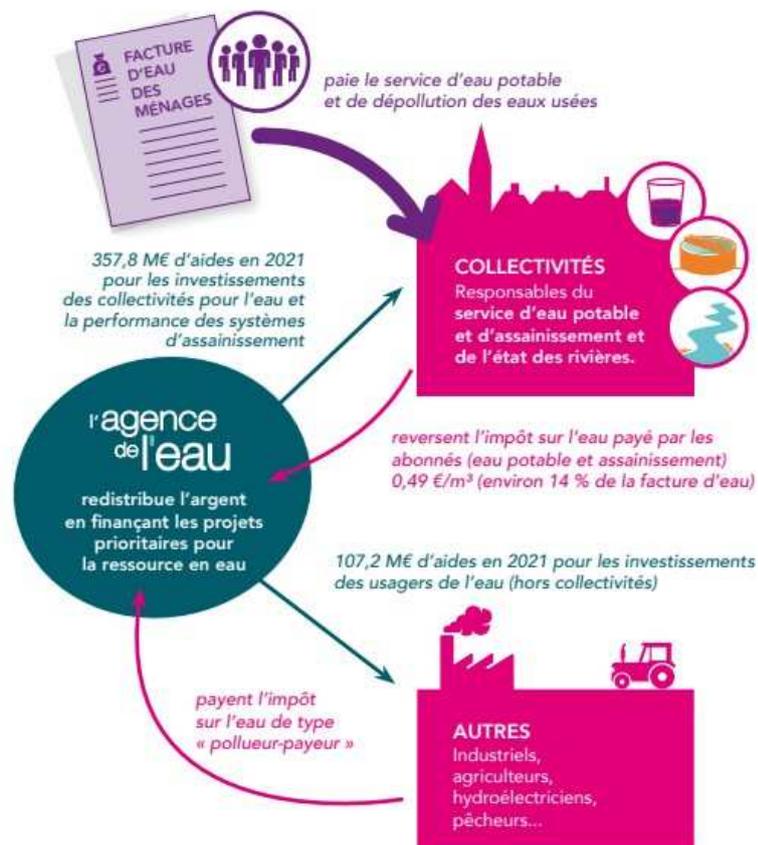
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m³ et de 4,25 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020.



**SAUVONS !
L'EAU !**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

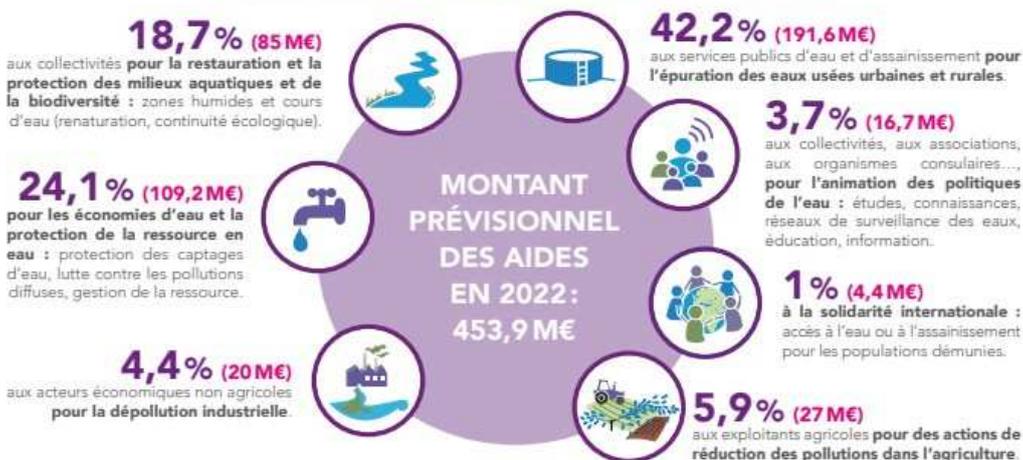
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

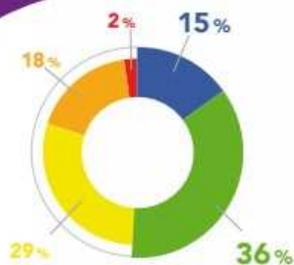


- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.**

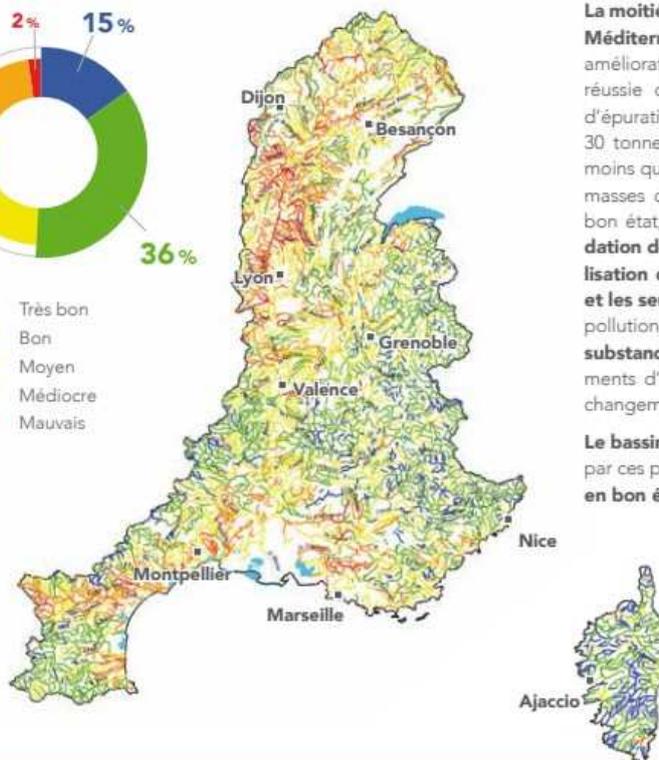
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

EN IMMERSION

DÉCOUVREZ le podcast !



AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

.../b1qhang_fr-mars 2022

6) LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ENVISAGÉS EN 2024

Dans le cadre de la politique d'investissement décrite dans le chapitre précédent en matière d'eau potable et d'assainissement, les principaux projets prévus par le service en 2024 sont les suivants :

- Poursuite des travaux relatifs à l'agrandissement et à la rénovation de la station d'épuration Aquantis qui ont été enclenchés en 2022 pour un délai de 3,5 ans.
Pour mémoire, ce projet s'inscrit dans la politique de développement du territoire avec la mise à niveau des capacités de traitement de ses eaux usées, et dans la politique environnementale du Pays Voironnais, avec l'augmentation des performances de traitement des eaux rejetées dans l'Isère (notamment avec l'ajout du traitement de l'azote) et la valorisation des boues de l'ensemble des stations d'épuration du territoire via la production de biométhane qui sera réinjecté dans le réseau de GRDF.
- Dans le cadre de cette opération, il est également envisagé la création d'un bâtiment d'accueil de publics et à vocation pédagogique sur les sujets liés au petit cycle de l'eau. Un travail a été engagé en 2022 et 2023 avec un programmiste afin de mieux définir les contours de ce futur bâtiment. Cela devrait s'enchaîner en 2024 par une phase d'études de maîtrise d'œuvre pour des travaux en 2025.
Cette opération inclura également des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation existant.
- Réalisation d'études et de travaux de mise en séparatif de réseaux unitaires ciblés comme prioritaires par le SDA :
 - Secteur "Edouard Branly et environs" (suite du secteur du Dugueyt-Jouvin) à Voiron
 - Secteur Plampalais à Saint-Geoire-en-Valdaine
 - ...
- Poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement pour lesquels des dysfonctionnements ont pu être observés (contre-pentes, sous-dimensionnement, casses,...) ou de rénovation de station de refoulement comme celui de la plage de Paladru à Les-Villages-du-Lac-de-Paladru.
- Etudes et travaux de renforcement et de sécurisation de l'alimentation de nos différentes ressources telles notre captage de Rossetière à Saint-Etienne-de-Crossey,
- Réalisation de travaux de réhabilitation et de remise aux normes des réservoirs d'eau potable ou de stations de pompage :
 - Remplacement de la station de pompage de Beauregard à Coublevie permettant d'alimenter le réservoir du Barthelon
 - Rénovation du réservoir du Bourgeat à Vourey
 - ...
- Poursuite des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable du territoire présentant le plus de risques de fuites et/ou de casses.

Le service devra également prévoir d'engager des travaux de renouvellement de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre d'opérations d'aménagement essentiellement portées par les communes. Ce sera le cas par exemple du projet de la requalification du Centre Ville de Rives ou du Mail Sud à Voiron.



COMMUNAUTÉ
PAYS VOIRONNAIS

40, rue Mainssieux - CS 80363
38516 VOIRON Cedex

© New Deal - RC Grenoble - Photos : jguillou-cbl, Service Cycle de l'Eau, Shutterstock, Droits réservés.

www.paysvoironnais.com

